

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR  
LES MODES DE COLLECTE ET LES TYPES DE  
TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

**POUR LA VILLE DE SAGUENAY**



**RÉDIGÉ PAR MONSIEUR CAMIL LAFORGE, M.A, ADM.A.**

**EN COLLABORATION AVEC MONSIEUR LUC CHIASSON**

**AVRIL 2018**

## TABLE DES MATIÈRES

### Sommaire

|   |    |
|---|----|
| 1. INTRODUCTION.....  | 3  |
| 1.1 Mise en contexte.....   | 3  |
| 1.2 Le processus de consultation .....  | 3  |
| 1.3 Le mandat de l'animateur.....   | 4  |
| 1.4 Le contenu du rapport.....  | 4  |
| 1.5 Informations préalables aux consultations .....                                 | 4  |
| 2. PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES .....   | 4  |
| 2.1 La qualité du compostage .....  | 4  |
| 2.2 Le mode de collecte des résidus verts.....                                      | 5  |
| 2.3 Le compostage domestique et le tri à la source.....                             | 6  |
| 2.4 La sensibilisation et l'information.....  | 7  |
| 2.5 Les modes de collecte .....   | 7  |
| 2.6 Les types de traitement.....  | 9  |
| 2.7 Le coût pour la collecte et le traitement .....                                 | 11 |
| 2.8 La fréquence des collectes et le problème des couches jetables.....             | 12 |
| 2.9 Les modes de collecte pour les industries, commerces et institutions (ICI)..... | 13 |
| 2.10 Une approche régionale .....   | 14 |
| 3. CONCLUSION ET OBSERVATIONS .....   | 15 |
| ANNEXE I.....   | 20 |
| ANNEXE II.....  | 26 |
| ANNEXE III.....   | 76 |
| ANNEXE IV.....  | 84 |

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Mise en contexte

Lors des consultations publiques portant sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en mars 2016, les personnes présentes avaient demandé à la Ville de Saguenay d'analyser davantage les modes de collecte et de traitement des matières organiques, notamment de pousser plus loin la réflexion quant à la biométhanisation. Le Service du développement durable et de l'environnement a fait des visites à l'extérieur pour s'informer au sujet des manières de faire adoptées dans les autres villes du Québec.

### 1.2 Le processus de consultation

Le processus de consultation s'inscrit dans la volonté de la Ville de Saguenay d'impliquer les citoyens quant aux choix des modes de collecte et de traitement des matières organiques.

Ce processus a été annoncé dans les différentes stations de radio de la région<sup>1</sup>. Des vidéos ont également été diffusées sur le site Internet et les médias sociaux de la Ville de Saguenay. Le processus s'est déroulé en deux soirées de consultation :

- 21 février 2018 à la salle Pierrette-Gaudreault du Centre culturel du Mont-Jacob;
- 28 février 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saguenay.

Il est à noter que la consultation publique du 21 février avait pour thème les modes de collecte et de prétraitement des matières organiques. Deux propositions étaient expliquées : bac ou sac. Quant à celle du 28 février, elle proposait le compostage ou la biométhanisation comme types de traitement.

La Ville de Saguenay diffusait les présentations sur son site Internet à la suite du déroulement de celles-ci. Les gens avaient jusqu'au 26 mars pour déposer un

---

<sup>1</sup> Radio Énergie 94,5, Rouge FM 96,9, Radio CKAJ-FM 92,5, Radio X KYK 95,7 et Radio Rythme FM.

mémoire et pouvaient aussi faire parvenir leurs commentaires par le biais d'une adresse de courriel dédiée de la Ville.

### **1.3 Le mandat de l'animateur**

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, a agi comme animateur-coach des consultations publiques. Dans un souci de transparence et pour assurer un décorum au cours des échanges entre la Ville et ses citoyens, M. Laforge avait pour mandat de faciliter les échanges au cours des soirées de consultation, de clarifier les questions ainsi que les réponses et de rédiger le rapport final.

Celui-ci était accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui a agi comme secrétaire.

### **1.4 Le contenu du rapport**

Le présent rapport est le résultat de ces consultations publiques et il présente les principales préoccupations soulevées par les citoyens. Les annexes II et suivantes font foi des comptes rendus des séances de consultation, des commentaires envoyés par courriel à la Ville de Saguenay, des mémoires et de la pétition déposés au conseil municipal. Les sorties publiques d'entreprises, les publicités ou les articles de journaux qui n'ont pas été transmis formellement à la Ville de Saguenay ne sont pas inclus dans ce rapport.

### **1.5 Informations préalables aux consultations**

Il est à noter que plusieurs citoyens ont demandé l'accès aux études de la Ville de Saguenay. Celle-ci a produit certains documents que nous retrouvons à l'annexe I du présent rapport. Plusieurs citoyens ont aussi demandé des chiffres concernant la pratique actuelle du compostage domestique sur le territoire de la ville de Saguenay et une analyse financière des différents modes de traitement.

## **2. PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES**

### **2.1 La qualité du compostage**

La qualité du compostage est primordiale pour les citoyens ayant participé aux consultations publiques. Par exemple, M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et

agriculteur, insiste sur la qualité du compost. Comme il le dit : « Je ne veux pas commencer à me promener dans le champ pour ramasser les sacs de plastique. Je fais du blé qui nécessite une belle qualité de compost. »

M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, se demande s'il serait possible d'utiliser le résidu de la biométhanisation dans des champs pour produire des denrées servant à l'alimentation animale.

M. Yvon Gobeil, citoyen de Chicoutimi, estime importante la qualité du compost produit. M. Gobeil est également préoccupé par l'odeur du produit : « Comment ça se passe? Si c'est mis sur des terres agricoles à proximité du milieu urbain, et, qu'il y a la présence d'odeur. Ça sera terrible. Je suis inquiet. »

M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière, se préoccupe de la capacité environnementale des terres agricoles à recevoir ces 26 000 tonnes par année.

M. Pierre Grenon, citoyen de Laterrière, a demandé si le compost produit sera gratuit. Aussi, M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière, a peur que le compost produit par la Ville ait un impact sur les producteurs actuels de compost.

Gazon Savard Saguenay inc. mentionne dans son mémoire « qu'il arrive que la contamination de la matière organique, par des matières indésirables triées par le citoyen qui sont déposées dans les bacs bruns, soit trop importante pour être en mesure de produire un compost de qualité A. Il est important de rappeler qu'un seul paramètre peut déclasser un compost, s'il y a dépassement d'un seul critère... » L'entreprise ajoute que « le même niveau d'incertitude quant à la qualité des ROTS<sup>2</sup> collectés en sacs demeure par rapport à la contamination des ROTS collectés en bacs bruns, c'est-à-dire qu'il pourrait être problématique d'obtenir un faible niveau de contamination si les citoyens ne participent pas correctement au tri des matières.

## **2.2 Le mode de collecte des résidus verts**

M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, demande : « Pourquoi une collecte distincte? Ne pourrait-on pas simplement mettre le tout dans le bac brun? » et M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi, abonde dans le même sens.

Mme Betty Turner, citoyenne de Chicoutimi, a posé la question suivante : « Vous dites que le bac ne favorise pas l'herbicyclage. C'est quoi l'herbicyclage et le sac le favorise-t-il? » On aurait tout avantage à diffuser de l'information pour encourager la pratique de l'herbicyclage.

---

<sup>2</sup> Résidus organiques triés à la source

### 2.3 Le compostage domestique et le tri à la source

Plusieurs commentaires ont été soulevés concernant l'importance de maintenir le compostage domestique et d'encourager le tri à la source (M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière).

M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, croit même que la Ville de Saguenay ne devrait pas encourager « le volume qui va faire la qualité, mais au contraire la participation citoyenne. » Mme Julie Bolduc de l'organisme Eurêko! est en accord et indique « que le compostage domestique est la meilleure méthode de faire et que nous devons continuer à faire des efforts dans ce sens ». Dans le mémoire déposé par ce même organisme, il est recommandé de sensibiliser le plus de personnes possible au tri à la source des matières compostables en s'inspirant fortement de la démarche de protection de la source d'eau potable de la Ville de Saguenay, soit le lac Kénogami.

Monsieur Marco Bondu, citoyen de Saguenay, écrit dans son mémoire qu'« une population sensibilisée et bien informée ajuste ses comportements néfastes à l'environnement avec intérêt et en retire un sentiment de satisfaction ».

Mme Lynda Youde, citoyenne de Chicoutimi, indique : « N'oublions pas que, selon le principe des 3R-V, la notion de réduire et réutiliser devra être mise de l'avant. La ville est caractérisée par de nombreuses résidences individuelles. Le composteur domestique dans la cour arrière demeure le choix le plus économique qui soit avec une bonne formation des citoyens. Le résidu organique qui n'est pas déplacé est le plus intéressant économiquement. »

Mme Reine Tremblay écrit dans son mémoire qu'il faut responsabiliser les citoyens et valoriser le retour au sol : « Une gestion participative des matières organiques est l'avenue à prendre. Responsabiliser les citoyens pour un environnement de qualité en réduisant les impacts négatifs lorsque ces matières sont enfouies. Valoriser le retour au sol de la matière organique sous forme de compost, contribue à la santé des sols et à la croissance des plantes et pourrait aussi permettre de mener des projets collectifs écologiques ».

Madame Élisabeth Turner indique dans son mémoire « l'importance primordiale de la sensibilisation ». Elle ajoute : « À mon avis, la sensibilisation doit non seulement se porter sur le « comment » mais aussi sur le « pourquoi » – économique, environnemental et éthique du compostage – jusqu'à amener chacune/chacun d'entre nous à vraiment comprendre sa place, son rôle dans l'écosystème et l'impact de ses gestes de consommation sur les cycles naturels de ce système dont nous dépendons toutes et tous. »

M. Steeve Bonneau fait du compostage à la maison depuis douze ans. Il croit que la solution serait d'utiliser un broyeur à la maison : « Un tel système sera le moins coûteux pour ne pas augmenter les taxes. »

#### **2.4 La sensibilisation et l'information**

Plusieurs citoyens ont souligné à nouveau l'importance de bien informer et de sensibiliser les citoyens. Par exemple, M. Robin Boulianne suggère à la Ville d'informer davantage les citoyens sur la question du compostage domestique.

Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko!, indique que les gens posent beaucoup de questions et qu'ils ont besoin d'un accompagnement réel : « J'aurais aimé avoir plus de détails sur la campagne de sensibilisation. Y aura-t-il un plan détaillé ayant plusieurs alternatives pour rejoindre les citoyens? Est-ce que le plan de communication comprendra des interventions par rapport à la réduction à la source? »

Mme Monique Laberge, présidente du Conseil régional de l'environnement et du développement durable et citoyenne de Jonquière, abonde dans le même sens en demandant à la Ville de Saguenay de continuer la sensibilisation sur le compostage domestique.

Monsieur Olivier Ricard, résident de Saguenay, croit que les gens ont une incompréhension profonde du compostage : « Pour l'acceptabilité sociale, les gens doivent être informés que ce qui est sensé puer, en d'autres mots les putrescibles, va se retrouver dans le bac de compost. Des outils de communications traditionnels aux réseaux sociaux, à l'aide de vidéos explicatives avec les textes écrits en dessous seraient idéaux pour aider les gens à mieux comprendre cette nouvelle habitude à acquérir. »

M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière, va plus loin en proposant une mobilisation des citoyens contre l'utilisation du plastique qui est un fléau pour l'environnement : « Comme consommateur, nous avons notre mot à dire en n'achetant pas des produits dans des emballages occupant plus que le reste. La pollution par le plastique est très importante. Il faut aller dans cette direction. »

#### **2.5 Les modes de collecte**

Plusieurs questions ont été posées au sujet des modes de collecte, notamment les sacs et les modes de transport. Comme le mentionnait M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay, chacun des modes de collecte proposé a des avantages et des inconvénients.

Par exemple, M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, a posé plusieurs questions sur l'option d'utilisation des sacs : « Comment les sacs seront distribués? Y aura-t-il une limite par citoyen? Y aura-t-il un coût? Sera-t-il sur le compte de taxes ou les gens devront les acheter? Seront-ils des sacs produits en région? Y a-t-il des distributeurs identifiés? » Mme Élyse Thériault, citoyenne de Jonquière, ajoute « mon sac reste un sac. J'imagine que la durée de vie n'est pas interminable. Vous disiez qu'ils étaient recyclables et qu'ils vont resservir à faire d'autres sacs. »

M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière, émet certains doutes sur la capacité des gens à mettre les matières dans les bons sacs : « Déjà, les gens ont de la difficulté de différencier les matières à mettre dans le bac vert et le bac bleu. Est-ce que les gens ne vont mettre que de la catégorie A dans le sac? J'en doute fort. »

M. Mathieu Breton, résident de Chicoutimi, aimerait avoir plus d'informations au niveau du camionnage, notamment sur le bruit, l'achalandage, etc. Il dit : « Le bac, c'est les camions et le coût de l'essence. Je penche du côté des sacs, mais j'essaie de me faire une tête ». M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, va dans le même sens que M. Breton relativement aux inconvénients d'une troisième voie. M. Michel Tremblay se positionne dans son mémoire en faveur de la collecte par sacs pour trois raisons : l'espace disponible, le compostage et la civilité.

Mme Betty Turner, citoyenne de Chicoutimi, ne voit pas une grosse augmentation des camions parce que l'été, des camions passent à chaque semaine. M. Olivier Ricard, citoyen de Saguenay, est plus catégorique dans son mémoire : « Ce mémoire a pour but de donner ma position en faveur des bacs roulants pour le compostage et pour une transition plus progressive afin d'obtenir des résultats efficaces. » Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean mentionne dans son mémoire certains risques technologiques inhérents à la collecte par sacs et la production des sacs qui se ferait à l'extérieur de la région. Madame Lisane Gamache souligne dans son mémoire que « les coûts environnementaux et financiers associés à la production des sacs et accessoires électroniques, leur importation, leur nettoyage, leur entretien et leur gestion post-utilisation sont évacués de l'argumentaire servi. » Plusieurs autres commentaires de citoyens et mémoires que vous retrouvez en annexes vont dans le même sens que M. Ricard (Mme Madeleine Laberge, le Comité environnement et développement durable de l'AREQ Chicoutimi-Valin, Mme Noémie Laplante, M. Marco Bondu, Eurêko!, etc.).

« Comment la taille du bac brun, soit 40 litres, a-t-elle été déterminée? » Certains citoyens voudraient un bac brun plus petit. M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, croit que le bac de 240 litres envoie un mauvais message aux citoyens, encourageant à y mettre n'importe quoi. « La question de la troisième voie avec le volume... Je

pense que le bac brun va amener des effets pervers. Cela a-t-il été analysé? » M. Michel Tremblay, citoyen de Chicoutimi, fait du compostage depuis cinq ans et il préférerait une autre solution qu'un bac de 240 litres. M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur, a posé une question sur le nettoyage des bacs : « Le compostage amène des odeurs et des petits vers blancs. Qui va nettoyer le bac, moi ou une entreprise spécialisée? » Monsieur Jean-Robert Marion croit que la Ville devrait regarder du côté de Gatineau qui utilise des « bacs de 80 litres, donc un coût moindre à l'acquisition et amplement suffisant pour les besoins résidentiels ».

Madame Karine Boulanger a transmis l'idée d'utiliser « une boîte en fibre de bois (style petit conteneur en bois) où il serait possible de placer les bacs les uns à côté des autres, avec une porte avant pour les sortir et des couvercles auxquels seraient attachés les couvercles des bacs, permettant d'ouvrir le bac et de jeter la récupération ou les poubelles. Chaque bac a son couvercle indépendant. Donc, ces affreux bacs sont hors de la vue et protégés du soleil. C'est très propre et même chic ». Mme Louise Denis, citoyenne de Saguenay, demande s'il y aura des méthodes qui seront proposées pour éviter certains problèmes liés à l'utilisation des bacs (insectes, vers, etc.).

Mme Élyse Thériault, citoyenne de Jonquière, a amené sa préoccupation quant à la mise en place d'installations pour la récupération des matières organiques dans les espaces publics.

Monsieur Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, écrit dans son mémoire : « La Ville de Saguenay ne devrait pas considérer une seule option de collecte uniforme pour les différents types de zonages et d'usages, mais identifier des objectifs par type de zone. La Ville de Saguenay ne devrait pas choisir un mode de collecte seulement pour atteindre des résultats parfaits, qu'elle n'atteindra pas de toute façon d'ici 2022. Elle devrait plutôt se concentrer sur des objectifs réalisables en mettant dans un premier temps ses efforts de réglementation sur les gros producteurs, comme les ICI, ainsi que des matières facilement récupérables. »

L'Entreprise Gazon Savard inc. donne un avis technique dans son mémoire sur le traitement mécano biologique des ordures en vrac. Elle ressort certains constats de trois projets pilotes supervisés par le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ). Également, l'organisme Eurêko! recommande d'analyser à titre de solution complémentaire et temporaire, cette technique.

## **2.6 Les types de traitement**

Des citoyens auraient aimé avoir une analyse de l'ensemble du gisement et non seulement du secteur résidentiel. Par exemple, M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, a posé la question suivante : « Faites-vous l'analyse totale en vous basant

uniquement sur la production résidentielle, ou plutôt sur une étude régionale basée sur les intrants potentiels : ce qui serait intéressant dans le cas de la biométhanisation, provenant de l'industrie agroalimentaire, etc.? » Cette préoccupation a également été soulevée par M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les citoyens ont soulevé plusieurs interrogations sur les technologies utilisées pour la biométhanisation et la gestion du risque à moyen et long termes. M. Guy Vigneault a même demandé si la Ville de Saguenay a analysé et visité d'autres technologies, par exemple à Saint-Hyacinthe, en Europe, etc. De plus, il a été question du tonnage minimum qu'il fallait pour alimenter une usine de biométhanisation (25 000 tonnes). Mme Jocelyne Tremblay et M. Pierre Grenon, citoyens de Saguenay, s'interrogent sur l'efficacité de la biométhanisation. La première raison est qu'il y a peu d'usines fonctionnelles au Québec et la seconde concerne l'efficacité du biodigesteur en raison des températures de la région.

M. Maxime Paré, citoyen de Chicoutimi, a posé une question sur les risques de la biométhanisation comparativement au compostage.

Mme Louise Denis, citoyenne de Chicoutimi, a demandé à quel endroit devra se faire tout ce compostage et où sera l'usine de traitement. Cette même interrogation a été soulevée par M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. M. François Villeneuve, citoyen de Saguenay, demande si la Ville a envisagé des options pour avoir des plus petits sites de transformation, situés directement dans les entreprises agricoles (approche décentralisée).

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean exprime dans son mémoire le souhait que la Ville de Saguenay « opte pour que le traitement des matières organiques se fasse par compostage à aire ouverte et pour le retour de la matière à la terre. » Le Comité environnement et développement durable de l'AREQ Chicoutimi-Valin va dans le même sens en soulignant que : « La biométhanisation comporte une valeur ajoutée par l'utilisation du biogaz pour le fonctionnement de l'usine ainsi qu'en raison de la vente de ce gaz. Ces différents « résidus » solides et liquides pourraient être utilisés dans les champs pour régénérer les terres durement appauvries par des années d'épandage de pesticides. » L'organisme Eurêko! se dit contre la biométhanisation dans son mémoire en citant trois raisons : éviter la production volontaire de GES par la biométhanisation, le compostage en andain est l'option la moins risquée au plan technique et la moins coûteuse, et enfin, décentraliser les centres de traitement pour diminuer le transport des matières.

Madame Élizabéth Turner, citoyenne de Chicoutimi, écrit dans son mémoire qu'elle « retient toujours sa préférence pour le compostage plutôt que la biométhanisation parce que c'est nettement plus simple, en termes de procédés et d'infrastructures requises et, donc, me semble-t-il, ayant moins d'impact sur l'environnement (consommation de ressources pour la construction, par exemple).

Le ministère de la Défense nationale du Canada indique, dans son mémoire, son intérêt pour la biométhanisation comme solution de traitement des matières organiques : « Cette solution, parmi les options envisagées par la Ville, apparaît selon nous comme avantageuse à plusieurs égards. Non seulement elle permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et favorise une économie circulaire locale, mais elle répond également à des besoins énergétiques qui ne peuvent être comblés par d'autres sources d'énergie verte comme l'électricité. »

## **2.7 Le coût pour la collecte et le traitement**

Certaines questions ont été posées sur le coût estimé à 25 \$ par porte pour la collecte, et à 25 \$ supplémentaire par porte pour le traitement. M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière, a posé la question sur le potentiel de rentabilité des différentes options : « Ne serait-il pas plus intéressant pour les citoyens de dire que ça va coûter 25 \$ de moins plutôt que 35 \$ de plus? »

M. Mathieu Breton, résident de Chicoutimi, a demandé à quoi les revenus serviraient. M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi, a demandé si « ce montant sera augmenté chaque année, comme nous voyons présentement? »

M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière, a proposé que la Ville offre une aide pour encourager les gens à gérer eux-mêmes les matières organiques : « Par exemple, ne pas payer le 25 \$ en signant une déclaration de conformité. Parce que le but n'est pas de faire du compost, mais de détourner les matières organiques du site d'enfouissement. »

M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière, et Mme Mélanie Boucher, membre de l'Association des contribuables de Saguenay, ont demandé des précisions sur les subventions en lien avec les objectifs gouvernementaux de 2022.

Mme Mélanie Boucher, de l'Association des contribuables de Saguenay, et M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière, ont demandé si la vente du gaz récupéré permettrait de diminuer les coûts et de réduire ainsi la facture pour les citoyens.

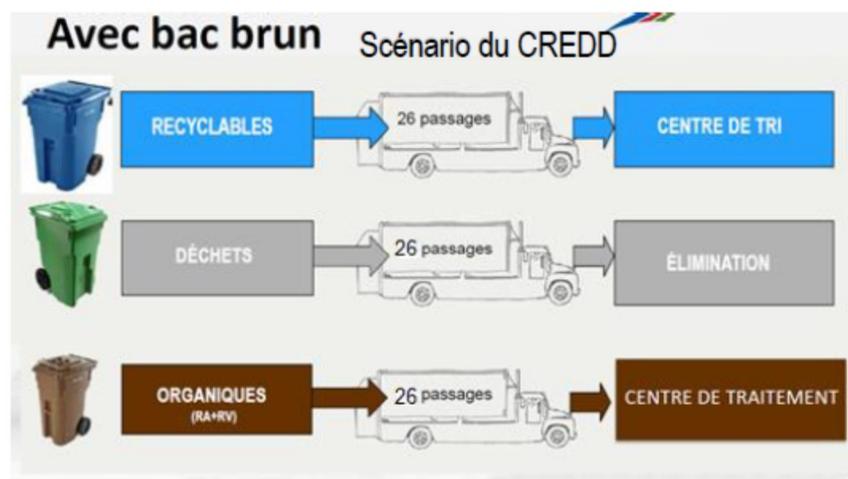
Mme Reine Tremblay propose dans son mémoire de « réduire au maximum les frais et taxes liés à la collecte des matières organiques à Saguenay. Pour ce faire, il faut regarder la possibilité d’encourager, éduquer et permettre aux citoyens, surtout en milieu rural, de composter leurs matières organiques. »

## 2.8 La fréquence des collectes et le problème des couches jetables

La fréquence de la collecte a soulevé certaines interrogations. M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur, indique qu’il sera difficile pour une entreprise agricole de réduire la collecte aux 15 jours ou au mois : « En tant qu’entreprise agricole, il est difficile de réduire nos poubelles. En été, vous passez aux 15 jours et rien ne va marcher si vous passez aux trois semaines. Il faudrait penser d’ajouter des bacs supplémentaires. »

M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière, appréhende que seulement 13 collectes par année ne soit pas suffisant et qu’il y ait une résistance de la population. Cette résistance a déjà pu être perçue dans les médias sociaux.

M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, souligne que près de 350 municipalités ont adopté le bac brun et que la grande majorité ont conservé une collecte aux deux semaines et il s’interroge : « Pourquoi la Ville de Saguenay a opté pour une collecte au mois? ». Le Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose dans son mémoire un scénario s’inspirant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :



M. Paul-Henri Croft, citoyen de Laterrière, fait du compostage et, pour lui, la collecte une fois aux deux mois serait suffisante. Dans un autre ordre d'idées, M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière, soulève la question des couches jetables. Il demande à la Ville des solutions alternatives au niveau des couches si la collecte se fait au mois. Mme Mélanie Bilodeau a une inquiétude similaire : « Je me demande vraiment comment les grandes familles vont faire avec les poubelles une fois par mois. S.v.p. pensez aux grandes familles! Malgré le fait que je veux prendre des couches réutilisables pour le bébé en route, les poubelles au mois, je ne sais vraiment pas comment je vais faire. Si on regarde partout au Québec, aucune ville n'a le service de collecte des ordures ménagères au mois. »

Monsieur Olivier Ricard, citoyen de Saguenay, propose dans son mémoire « de diminuer les collectes des déchets, mais de manière plus progressive pour que dans trois ou quatre ans nous atteignons la collecte des déchets une fois par mois comme proposé par l'organisation. Les citoyens auront le temps d'acquérir les nouvelles connaissances nécessaires en matière de tri. Je crois qu'au fil de ces années de transition, la Ville de Saguenay et les citoyens auront le temps de s'adapter à ce nouveau mode de collecte. »

Mme Annie Fortin croit que la proposition est un peu biaisée. « En mettant le bac avec 13 collectes de déchets, c'est orienter le débat vers la diminution de service. Ailleurs au Québec, comme à Victoriaville ou Lévis qui sont des pionniers dans ce domaine, les citoyens bénéficient de 26 collectes de déchets malgré le bac brun. Le bac permet pourtant un meilleur accès à ce service. » Mme Julianne Duchesnes énumère les mêmes questions : « Pourquoi mettre le bac avec une option à 13 collectes de déchets, c'est tendancieux. Les 400 municipalités du Québec qui utilisent le bac ont toutes entre 20 et 35 collectes de déchets... Un bac, c'est 100 subventionnables à 33 %, ainsi que les sacs représentent environ 200 \$ (trois sacs par semaine durant 20 ans), car un bac dure 20 ans... Finalement, les sacs seront jetés, ce sont des millions de sacs... Il est question de sacs compostables ou recyclables, mais ce n'est pas encore au point... »

La station KYK 95,7 Radio X a déposé une pétition de 3 694 noms au conseil municipal. Elle invitait les citoyens à signer sa pétition qui suggérait la proposition suivante : « *Le ramassage des poubelles une fois par mois à Saguenay, c'est NON!* »

## **2.9 Les modes de collecte pour les industries, commerces et institutions (ICI)**

Les propositions des modes de collecte et de traitement des matières organiques étaient pour le secteur résidentiel. La Ville de Saguenay étudie présentement la stratégie pour les industries, commerces et institutions. Plusieurs ont souligné l'importance d'inclure également le gisement des ICI dans les modes de collecte et de traitement qui seront choisis par la Ville de Saguenay. Autrement dit, l'approche doit

être globale. Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko, a justement demandé : « Le plan sortira-t-il en même temps pour les citoyens et les ICI ou il sera décalé dans l'application? » Madame Lynda Youde, citoyenne de Chicoutimi, croit qu'il faut inclure la vision de la gestion des matières organiques des industries, commerces et institutions dès maintenant.

M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, se demande si le mode de traitement choisi pour le secteur résidentiel va orienter le mode de traitement pour les industries, commerces et institutions (ICI).

### **2.10 Une approche régionale**

Des préoccupations ont été soulevées sur le fait que le Lac-Saint-Jean utilise un mode de collecte (ajout d'un bac brun en 2019) tandis que la Ville de Saguenay en utilise un autre. M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean indique : « Du côté du Lac-Saint-Jean, les citoyens utiliseront le bac brun. Si Saguenay choisit le sac, il risque d'y avoir une communication régionale plus difficile. Comment vous envisagez les communications? » Cette organisation précise dans son mémoire « que le Saguenay et la RMR devraient donc implanter la gestion des matières organiques dans un cadre conjoint et adopter les mêmes modes de collecte et de traitement de la MO. Une approche régionale permettrait de mettre en commun les ressources et l'expertise des deux entités. »

L'organisme Eurêko! mentionne la même orientation dans son mémoire : « Nous pensons que la Ville de Saguenay doit arrimer ses moyens de collecte et de traitement avec les MRC environnantes ainsi que la RMR du Lac-Saint-Jean. »

Madame Lisane Gamache écrit dans son mémoire : « Il me semble opportun et essentiel d'entamer d'abord une réflexion régionale et concertée au sujet de la gestion des matières organiques avant toute prise de décision au sein de la municipalité. »

M. Paul-Henri Croft, citoyen de Laterrière, s'interroge également sur l'arrimage entre le Lac-Saint-Jean et le Saguenay si le système n'est pas le même : « Ma crainte est de voir le Saguenay avec son système et le Lac-Saint-Jean a le sien. Il serait bon de se consulter pour ajuster les deux systèmes à court et à long termes. »

Mme Noémie Laplante mentionne dans son mémoire que la Ville de Saguenay aurait avantage à développer une plate-forme de compostage à aire ouverte en partenariat avec la RMR.

### 3. CONCLUSION ET OBSERVATIONS

L'objectif de la Ville de Saguenay par la tenue des consultations publiques était de permettre aux citoyens de participer au débat sur les modes de collecte et les types de traitement des matières organiques. En effet, plusieurs commentaires ont été reçus lors des consultations publiques, par courriel, par le biais des mémoires déposés et nous avons même eu le dépôt d'une pétition. Le débat sur les modes de collecte et les types de traitement ne laisse personne indifférent.

Nous présentons, en conclusion et en observations, les avis positifs et négatifs pour chacune des questions abordées lors de la consultation. Ceci permettra aux élus et aux gestionnaires de la Ville de Saguenay d'évaluer l'impact de ces avis sur le projet global de traitement des matières organiques et ainsi, de prendre la meilleure décision sur ce projet. Ce compte-rendu offre une meilleure compréhension des choix proposés par les autorités de la Ville de Saguenay, ainsi que des motifs d'y adhérer et de s'y engager.

#### 3.1 Informations

Les citoyens ayant participé aux consultations publiques ont mentionné à plusieurs reprises l'importance d'avoir les informations (études, etc.) avant la tenue des rencontres de consultation pour leur permettre de se faire une idée sur les scénarios suggérés. Il faut souligner que la Ville de Saguenay a produit des documents pertinents présentant notamment les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes proposées pour les modes de collecte ou les types de traitement. Les représentants de la Ville ont mentionné que ces informations n'ont pas été produites avant pour éviter la critique d'avoir influencé le choix des citoyens. Cet avis est à retenir lors de nouvelles consultations des citoyens.

#### 3.2 Qualité du compostage

Peu importe la méthode de traitement choisie, plusieurs interventions ont été faites sur l'importance d'avoir un compost de très bonne qualité. Ce compost pourrait être utilisé dans les champs pour la fertilisation des sols ou par les citoyens pour les jardins, etc. Le principal défi de la Ville de Saguenay est de devoir un compost certifié et conforme aux normes établies par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Nous pouvons conclure que cette question fait consensus chez les citoyens qui se sont exprimés.

### **3.3 Le compostage domestique et les programmes de sensibilisation**

Encourager le compostage domestique et maintenir les programmes de sensibilisation sont les actions qui ont été fortement suggérées par plusieurs intervenants. La mise en place d'un mode de collecte et de traitement des matières organiques ne doit pas être un signal pour réduire les efforts de sensibilisation et ne plus encourager la population à pratiquer le compostage domestique. L'élaboration d'un plan de communication devra tenir compte de cette préoccupation importante des citoyens. Les éléments positifs cités sont : la responsabilisation des citoyens dans la gestion de leurs déchets selon le principe du 3R-V (Réduction à la source; Réemploi; Recyclage; Valorisation) et l'aspect socio-économique de donner une bonne formation aux citoyens.

Nous pouvons conclure que ce sujet fait également consensus selon les avis reçus.

### **3.4 La collecte des résidus verts**

La collecte des résidus verts a amené certaines interrogations sur la proposition de la Ville de Saguenay de faire deux collectes au printemps et trois collectes à l'automne. Dans le cas de l'ajout d'un bac brun, sera-t-il toujours aussi pertinent de maintenir cette collecte spéciale? Serait-il approprié dans le plan de communication et de sensibilisation d'inclure un volet sur l'herbicyclage? Les questionnements soulevés par les citoyens doivent amener la Ville de Saguenay à analyser avec soin la collecte des résidus verts.

La qualité des sacs choisis (en termes de résistance au temps et aux intempéries) est une autre préoccupation des citoyens. Dans le cas de l'ajout d'un bac brun, il serait possible de permettre la collecte des résidus verts à même le bac, en même temps que les matières organiques. Une autre solution proposée serait d'intensifier la sensibilisation sur la pratique de l'herbicyclage, peu importe le choix d'un mode de collecte.

### **3.5 Fréquence des collectes**

La Ville de Saguenay a proposé de faire, dans l'option de bac brun, 26 passages pour le recyclage, 13 passages pour les déchets et 39 passages pour les matières organiques. Avec le sac, nous parlons de conserver la situation actuelle, soit 26 passages pour les matières recyclables et 39 passages pour les déchets. Plusieurs commentaires, mémoires et même une pétition remettent en question la proposition de la Ville de Saguenay de faire 13 passages pour les déchets dans le cas de l'option de du bac brun.

Il serait donc important que la Ville de Saguenay évalue une modulation des passages dans le scénario de l'ajout d'un bac brun tout en prenant en compte des préoccupations soulevées au niveau des couches jetables, du nombre de camions, de la grosseur des bacs, des odeurs, etc. De plus, il serait important d'inclure une révision des coûts comparatifs avec les autres modes de collecte. Enfin, une pétition portant sur le nombre de passages de collecte des déchets a été déposée au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 mars. Les initiateurs de cette pétition rejettent la collecte des déchets au mois.

### **3.6 Modes de collecte**

L'ajout d'une troisième voie (bac brun) a eu plusieurs commentaires positifs. Comme ce scénario est utilisé dans plusieurs villes du Québec, certains citoyens voient l'ajout du bac brun comme un moyen efficace et qui a fait ses preuves. D'autres inquiétudes ont été soulevées, notamment sur la grosseur du bac brun ainsi que sur la diversité des matières pouvant y être déposées, qui pourrait avoir un impact sur la qualité du produit transformé. Certains ont appuyé ouvertement, lors des consultations, publiques l'un ou l'autre des scénarios.

En ce qui concerne les modes de collecte, nous avons pu constater certaines préoccupations au sujet du type de sacs, dans le cas de la collecte par sacs. Plusieurs citoyens croient que l'utilisation des sacs est en contradiction avec le principe des 3R-V. Cette approche a certains avantages, comme l'utilisation de moins de camions sur les routes, moins de gaz à effet de serre (GES) produit, etc.

L'approche régionale impliquant le Lac-Saint-Jean et la MRC du Fjord-du-Saguenay a été soulevée par certains citoyens, ainsi que l'importance d'arrimer les approches dans la région dans une perspective d'intégration des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

### **3.7 Les types de traitement**

Les types de traitement ont soulevé plusieurs questions. Celles-ci portaient sur la qualité du compost produit, les risques technologiques, la gestion des risques à moyen et long termes qui exigent des mécanismes de gouvernance spécifiques et des évaluations financières adaptées.

#### **3.7.1 La biométhanisation**

La biométhanisation nécessite un gisement minimum pour alimenter l'usine, soit environ 25 000 tonnes métriques. Certains citoyens demeurent sceptiques face à ce scénario, surtout parce que cette technologie est peu utilisée au Québec. D'autres y

voient des avantages comme la production de biogaz, la réduction des gaz à effet de serre, la création d'emplois spécialisés en région et l'économie circulaire. Également, il y a eu des commentaires sur l'utilisation des revenus potentiels provenant de la vente du biogaz. Il est important que la Ville de Saguenay analyse les scénarios non pas sur une question de revenus retirés, mais sur la pérennité du mode de traitement choisi.

### **3.7.2 Le compostage**

Le compostage à aire ouverte est avantageux pour plusieurs citoyens, car il s'agit d'une technique simple en termes de procédé, moins d'infrastructures et moins d'impacts au niveau de l'environnement. D'autres y voient l'avantage de développer une approche décentralisée plutôt qu'une approche centralisée dans un seul site. En effet, les impacts écologiques et financiers du transport des matières collectées vers leur lieu de traitement préoccupent les citoyens. Cependant la localisation des plates-formes pourrait être vue comme un inconvénient en raison du syndrome « pas dans ma cour ».

### **3.7.3 Approche structurée et régionale**

Considérant le gisement potentiel des ICI, ces volumes et les matières à traiter auront un impact majeur sur le choix du mode de traitement. De plus, l'approche régionale est essentielle dans le choix du mode de traitement pour assurer, dans le cas de la biométhanisation, un minimum de gisement. Avant de faire son choix, il est essentiel pour la Ville de Saguenay d'avoir défini les collaborations potentielles avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

## **3.8 Les coûts associés**

Actuellement, la Ville de Saguenay envisage une augmentation de 50 \$ par porte pour la collecte et le traitement. Ces coûts associés n'ont pas fait l'objet de préoccupations majeures chez les citoyens comparativement à la qualité du compost ainsi qu'aux modes de collecte et de traitement. Toutefois, certains avis témoignent de l'intérêt d'avoir plus de détails et une analyse de ces coûts.

Il est précisé que la Ville de Saguenay n'a pas inclus de revenus pour la vente du compost, car selon le scénario, il serait donné aux citoyens ou aux producteurs agricoles. L'importance de se qualifier aux subventions gouvernementales disponibles pour financer le projet a été soulevée. Aussi, de nombreuses préoccupations ont été soulevées par l'ampleur du gisement à collecter et à traiter, si l'on considère les ICI et le regroupement des volumes de tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Auraient-ils des impacts favorables ou défavorables sur les coûts globaux? Enfin, plusieurs personnes pratiquant le compostage domestique souhaitent une certaine reconnaissance monétaire pour leur geste. Par exemple, un citoyen voulait

avoir le droit de refuser le bac et un autre souhaitait une réduction du coût pour reconnaître son effort.

### **3.9 Industries, commerces et institutions (ICI)**

Plusieurs ont souligné l'importance d'inclure la totalité du gisement potentiel à traiter, tant celui provenant de l'ensemble du Saguenay–Lac-Saint-Jean que des industries, commerces et institutions (ICI), dans les modes de collecte et de traitement qui seraient choisis par la Ville de Saguenay. L'avantage est d'avoir une vue d'ensemble du gisement avant de faire des choix, tant au niveau de la collecte que du traitement. Il ne faut pas perdre de vue que l'industrie alimentaire représente une part importante du gisement. Il est aussi recommandé, par les citoyens, que la méthode de collecte et de traitement soit uniforme pour tous les secteurs (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel) pour une question d'efficacité.

### **3.10 Soirées d'informations**

Suite aux soirées d'informations, les participants et participantes ont souligné leur satisfaction d'avoir pu s'exprimer et ont eu le sentiment d'avoir été écoutés. Tout en assurant une meilleure information préalable, ce type de consultation et d'échange entre les citoyens, leurs élus et l'équipe professionnelle est considéré comme positif et à répéter.

Camil Laforge, M.A, ADM.A.

## ANNEXE I

### DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LA VILLE DE SAGUENAY LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

# Matières organiques

Consultation publique sur **LES MODES DE COLLECTE**

## Sommaire de la présentation

### Proportions des matières résiduelles produites à Saguenay

- 53% -- **Matières organiques**
- 17% -- Papier, carton
- 10% -- Plastique, verre, métal
- 20% -- Autres (RDD, textile, résidus ultimes)

### Prémises de départ

#### Objectif qualité

- Les produits résultant du processus doivent être de bonne qualité.

#### Résidus verts

- Peu importe l'option retenue, il y aura des collectes dédiées pour les résidus verts.

### De quelles façons?

Trois modes de collecte ont été analysés :

- → En vrac
- → En bac
- → En sac

### En vrac...

- → Aucun tri à la source
- → La collecte reste inchangée
- → Le contenu global du bac d'ordures ménagères (vert, gris ou noir) est collecté et envoyé dans un procédé de prétraitement mécano-biologique
- → Historique des produits générés : qualité B

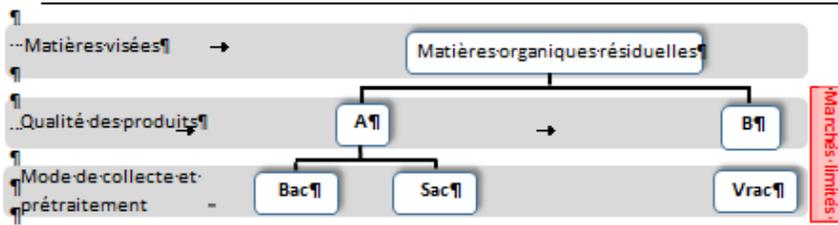
Actuellement, la Ville de Saguenay ne préconise pas cette solution.

### En bac... tri à la source

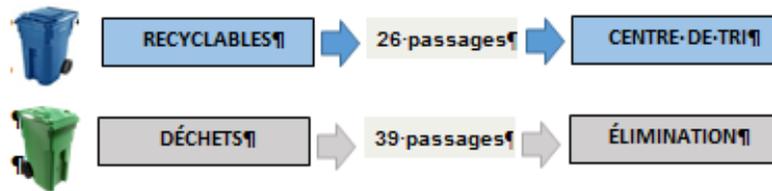
- → Petit bac pour la cuisine
- → Sac de papier autorisé dans le bac brun
- → Bac brun de 240 litres fourni par la Ville
- → Prétraitement de la matière organique

### En sac... tri à la source

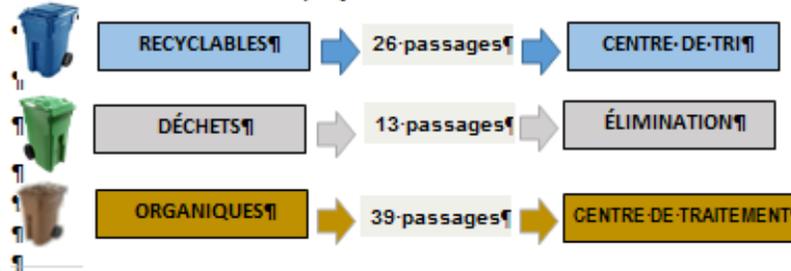
- → Sacs, fournis par la Ville, servant à collecter les matières organiques
- → Ces sacs sont déposés dans le bac d'ordures ménagères (vert, gris ou noir)
- → Prétraitement de la matière organique



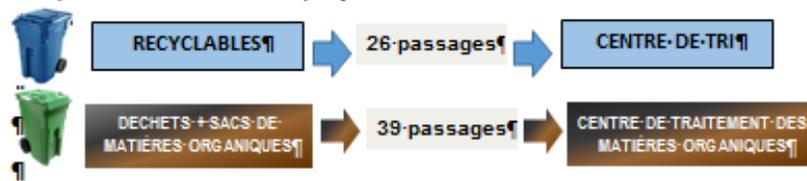
### Fréquence des collectes -- actuellement ¶



### Fréquence des collectes projetée -- avec bac brun ¶



### Fréquence des collectes projetée -- avec sac ¶



### Les coûts ¶

Peu importe le mode de collecte retenu, avec BAC brun ou avec SAC, le coût additionnel associé à la collecte des matières organiques sera d'environ 25 \$ par année par unité d'occupation. ¶

¶

### Conclusion ¶

**C'est la participation citoyenne au tri à la source qui est l'élément clé assurant l'atteinte des résultats tant au niveau des coûts qu'au niveau environnemental.** ¶

¶

¶

Pour obtenir plus de détails, dont les consignes sur le dépôt des mémoires ¶  
(date limite<sup>o</sup> : 26 mars 2018), consultez l'adresse<sup>o</sup> : [ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca) ¶

¶

Prochaine consultation publique<sup>o</sup> : mercredi 28 février à 19 h ¶  
Salle du conseil de l'hôtel de ville de Chicoutimi au 201, rue Racine Est ¶  
Sujet<sup>o</sup> : les types de TRAITEMENT ¶  
Bienvenue à tous ! ¶

# Matières organiques

Consultation publique sur **LES MODES DE COLLECTE**

|                  |  | BAC       |  | SAC<br>(déposé dans le bac d'ordures ménagères)  |  |
|------------------|--|-----------|--|--|--|
|                  |  | Avantages | Inconvénients  | Avantages  | Inconvénients  |
| SOCIAL   CITOYEN | Format : plus grande capacité  |           | Transport du bac en bordure de rue (3 <sup>e</sup> bac à transporter)  | Moins d'efforts pour le transport en bordure de rue (en même temps que le bac d'ordures ménagères) | Format : moins grande capacité   |
|                  | Possibilité d'y déposer les résidus verts toute l'année  |           | Un bac de plus à la maison (entreposage)   | Pas de collecte supplémentaire   | Quantité de sacs déterminée (de l'ordre de 150 par année)  |
|                  |  |           | Entretien du bac (lavage, présence de matière glacée au fond du bac l'hiver)   | Pas d'effort supplémentaire pour l'entretien   | Les sacs ne sont pas conçus pour recevoir des résidus verts  |
|                  |  |           | Augmentation du nombre de camions sur la route = plus de bruit, plus de passages dans les quartiers (sécurité)   |  |  |
| ENVIRONNEMENT    | Production de compost de qualité A   |           | Augmentation du nombre de camions sur la route = augmentation de la pollution (gaz à effet de serre)   | Production de compost de qualité A   | Risque de présence de morceaux de plastique dans le compost  |
|                  | Quantité de plastique requise pour la fabrication du bac (sur 20 ans) est moindre que les sacs |           | Risque de contamination plus élevé (dû à la grande capacité du bac)  | Acide <u>polylactique</u> (PLA) = ressource renouvelable   | Polyéthylène (PE) = ressource non renouvelable   |
|                  | Plus grande quantité de matières organiques collectée  |           | Ne favorise pas l'herbicyclage   | Diminution du taux de rejet (moins grande capacité)  | Acide <u>polylactique</u> (PLA) = amidon de maïs   |
|                  |  |           | Analyse du cycle de vie non réalisée   |  | Analyse du cycle de vie non réalisée   |
|                  |  |           |  |  | Résistance des sacs à la compression inconnue  |
| ÉCONOMIQUE       |  |           | Si augmentation de la fréquence de collecte aux deux semaines versus celle présentée (au mois) = augmentation des coûts (de l'ordre de 17 \$ par année par unité d'occupation) | Potentiel d'entreprise dans la région pour la valorisation des sacs                                | Élimine la possibilité de traiter les matières organiques par compostage ouvert (réglementation provinciale) |
|                  |  |           |  | Emplois spécialisés en région  | Distribution des sacs (logistique, coût)   |
|                  |  |           |  |  | Risques technologiques   |

# Matières organiques

Consultation publique sur **LES TYPES DE TRAITEMENT**

|               |   | COMPOSTAGE |   | BIOMÉTHANISATION   |   |
|---------------|---|------------|---|--|---|
|               |   | Avantages  | Inconvénients   | Avantages  | Inconvénients   |
| TECHNOLOGIE   | Technologie connue et peu risquée   |            | Localisation limitée (emplacement) si le compostage ouvert est retenu | Production de biogaz (méthane renouvelable)  | Technologie plus complexe et peu opérée au Québec   |
|               | Plus de flexibilité face aux variations de quantités et de qualité des matières organiques reçues |            |   | Emplois spécialisés en région  | Moins de flexibilité face aux variations de quantités et de qualité de matières organiques reçues |
|               |   |            |   |  | Traitement des odeurs requis  |
|               |   |            |   |  | Qualité du digestat moins bien documentée   |
| ENVIRONNEMENT | Technologie carboneutre   |            |   | Réduction des gaz à effet de serre   | Recyclage aux champs plus complexe  |
|               | Recyclage aux champs facilité   |            |   | Possibilité de recycler plus de types de matières organiques (ex. matière liquides ou semi-liquides) |   |

### Sommaire de la présentation

#### Proportions des matières résiduelles produites à Saguenay

- 53 % - **Matières organiques**
- 17 % - Papier, carton
- 10 % - Plastique, verre, métal
- 20 % - Autres (RDD, textile, résidus ultimes)

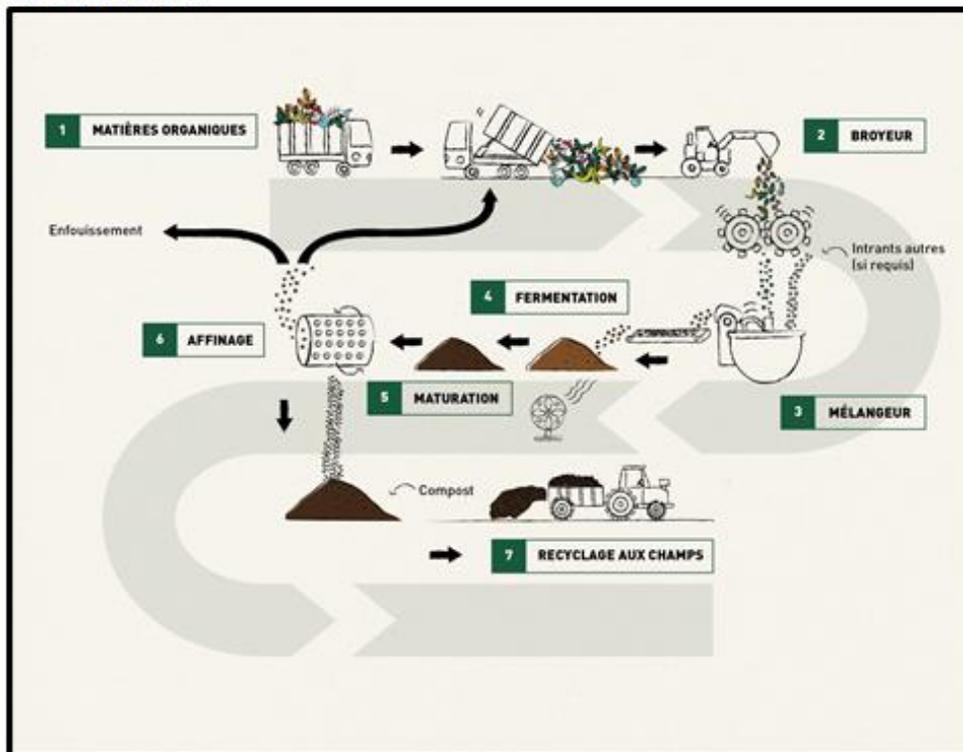
#### Prémises de départ

- Objectif qualité** : Les produits résultant du processus doivent être de qualité (ex. compost de qualité A).
- Résidus verts** : Peu importe l'option retenue, il y aura des **collectes dédiées** pour les résidus verts.

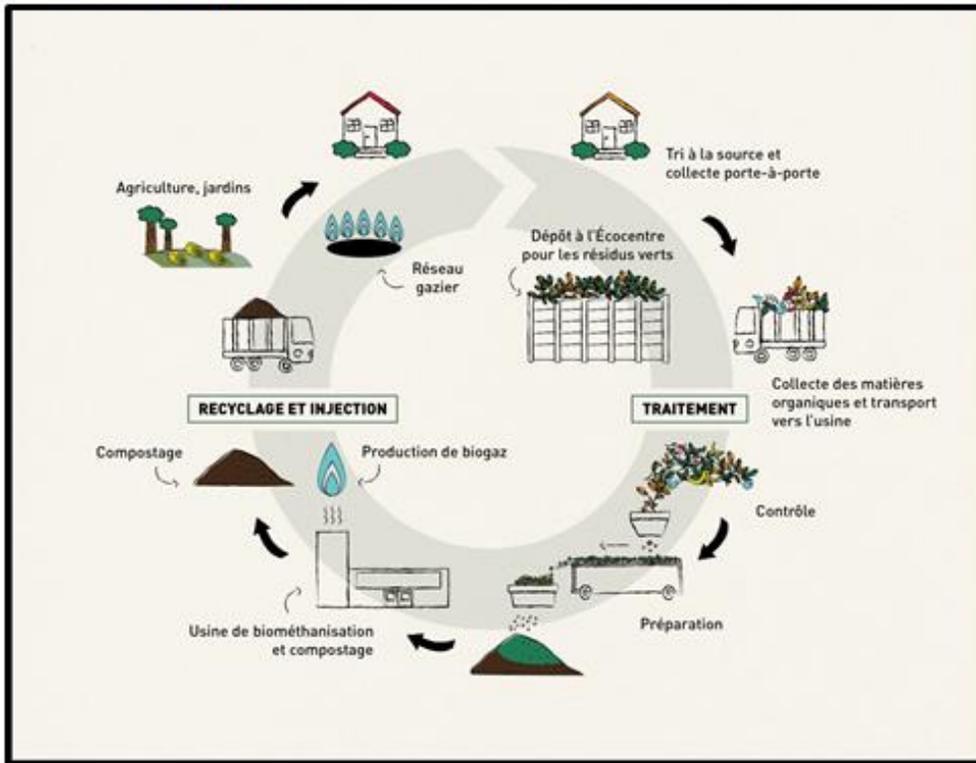
#### Types de traitement analysés

À la suite de plusieurs visites d'installations au Québec, en Ontario et en Europe, quatre types de traitement ont été considérés pour analyse : le compostage ouvert, le compostage fermé, la biométhanisation sèche et la biométhanisation humide.

#### Le COMPOSTAGE



## La BIOMÉTHANISATION



### Les coûts

Peu importe le type de TRAITEMENT retenu, par compostage ou par biométhanisation, le coût additionnel associé au traitement des matières organiques sera d'environ 25 \$ par année par unité d'occupation.

Considérant que le coût additionnel associé à la COLLECTE des matières organiques, tel que présenté lors de la consultation du 21 février dernier, sera d'environ 25 \$ par année par unité d'occupation peu importe le mode de collecte retenu, l'impact global des coûts incluant la COLLECTE et le TRAITEMENT sera donc de l'ordre de 50 \$ par année par unité d'occupation.

**C'est la participation citoyenne au tri à la source qui est l'élément clé assurant l'atteinte des résultats tant au niveau des coûts qu'au niveau environnemental.**

Pour obtenir plus de détails, dont les consignes sur le dépôt des mémoires (date limite : 26 mars 2018), consultez l'adresse : [ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca).

**ANNEXE II**  
**COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES MODES DE COLLECTE ET  
DE PRÉTRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

**Tenue le 21 février 2018 à 19 h**  
**Salle Pierrette-Gaudreault**  
**Centre culturel du Mont-Jacob**  
**4 160, rue du Vieux-Pont, Jonquière**

Nombre de participants : 36 personnes

**1. Mot de bienvenue, présentation des intervenants et déroulement de la soirée**

Monsieur Simon-Olivier Côté, conseiller municipal et président de la commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Cette rencontre a pour sujets la collecte et le prétraitement des matières organiques, et la prochaine séance, les modes de traitement.

Il fait la présentation des différents intervenants : M. Kevin Armstrong (conseiller municipal et membre de la commission du développement durable et de l'environnement durable), M. Denis Simard (directeur général adjoint), M. Denis Bernier (directeur du Service du développement durable et de l'environnement), M. Bruno Gagnon (conseiller financier) et M. Pierre-Luc Truchon (chargé de projet).

Monsieur Côté rappelle les consultations qui se sont tenues préalablement à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2016. Les gens présents nous ont demandé de retourner à nos tables de travail pour analyser davantage les modes de collecte et de prétraitement des matières organiques, et notamment de pousser la réflexion quant à la biométhanisation. C'est ce que notre Service du développement durable et de l'environnement a fait. Entre autres choses, des visites ont été effectuées à l'extérieur pour s'informer des façons de faire dans les autres villes du Québec. Ce soir, nous sommes ici pour présenter le résultat de nos analyses et les scénarios retenus quant aux modes de collecte, en fonction de notre situation. Pour ce qui est des types de traitement, nous y reviendrons lors de la prochaine consultation publique qui aura lieu le 28 février prochain à l'hôtel de ville de Chicoutimi.

Monsieur Côté parle des principes de base, dont l'implication citoyenne. « La raison pour laquelle nous vous consultons, c'est que nous souhaitons vraiment que la population adhère au projet et qu'elle dispose de ses matières organiques correctement. Nous voulons connaître vos préférences et savoir ce qui ferait que vous seriez à l'aise de participer à ce vaste projet collectif, sans contrainte et de façon constante. La clé du succès dans ce dossier dépend de la participation des citoyens, et ce, au jour le jour. »

Dans un souci de transparence et pour faciliter les échanges entre la Ville et ses citoyens, M. Côté précise que la Ville a retenu les services d'un animateur externe, totalement indépendant et objectif, qui fera les liaisons au cours de la soirée et qui rédigera le rapport final. Il s'agit de M. Camil Laforge, qui est un facilitateur de grande expérience.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement, qui agira comme secrétaire.

Monsieur Laforge précise le déroulement de la soirée qui débutera par la présentation des modes de collecte et de prétraitement rejetés et retenus. Une courte pause suivra et la soirée se terminera avec une période de questions.

Il mentionne que le rapport produit comprendra l'ensemble des interventions et recommandations de la soirée. Ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Ville ([ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca)).

Il rappelle qu'il y aura captation vidéo et audio sur place. La présentation des scénarios, qui sera effectuée par M. Bernier, sera en effet mise en ligne au cours des jours qui suivront la consultation. Également, la période de questions sera filmée, mais non pas diffusée. L'objectif est surtout de conserver des traces de tout ce qui aura été dit pendant la soirée. Enfin, il invite les personnes intéressées à déposer un mémoire avant le 26 mars, à 16 h.

M. Laforge cède la parole à M. Denis Bernier.

## **2. Présentation du thème de la soirée : les modes de collecte et de prétraitement**

M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement, fait sa présentation.

Voir la présentation sur le site de la Ville de Saguenay :

[https://ville.saguenay.ca/fr/home#\\_](https://ville.saguenay.ca/fr/home#_)



### 3. Pause de 15 minutes

### 4. Période de questions

M. Camil Laforge présente les consignes pour la période de questions. Il demande d'être respectueux et d'éviter de faire de longs préambules. Il veut que les personnes se présentent et rappelle que les questions seront enregistrées. Les gens peuvent poser deux questions à chaque présence et revenir plus tard afin de permettre une plus large accessibilité au droit d'expression.

#### **Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

C'est difficile pour lui de se faire une idée, car il n'a pas suivi les consultations faites lors du PGMR et il n'a pas les informations au niveau du traitement complet. « Avez-vous envisagé le compostage domestique? »

#### **Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

Il mentionne qu'il y a déjà beaucoup de personnes qui font du compostage individuel. Les gens seront invités à continuer à faire du compostage. La Ville continuera à subventionner l'achat bacs de compostage. Cependant, ce n'est pas une option d'inviter tous les gens à faire du compostage individuel en raison de certaines

contraintes dans les milieux urbains (terrains restreints, etc.). C'est une obligation de la Ville de s'assurer que le compostage soit adéquat.

**Commentaire de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

M. Boulianne croit que la pratique proposée par la Ville n'est pas très bonne pour l'environnement. « Pourquoi voulez-vous favoriser la production de méthane qui est plus dommageable que les CO<sup>2</sup>? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

M. Côté explique qu'il y a des personnes qui font du compostage depuis longtemps, ils l'utilisent pour leur jardin. « C'est difficile de dire si les personnes le font bien. L'objectif est d'avoir du volume dans nos usines, mais on ne peut empêcher les gens de faire du compostage domestique chez eux. »

**Commentaire de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

M. Boulianne suggère à la Ville d'informer davantage les citoyens.

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

Monsieur Côté précise que la Ville a prévu l'octroi de montants importants à la sensibilisation.

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

Monsieur Bernier précise que certaines matières ne peuvent être compostées de manière domestique (résidus de viande, papier essuie-tout, etc.). Certaines matières n'entrent pas dans un composteur domestique parce que les conditions permettant la dégradation ne sont pas là (de façon aérobique). « Il faut aller dans un type de compostage industriel pour être en mesure de dégrader ces matières. Nous allons continuer à encourager le compostage domestique, mais nous allons aussi organiser des formations sur la manière d'utiliser efficacement le composteur domestique. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Pour traiter de questions environnementales, il faut toujours mettre les mains dans nos poches. Avez-vous pensé au potentiel de rentabilité des différentes options? Ne serait-il pas plus intéressant pour les citoyens de dire que ça va coûter 25 \$ de moins plutôt que 35 \$ de plus? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

Il mentionne que peu importe le traitement, la collecte a un coût et il s'agit de 25 \$. « Les prémisses de base sont d'avoir de la qualité et que les gens participent. C'est

certain qu'il y a une question de prix. Cependant peu importe les scénarios, les prix sont similaires. Nous n'allons pas faire de l'argent avec le compostage. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« L'ensemble de la gestion des matières résiduelles a été pris en compte. Il y a eu analyse d'une vingtaine de scénarios. Ce soir, nous présentons les deux modes de collectes optimales pour la Ville de Saguenay. »

**Commentaire de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« À la prochaine rencontre, pourrait-on parler de l'ensemble du cycle et pas juste du traitement? En séparant les thèmes, j'ai l'impression de ne pas avoir toute l'image. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Vous pouvez prendre le chiffre qu'on vous donne ce soir et prendre le chiffre que nous allons vous donner la semaine prochaine. En faisant le calcul, vous aurez le total. »

**Question de M. Guy Vigneault**

« Avez-vous visité d'autres technologies comme celles utilisées à Saint-Hyacinthe, en Europe, etc.? Nous sommes en retard d'au moins 25 ans et nous aurions tout avantage à envoyer certains spécialistes regarder ces technologies. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La réponse est oui. Personnellement, j'ai visité plusieurs installations comme celles de Saint-Hyacinthe, Rivière-du-Loup, Munich, Berlin, etc. Tant moi et mon équipe, nous avons visité certaines installations. Nous n'avons pas tout visité, mais nous vous présentons aujourd'hui les modes qui sont confirmés, fonctionnels et adaptés à la région. »

**Commentaire de M. Guy Vigneault**

« Je trouve malheureux d'avoir fait un site à Hébertville-Station pour enterrer tout cela. On savait que nous devons faire d'autres choses. Dans ces pays-là, c'est normal d'utiliser ces technologies. Ils n'enterrent pas comme ici. Ils profitent de tous ces avantages pour créer des emplois. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« L'enfouissement est toujours la dernière solution, mais elle est associée à la valorisation énergétique pour certaines matières. Au Québec, nous avons un historique de valorisation énergétique qui a peu ou pas fonctionné. Est-ce que ça va changer au cours des prochaines années? Je ne peux le dire et je vais laisser le gouvernement du Québec le décider. Aujourd'hui, nous vous proposons des solutions à la page et visant l'augmentation de la durée de vie du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. Nous avons tout à gagner à prolonger sa vie utile le plus longtemps possible. »

**Question de M. Guy Vigneault**

« À quel moment allons-nous avoir les bacs bruns? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Nous vous consultons ce soir au sujet de deux modes de traitement envisageables, soient les bacs bruns ou prendre des sacs. Selon la décision de la population, nous allons mettre en œuvre la nouvelle approche fin 2019 ou début 2020. » Il rappelle que la Ville de Saguenay a une entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'arrimer les plans de gestion des matières résiduelles et qu'ils vont travailler ensemble pour avoir une approche concertée.

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Monsieur Tremblay veut revenir sur la collecte distincte des résidus verts. « Pourquoi une collecte distincte? Ne pourrait-on pas simplement mettre le tout dans le bac brun? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

L'expérience au Québec démontre qu'au printemps et à l'automne, les volumes de résidus verts générés sont plus grands. À l'automne, nous ramassons plus que 240 litres. « On va bien faire les choses en permettant de mettre les résidus verts dans les sacs en papier pour avoir le plus grand gisement de matières. C'est une question de quantité. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« Serait-il envisageable de le mettre dans le bac brun? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui, s'il y a un bac brun. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« Comment la taille du bac brun, soit 240 litres, a-t-elle été déterminée? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Il existe plusieurs grandeurs de bacs disponibles sur le marché. Les plus petits sont sujets au déplacement par le vent. Plus c'est gros et plus le bac est pesant. Le poids des matières organiques est plus grand que le reste des déchets que nous générons. Nous avons choisi un entre-deux qui résiste au vent et qui a un poids acceptable. »

**Question de M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur**

« Vous n'avez pas parlé du nettoyage des bacs. Le compostage amène des odeurs et des petits verres blancs. Qui va nettoyer le bac, moi ou une entreprise spécialisée? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Présentement, nous n'avons pas retenu d'option. En effet, il existe des entreprises qui offrent de faire le nettoyage à haute pression et à la vapeur. Si nous suivons l'expérience de Lévis, le fait de ramasser à la semaine et de mettre certaines circulaires dans le fonds du bac pour absorber l'humidité limite grandement le développement des odeurs. »

**Commentaires de M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur**

M. Grenon connaît des entreprises spécialisées et il y aurait un coût spécial pour passer surtout l'été. « Il faudra penser à cela. »

**Question de M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur**

« Dans mon entreprise agricole, nous utilisons le fumier pour étendre sur nos terres. Je suis prêt à utiliser le compost des citoyens, mais il faut avoir une qualité. Je ne veux pas commencer à me promener dans le champ pour ramasser les sacs de plastique. Je fais du blé humain qui nécessite une belle qualité de compost. »

**Question de M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur**

« Vous avez indiqué qu'en faisant le compostage, vous allez réduire les quantités de collecte des poubelles. Comme entreprise agricole, il est difficile de réduire nos

poubelles. En été, vous passez aux 15 jours et rien ne va marcher si vous passez aux trois semaines. Il faudrait penser à ajouter des bacs supplémentaires. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Les prémisses de base sont de s'assurer de la qualité du produit et d'avoir des gens qui veulent utiliser notre compostage. C'est normé et nous allons offrir un compost de haute qualité.

Au niveau des industries, commerces et institutions (ICI), je vous entends et avec la commission, nous allons nous pencher sur le service de collecte aux ICI. Nous allons revenir au cours des prochains mois de 2018. Des activités de communication se feront pour informer les ICI. »

**Question de M. Pierre Grenon, résident de Laterrière et agriculteur**

« Si on réduit la production de méthane, est-ce que la Ville va obtenir un crédit carbone? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui et nous allons en parler la semaine prochaine. »

**Question de M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière**

« Existe-t-il des subventions en lien avec les objectifs gouvernementaux de 2022? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui, il existe des programmes avec des objectifs et il existe des pénalités si nous n'atteignons pas les objectifs. L'achat de bacs, le prétraitement, l'achat de sacs sont assujettis à une subvention du 1/3 du coût d'achat. La subvention est applicable à l'acquisition du matériel. Nous avons fait nos scénarios avec ou sans les subventions en regardant les pour et les contre. Les deux modes de collectes sont admissibles aux subventions. »

M. Camil Laforge demande si le calcul du 25 \$ par porte intègre les subventions et pénalités?

M. Bernier répond que c'est autant un coût d'acquisition que de réalisation sur un horizon de 20 ans avec le financement associé.

**Question de M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière**

« On parlait de mobilisation citoyenne. J’appréhende que seulement 13 collectes par année ne soit pas beaucoup et qu’il y ait une résistance. J’ai eu la chance de visiter l’année passée le LET d’Hébertville-Station. L’odeur était présente qui permet de sentir ce que produisent les matières organiques. Y aura-t-il d’autres visites de ce genre et les personnes participantes auraient-elles un rabais de 25 \$? Un incitatif financier pour mobiliser les gens... »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller de municipal**

« Dans le Plan de gestion des matières résiduelles, il est prévu d’ajouter des montants pour faire de la sensibilisation. Le plan de communication n’est pas encore détaillé, mais c’est très important. Les citoyens peuvent nous faire des suggestions de moyens de communication ou de sensibilisation. Nous sommes très ouverts aux suggestions. De plus, nous avons créé trois postes de citoyen sur la commission du développement durable et de l’environnement afin d’avoir le plus d’idées possible de la population. »

**Question de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« À quel moment le choix va-t-il se faire? Allons-nous avoir un sondage ou la décision va se prendre ce soir? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« La décision ne se prendra pas ce soir. Nous allons recevoir vos commentaires et les mémoires. Le rapport des consultations sera ramené devant la commission qui prendra une décision en fonction des commentaires des gens. Il n’y aura pas un référendum, nous faisons des consultations pour connaître l’opinion des gens. L’objectif est de choisir l’option qui nous permettra la meilleure participation. »

**Commentaire de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« Personnellement je suis en faveur de la qualité A. Je fais du compostage à la maison. Je suis en faveur du bac brun. Est-ce que le bras mécanique en question est le même que celui dont il était question dans le débat de la dernière campagne électorale? On parlait d’un bras qui coûtait cher et qui n’était pas efficace. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« On ne rentrera pas dans le débat politique, mais il existe plusieurs technologies. Je vais laisser M. Bernier préciser les technologies. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l’environnement**

« Il existe plusieurs technologies qui permettent de séparer les sacs. Une des techniques est d’utiliser un bras automatisé avec système d’acquisition de

connaissance par le biais de l'intelligence artificielle. L'autre est un système fonctionnant à l'infrarouge qui vient pousser les sacs. Il s'agit de deux technologies disponibles et fonctionnelles ailleurs. »

**Commentaire de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

Il remercie de permettre la tenue des consultations pour permettre la liberté d'expression.

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Vous avez mentionné que 52 % de nos déchets provient des matières organiques. Vous nous avez présenté deux options de disposition. Cependant, vous n'avez pas séparé les matières. Le gazon est problématique, les feuilles et les matières provenant des repas. Vous avez parlé de collecte des résidus verts en début et fin de saison. Est-ce que c'est là pour cette année et pour les années subséquentes? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Actuellement, il est prévu au budget pour les années à venir de récupérer les résidus verts au minimum deux semaines au printemps et trois semaines à l'automne. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« J'ai parlé avec des gens de Saint-Hyacinthe à propos du système de biométhanisation. Je sais que le traitement est uniquement la semaine prochaine. Je me questionne sur la mise en place de matières qui ne donnent absolument rien. Par exemple le gazon qui donne peu de carbone. Pourquoi mettre une troisième voie si on ne s'assure pas de collecter les vraies bonnes matières? Mettre un bac de 240 litres envoie le message aux citoyens d'y mettre n'importe quoi, et qu'il va coûter cher à transporter avec les camions sur la route. La question de la troisième voie va amener des effets pervers. Cela a-t-il été analysé? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Chacune des solutions présentées a ses forces et ses faiblesses. Ce n'est pas du blanc et ce n'est pas du noir, mais que des variations de gris. Recevoir du gazon dans une usine de biométhanisation n'est pas un problème, mais ce n'est pas un avantage non plus. Recevoir des feuilles, des branches et des résidus de jardin n'est pas un plus dans une usine de biométhanisation. Cependant avec une voie dédiée, ces matières, une fois broyées, nous servent comme agents structurants à faire un compost performant. J'ai besoin de ces matières afin de faire un compost de qualité. Une des manières de les récupérer est celle-ci. »

**Commentaire de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Je pense que la voie commune que les gens demandent n'est pas nécessairement la meilleure. Ce n'est pas le volume qui va faire la qualité, mais au contraire la participation citoyenne. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Comme je vous dis, chacune des options a ses pour et contre. Par exemple, le petit sac de plastique en PNA qui est compostable. Ce type de sac ne permet pas de recevoir le tuyau d'arrosoir. Les chances d'avoir une contamination seront un peu différentes. Oui, il y a moins de camions, mais il aura un système automatisé qui doit se faire à l'intérieur... Il n'y a pas que du noir ou du blanc. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Je fais du compostage résidentiel. Je mets mon bac de poubelle au chemin aux deux mois. Les bacs bruns vont coûter plusieurs millions. Comme je fais déjà du compostage, ai-je le droit de refuser le bac brun dans l'objectif de réduire les coûts et de continuer de gérer les matières moi-même? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

Il précise que le bras automatisé va coûter environ 1 M \$ par unité automatisée et que les bacs bruns sont évalués à 3,4 M \$.

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« En fait non, il n'y aura pas de réduction. Il s'agit d'un effort collectif et tout le monde aura à payer son dû. Il y a plusieurs matières que vous ne pouvez mettre dans votre compost domestique qui devront se retrouver dans le composteur ou dans le bac. Il faudra peut-être vous organiser avec un voisin pour les mettre dans son bac. Idéalement, tout le monde se fera livrer le bac et si vous ne le voulez pas, vous le retournerez. Nous voulons avoir les matières qui ne vont pas dans votre poubelle ou votre compostage domestique. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Je comprends que la partie non-compostable au niveau résidentiel (os, gras, etc.) représente moins de 0,1 % du volume total. À mon avis, ramasser 99,9 % ne serait pas efficace et coûterait cher. C'est beau d'avoir un objectif à 100 %. La partie os à poulet représente 0,1 %. Est-ce que je vais doubler mes coûts de collecte, plus les contraintes de transport, pour ramasser les os de poulet, alors que je peux accepter de perdre 0,1 % de ces matières? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Ce n'est pas tout le monde qui fait du compostage domestique. »

**Commentaire de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« C'est possible d'atteindre des résultats? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« J'apprécie votre commentaire. Cependant, le gouvernement du Québec nous oblige à bannir les matières organiques de l'enfouissement. Ça ne veut pas dire 99,9 % mais plutôt 100 %. Allons-nous l'atteindre? Entre vous et moi, non. Est-ce qu'on va travailler pour? Oui. On doit trouver les méthodes de collecte et de traitement qui vont maximiser l'atteinte de cet objectif. »

**Commentaire de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« J'aime la méthode du sac que je trouve extraordinaire. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Pour faire du compost de catégorie A, il faut trier les matières qui vont dans celui-ci. En faisant une collecte qui mélange tout, ne serez-vous pas en mesure de faire uniquement du compost de catégorie B? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Comme nous vous l'avons mentionné, nous n'avons pas retenu la collecte en vrac. Il est impossible, avec les données disponibles, d'avoir un compost de catégorie A normé BNQ. Nous devons soit ajouter un bac ou trier à la source, en mettant dans la poubelle en utilisant des sacs. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Je pense que j'ai mal posé ma question. Avez-vous déterminé que c'est de catégorie B une fois le procédé de compostage sélectionné? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Déjà les gens ont de la difficulté à différencier les matières à mettre dans le bac vert ou le bac bleu. Est-ce que les gens ne vont mettre que de la catégorie A dans le sac? J'en doute fort. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je comprends votre point. Le bac a ses forces. Le sac a ses forces. Une bonne sensibilisation et une bonne participation des gens sont un gage de succès. »

**Commentaire de M. Camil Laforge, animateur**

« Je comprends, M. Boulianne, que nous ne devons pas négliger les approches préalables pour permettre la meilleure qualité. C'est l'objectif commun d'investir vers ça. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Ce n'est pas superflu de mettre dans des sacs les résidus verts? Ne serait-il pas possible de les mettre dans la rue plutôt, et de les aspirer avec des balayeuses afin de simplifier le travail? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Je n'ai pas de réponse car nous n'avons pas regardé d'autres possibilités. Nous avons besoin, dans notre procédé, de mettre du mélange. Les résidus verts et le sac de papier font partie de ce mélange. »

**Commentaire de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Moi, je vois régulièrement les gens qui les jettent dans la rue. C'est ça qui se passe. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Vous embarquez encore dans une zone grise. Les sables que nous ramassons dans la rue sont des matières considérées comme résiduelles. Nous devons en disposer au site d'enfouissement et si nous les mélangeons avec des feuilles, nous venons contaminer nos feuilles avec une manière de laquelle nous ne voulons pas. Nous en prenons note et nous allons regarder le tout. Cependant, je ne connais pas de situation municipale qui œuvre dans ce sens-là. »

**Commentaire de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Il faut simplifier la vie et que cela coûte le moins cher. Si nous ne faisons rien, en fin de compte elles vont se dégrader. La nature va faire son travail. »

**Question de Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko!**

« Nous intervenons beaucoup au niveau de la sensibilisation auprès des citoyens. On se rend compte qu'on pose encore beaucoup de questions sur le recyclage et relativement au principe 3RV. Les gens posent beaucoup de questions et ils ont

besoin d'un accompagnement réel. J'aurais aimé avoir plus de détails sur la campagne de sensibilisation. Y aura-t-il un plan détaillé ayant plusieurs façons pour rejoindre les citoyens? Est-ce que le plan de communication comportera des interventions par rapport à la réduction à source? Les gens posent des questions sur le compostage, les bacs, etc., et surtout s'il y a moins de collecte. On sait que si la poubelle est pleine, c'est parce qu'il y a une grande consommation. Est-ce que la Ville est sensibilisée à ce mouvement-là et encourage la réutilisation? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« On va continuer à faire de la sensibilisation avec les différentes organisations. Nous aurons un budget et une stratégie qui seront développés. On attend de voir les options choisies et nous allons travailler avec les organismes en place pour développer ce plan d'action. Nous vous invitons à déposer un mémoire en y indiquant les meilleures options possibles. »

**Commentaire de Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko!**

« Oui, nous pensons que le compostage domestique est la meilleure méthode de faire et que nous devons continuer de faire des efforts dans ce sens. Nous avons parlé des ICI. Il n'y a pas de plan. Avez-vous des amorces qui ont été faites dans les restaurants et les épiceries, car, ce sont eux qui génèrent de très grandes quantités? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« C'est à l'étude en ce moment afin de trouver la meilleure manière de le faire. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Peu importe la solution de traitement choisie, nous devons en tenir compte. Il s'agit de volumes de haute qualité pour faire du compost qu'on va essayer de récupérer. L'objectif est de réduire l'enfouissement et nous allons faire les efforts nécessaires pour récupérer ce gisement. J'ai un conseiller qui est dédié à la rencontre des ICI et à la mise en place de plans de gestion pour les accompagner afin d'atteindre un haut taux de participation. »

**Question de Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko**

« Le plan sortira-t-il en même temps pour les citoyens et les ICI ou il sera décalé dans l'application? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La stratégie n'est pas arrêtée. »

**Question de Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko**

« Nous avons visité un immeuble à logements qui avait un compacteur. Une chute à déchet se déverse dans un compacteur. Ce genre d'action pourrait-il être pris en considération pour aider à mieux gérer les matières putrescibles? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Si on décide comme municipalité d'aller vers l'utilisation des sacs, cette approche pourrait être très adaptable. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« J'aimerais comprendre l'option d'utilisation des sacs. Comment les sacs seront distribués? Y aura-t-il une limite par citoyen? Y aura-t-il un coût? Sera-t-il sur le compte de taxes ou les gens devront les acheter eux-mêmes? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Si cette action est choisie, ce n'est pas déterminé si ce sera deux ou trois sacs par semaine. Il y a des questions à regarder au niveau des volumes et des sacs choisis. Ceux-ci seront fournis par la Ville. Si des gens ont besoin de davantage de sacs, ils pourront s'en procurer à certains endroits. Le coût global inclut l'achat des sacs. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« On parle d'entre 100 et 150 sacs qui devraient être livrés par unité d'habitation. Nous avons regardé comme scénario d'utiliser de manière récurrente, deux ou trois fois par année, les organismes du milieu pour faire la livraison des sacs. Il s'agit d'un rouleau de 50 sacs qui serait livré à chacune des adresses. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« J'ai compris que le matériel qui va composer les sacs a été identifié. Vous n'utiliserez pas des sacs oxo. Seront-ils des sacs produits en région? Y a-t-il des distributeurs identifiés? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Non, car on consulte ce soir. Avant de faire des démarches, nous allons attendre vos commentaires. Les fabricants de sacs compostables sont en Amérique du Nord, mais pas dans la région. Si on y va avec le polyéthylène, nous allons travailler avec la Ville de Québec qui a déjà ses sacs. Nous allons les approcher pour créer un centre de récupération et de flaconnage afin de faire des nouveaux sacs avec les anciens. Je ne

veux pas dire dans combien d'années. C'est une solution viable avec la Ville de Québec de fabriquer nos propres sacs. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« Ma question traite de la communication et de la sensibilisation. Nous avons vu, du côté du Lac-Saint-Jean, qu'ils vont vers le bac brun. Si Saguenay choisit le sac, il risque d'y avoir une communication régionale plus difficile. Comment vous envisagez les communications? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« À l'heure actuelle, nous sommes en constante communication avec eux. Nous allons trouver le meilleur arrimage possible au niveau du choix et au niveau des traitements. Il faudra des axes communs au niveau de la sensibilisation. On attend de faire le choix, puis de l'argent sera investi dans la sensibilisation. On va s'assurer de s'arrimer avec la RMR. »

**Question de Mme Stéphanie Fortin, citoyenne de Chicoutimi**

« Dans le cas où nous ferions le tri avec le bac brun, allons-nous utiliser les mêmes camions que les autres collectes? Les camions vont-ils presser les matières, etc.? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui, l'objectif est de maximiser la quantité pour optimiser le coût de transport au lieu d'enfouissement. C'est un des critères discriminatoires sur le type de plastique utilisé. L'épaisseur du plastique doit répondre aux modes d'opération. Le choix de la décision se fera en fonction du type, de la couleur et de l'épaisseur. »

**Question de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« Vous nous avez indiqué qu'il y a des avantages et des inconvénients pour les deux méthodes. Ont-ils déjà été présentés afin que la population puisse faire un choix éclairé? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Dans les modes de collecte, tout cela a été pris en compte. Les membres de la commission ont vu ce document de travail, mais pas la population. »

**Commentaire de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« Il est difficile pour moi de prendre une décision si je n'ai pas ces informations. Pour l'instant, je suis en faveur du bac brun, mais je ne peux pas analyser. Je suis dans l'inconnu. »

**Question de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Lorsque vous parlez d'inconnu, vous parlez des aspects techniques? »

**Commentaire de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« Vous disiez qu'il y a des avantages et des inconvénients pour les deux options. C'est quoi exactement? »

**Question de M. Camil Laforge**

« Est-ce possible d'avoir accès à cette analyse? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« On en prend note et on va regarder ce que nous pouvons faire. »

**Question de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« Vous parliez au niveau pratico-pratique? »

**Commentaire de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« Je veux savoir les avantages aux niveaux pratico-pratique et environnemental. Je veux savoir tous les avantages. »

**Question de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« Où sera entreposé le compostage : à Saguenay, à Hébertville-Station ou ailleurs? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Nous allons vous répondre la semaine prochaine. »

**Question de M. Carl Harvey, citoyen de Chicoutimi**

« On parlait d'un coût supplémentaire de 25 \$. Ce montant sera-t-il augmenté chaque année comme nous voyons présentement? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Le calcul a été fait sur un amortissement de 20 ans. Normalement, le 25 \$ sera maintenu pour les prochaines années. Cette année, il y a eu des ajustements afin de refléter le coût réel des opérations. »

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

Il précise que l'augmentation est généralement nécessaire pour arrimer la tarification avec le coût réel du service. L'objectif du conseil est donc de charger le vrai coût du service.

**Question de M. Mathieu Breton, résident de Chicoutimi**

« Je ne sais pas si de l'information a été véhiculée avant ce soir. Avant de faire une consultation, il serait bien d'avoir des choses disponibles. J'aimerais avoir plus d'informations au niveau du camionnage, notamment sur le bruit, l'achalandage, etc. Le bac, c'est les camions et le coût de l'essence. Je penche du côté des sacs, mais j'essaie de me faire une tête.

La finalité pour avoir une qualité de type A. Les revenus vont servir à quoi? Les revenus seront investis dans le compostage ou dans d'autres enveloppes? Si c'est rentable, la Ville va vouloir augmenter ces revenus. Le moteur est-il de faire de l'argent? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Nous avons remis une feuille résumant l'impact sur la fréquence de collecte. L'objectif du compostage n'est pas de faire de l'argent, mais de le redistribuer au niveau des citoyens ou du champ. Y aura-t-il ouverture de certains marchés? On ne le sait pas. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« L'objectif premier est de réduire de manière importante notre matière résiduelle. Le but est de réduire à la source, car il y a un coût pour la gestion de cette matière. »

**Question de M. François Boivin, Service Matrec Inc.**

« Peu importe l'option choisie, la participation citoyenne est volontaire ou facultative? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Le gouvernement du Québec demande de ne plus enfouir 100 % des matières organiques. Notre travail est de nous assurer d'avoir le plus haut taux de participation. Nous allons travailler le plus possible pour que les gens fassent les efforts au maximum. Nous ne ferons pas uniquement des campagnes dans les journaux. Nous allons rencontrer les citoyens lors des événements, dans les entreprises, etc. Nous allons offrir des programmes pour aider les entreprises à se structurer. Nous aurons une grosse campagne de sensibilisation qui se fera. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière (Arvida) et entrepreneur**

« Allez-vous remplacer les bacs verts qui sont brisés? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Les bacs verts sont la propriété des citoyens. Ceux-ci peuvent aller porter les bacs brisés dans les écocentres et les bacs noirs ou verts sont à la charge des citoyens. Il existe des programmes pour les personnes à faible revenu. On appelle la Ville si votre bac bleu est brisé. »

**Question de M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière**

« L'objectif est d'essayer de détourner les matières organiques et de ne pas faire du compost. Lorsqu'on parle de réduction à la source, est-ce que c'est d'une façon proactive pour encourager les gens à gérer eux-mêmes les matières organiques? Par exemple, ne pas payer le 25 \$ en signant une déclaration de conformité. Parce que le but n'est pas de faire du compost, mais de détourner les matières organiques du site d'enfouissement. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« L'objectif est de détourner, mais nous ne pouvons pas demander aux gens de garder les matières organiques chez eux. Il faut voir que Saguenay est principalement urbaine et il est difficile pour certains citoyens de faire du compost. Il existe déjà du compostage communautaire et ce sont des choses que nous voulons poursuivre dans les parcs et les jardins communautaires. L'objectif est de détourner. On ne peut pas dire qu'une personne paye et qu'une autre ne paye pas. »

**Question de M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière**

« On parle d'un effort collectif. Serait-il possible d'avoir un genre de système d'inspection? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Il existe des règlements, mais nous visons d'abord la sensibilisation. »

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

Il indique qu'il s'agit d'un changement de culture. Il s'agit d'une obligation gouvernementale et cela va passer par la sensibilisation auprès des gens. « Je doute que tous les gens soient des champions du compost en une année, mais nous allons faire les efforts nécessaires pour avoir la participation maximale des gens. C'est pour cela que nous voulions une consultation publique de la population sur ses préférences afin de favoriser la réduction de la collecte à la source des matières organiques. Lorsque nous créons un régime à deux vitesses, administrativement cela a des conséquences et implique des suivis. Le gouvernement est clair en nous demandant de ne plus envoyer les matières organiques au site d'enfouissement. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

Il précise qu'une personne est sur la route pour rencontrer les citoyens et les aider à bien positionner le bac, à mieux procéder en proposant certains conseils. Il y aura de la sensibilisation.

**Commentaire de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« Dans ce dossier, nos citoyens sont très bons et ça fonctionne très bien. On peut faire confiance à la population. »

**Commentaire de M. Martin Ferland, citoyen de Jonquière**

« La rencontre de ce soir vise à prendre position sur les deux options. Je pense que la réduction des camions serait quelque chose à favoriser pour les quartiers avec des familles. Le moins de transport possible. Je suis favorable pour les sacs. »

**Question de Mme Élyse Thériault, citoyenne de Jonquière**

« J'ai des questionnements sur la méthode des sacs. Un sac reste un sac. J'imagine que la durée de vie n'est pas interminable. Vous disiez qu'ils étaient recyclables et qu'ils vont resservir pour faire à d'autres sacs. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« C'est l'objectif qu'on vise, et il y a aussi l'utilisation possible de sacs compostables. Le choix du sac n'est pas déterminé encore. La durée du sac compostable, on espère, est de 28 jours. Pour la réutilisation, il n'y a pas de limite et les seules pertes que nous allons avoir sont les matières qui seront collées sur le sac, des morceaux de sable, etc. Ce n'est pas encore déterminé. Si nous allons vers ce scénario, nous allons travailler avec la Ville de Québec qui va générer un volume important de sacs. »

**Question de Mme Élyse Thériault, citoyenne de Jonquière**

« J'ai une question au niveau des installations pour les espaces publics. Va-t-il y avoir des places pour mettre du compost. Il y a des installations pour la récupération, mais ce n'est pas partout. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« À l'heure actuelle, nous faisons l'inventaire de l'ensemble de nos poubelles et nous avons commencé à mettre des installations à deux voies. Il faudra des installations à part pour le compostage. Il y a du compostage domestique et du compostage communautaire, et il faudra prévoir des installations dans certains endroits qui génèrent du compostage. »

**Question de M. Langis Savard, entrepreneur en environnement**

« Vous indiquez que vous êtes en contact avec la RMR et que vous allez vous arrimer avec eux. Faut-il en déduire que nos putrescibles pourraient être compostés au LET d’Hébertville-Station, ou vous allez prioriser Saguenay? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l’environnement**

« Tous les scénarios seront analysés avec la RMR et la MRC du Fjord-du-Saguenay. Nous allons trouver la solution la plus optimale pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. »

**Question de M. Marcel Munger, citoyen de Jonquière**

« J’ai remarqué qu’il y avait, dans la salle d’exposition, des petits bacs. Un avait un couvercle plein et l’autre était percé. Ma question : pourquoi des bacs percés? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l’environnement**

« Il existe plusieurs modèles qui ont été développés au fil des ans pour les cuisines. Il y a le modèle complètement fermé qui a certains avantages. Celui ouvert, on pense qu’il y aurait moins d’odeurs en développement, mais il faut changer les sacs régulièrement. Personnellement, j’en utilise un en acier inoxydable avec un couvercle étanche. Un ou l’autre n’offre pas d’inconvénient ou d’avantage. Il s’agit de modèles différents offerts par des compagnies différentes. Le modèle plein est utilisé par la Ville de Lévis. Je ne peux pas dire que l’un est meilleur que l’autre. »

## **5. Fin de la consultation**

Monsieur Camil Laforge invite les gens à lire l’aide-mémoire afin de se faire une idée sur la question. Les personnes et les organismes qui désirent déposer un mémoire peuvent le faire jusqu’au 26 mars à 16 h. Il invite les gens à assister à la séance d’information qui se tiendra le 28 février prochain à l’hôtel de ville, à 19 h. Enfin, il invite les citoyens à prendre connaissance de la production des rapports et des comptes rendus. Les gens pourront envoyer les corrections de ces derniers, en cas de mauvaises citations.

Une citoyenne demande si nous allons avoir colligé les avantages et les inconvénients des deux types de propositions et des données/informations supplémentaires.

Monsieur Simon-Olivier Côté, conseiller municipal de Saguenay, répond qu’ils vont vérifier la possibilité de rendre disponibles certains pour et contre techniques et

pratico-pratiques des deux options. Nous allons tenter de produire une ébauche avant la fin de la période de dépôt.

Monsieur Camil Laforge félicite les citoyens pour le bon déroulement de la soirée et il invite M. Côté à conclure la soirée.

Monsieur Simon-Olivier Côté remercie, au nom du conseil municipal, les citoyens pour leur présence. Il mentionne l'importance de prendre les commentaires de la population. Aussi, les différents services de la Ville sont toujours ouverts aux commentaires. Il existe un service de plaintes et vous pouvez contacter vos conseillers municipaux.

La consultation publique se termine à 21 h 30.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,  
agent de développement au CREDD*



**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES TYPES DE TRAITEMENT  
DES MATIÈRES ORGANIQUES  
Tenue le 28 février 2018 à 19 h  
Salle du conseil municipal  
Hôtel de ville de Saguenay  
201, rue Racine Est, Chicoutimi**

**Nombre de participants : 74 personnes**

**1. Mot de bienvenue, présentation des intervenants et déroulement de la soirée**

Monsieur Simon-Olivier Côté, conseiller municipal et président de la commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Cette rencontre a pour sujets les types de traitement des matières organiques.

Il fait la présentation des différents intervenants : M. Kevin Armstrong (conseiller municipal et membre de la commission du développement durable et de l'environnement), M. Denis Bernier (directeur du Service du développement durable et de l'environnement) et M. Bruno Gagnon (conseiller financier).

Monsieur Côté rappelle les consultations qui se sont tenues préalablement à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2016. Les gens présents nous ont demandé de retourner à nos tables de travail pour analyser davantage les modes de collecte et de traitement des matières organiques, et notamment de pousser la réflexion quant à la biométhanisation. C'est ce que le Service du développement durable et de l'environnement a fait. Entre autres choses, des visites ont été effectuées à l'extérieur pour s'informer des façons de faire dans les autres villes du Québec. Ce soir, nous sommes ici pour présenter le résultat de nos analyses et les scénarios retenus quant aux types de traitement. La semaine dernière, la consultation portait sur les modes de collecte.

Monsieur Côté indique qu'un document de synthèse a été produit à la demande des citoyens pour présenter les avantages et les inconvénients des modes de collecte présentés la semaine dernière, de même que pour les types de traitement qui seront expliqués au cours des prochaines minutes. Il précise que ce document a été produit suite à la suite des demandes des citoyens et que la Ville ne veut en aucun cas orienter les choix.

Monsieur Côté parle des principes de base, dont l'implication citoyenne. « La raison pour laquelle nous vous consultons, c'est que nous souhaitons vraiment que la population adhère au projet et qu'elle dispose de ses matières organiques correctement. Nous voulons connaître vos préférences et savoir ce qui ferait que vous seriez à l'aise de participer à ce vaste projet collectif, sans contrainte et de façon constante. La clé du succès dans ce dossier dépend de la participation des citoyens, et ce, au jour le jour. »

Dans un souci de transparence et pour faciliter les échanges entre la Ville et ses citoyens, M. Côté précise que la Ville a retenu les services d'un animateur externe, totalement indépendant et objectif, qui fera les liaisons au cours de la soirée et qui rédigera le rapport final. Il s'agit de M. Camil Laforge, qui est un facilitateur de grande expérience.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement, qui agira comme secrétaire.

Monsieur Laforge précise le déroulement de la soirée qui débutera par la présentation des types de traitement. Une courte pause suivra et la soirée se terminera avec une période de questions. Il précise que c'est à la fin que les personnes pourront poser des questions sur les modes de collecte et de prétraitement, ainsi que sur les types de traitement.

Il mentionne que le rapport produit comprendra l'ensemble des interventions et recommandations de la soirée. Ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Ville ([ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca)).

Il rappelle qu'il y aura captation vidéo et audio sur place. La présentation des scénarios, qui sera effectuée par M. Bernier, sera en effet mise en ligne au cours des jours qui suivront la consultation. Également, la période de questions sera filmée, mais non pas diffusée. L'objectif est surtout de conserver des traces de tout ce qui aura été dit pendant la soirée. Enfin, il invite les personnes intéressées à déposer un mémoire avant le 26 mars, à 16 h.

M. Laforge cède la parole à M. Denis Bernier.

## **2. Présentation du thème de la soirée : les types de traitement**

M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement, fait sa présentation.

Voir la présentation sur le site de la Ville de Saguenay :  
ville.saguenay.ca, onglet « La Ville et vie démocratique »



### **3. Pause de 15 minutes**

M. Camil Laforge invite les citoyens à venir chercher les documents publiés pour eux.

### **4. Période de questions**

M. Camil Laforge présente les consignes pour la période de questions. Il demande d'être respectueux et d'éviter de faire de longs préambules. Il veut que les personnes se présentent et rappelle que les questions seront enregistrées. Les gens peuvent poser deux questions à chaque présence et revenir plus tard afin de permettre une plus large accessibilité au droit d'expression.

#### **Question de M. Robin Boulianne, citoyen d'Arvida**

« Quels sont les volumes qui devraient être traités par la Ville de Saguenay? »

#### **Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« On parle d'environ 26 000 tonnes métriques par année. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen d'Arvida**

« Visez-vous l'exclusivité de la matière première? Seule la Ville pourra faire la collecte des matières organiques? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Ce n'est pas déterminé. »

**Monsieur Camil Laforge demande des précisions à M. Boulianne sur sa question.**

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen d'Arvida**

Il se demande s'il y aura un règlement qui obligera les citoyens à donner les matières organiques à la Ville. Il pose une question sur l'exclusivité de la matière.

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La participation est obligatoire, mais je ne peux pas dire le mode d'opération pour les commerçants. La Ville doit ramasser 100 % des matières organiques sur le territoire. On parle du traitement. Sur l'exclusivité, il se pourrait que la Ville accepte des matières provenant d'ailleurs que de la Ville de Saguenay. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Ma question est la suite sur le tonnage : le 33 % inclut-il tous les restaurants et les industries, ou s'agit uniquement de la partie résidentielle? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Seulement le secteur résidentiel. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Faites-vous l'analyse totale en vous basant uniquement sur la donnée résidentielle ou sur une étude régionale concernant les intrants possibles, ce qui serait intéressant dans le cas de la biométhanisation, provenant de l'industrie agroalimentaire, etc.? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Votre compréhension de la biométhanisation est intéressante et oui, nous allons baser notre analyse sur l'ensemble du gisement. »

**Monsieur Camil Laforge indique qu'il avait été mentionné la semaine dernière qu'il allait y avoir une approche particulière pour calculer la matière pour les industries, commerces et institutions (ICI).**

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le gisement vient de deux aspects : ICI et résidentiel. On pourrait aussi penser aux boues solides générées par l'usine d'épuration. Toutes les matières organiques, dans un processus de biométhanisation, peuvent être appelées à faire partie du procédé et à participer à la création de biométhane. On le regarde, mais on ne peut pas dire précisément ce que nous allons y intégrer tant que nous n'avons pas choisi l'approche. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« J'ai une autre question sur la qualité du compost. Si je fais un compost résidentiel ou si nous faisons un compost municipal basé sur une méthode de compostage normale, est-ce que je peux l'utiliser dans l'alimentation humaine? Est-ce que le résidu qui va sortir de la biométhanisation va pouvoir être uniquement utilisé dans des champs pour l'alimentation animale? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Cela dépend des intrants. Si nous incluons des intrants qui ne sont pas acceptés comme intrants en production nourricière ou maraîchère, nous ne pourrions pas installer le procédé directement. Tout dépendant des intrants que nous allons retenir, nous allons avoir accès à plus ou moins de terres pour la mise en valeur. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« Peu importe le procédé, vous parlez que le coût est de 25 \$ la porte. On remarque que vous classez les extrants en qualité A ou B sur le marché de la valorisation des digesteurs et autres. Est-ce possible de fournir avant le 26 mars un tableau financier ventilé des deux options pour avoir vos projections de coût réel? Il faudrait avoir des projections financières au-delà du 25 \$ proposé pour les deux scénarios. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Il y a plusieurs éléments et calculs qui rentrent en ligne de compte, dépendamment du gisement. Après le choix de la méthode, nous allons pouvoir pousser plus loin les analyses et faire les calculs précis. Il y a plein de technologies différentes que nous allons prendre en compte. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« C'est difficile pour le citoyen de se faire une tête sans les coûts réels d'installation. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Le 25 \$ inclut aussi les coûts d'opération et d'installation sur 20 ans. On parle de 25 \$ pour la collecte et de 25 \$ pour le traitement. Un total de 50 \$. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« Puisque ça semble un bon marché pour le gaz, si jamais la valorisation permet d'autofinancer les opérations, est-ce que le citoyen pourrait se passer de payer les 50 \$? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« L'objectif n'est pas de donner une pression financière aux citoyens, mais d'obtenir une qualité pour le compostage qu'on pourra vendre. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« Si c'est payant pour la Ville, est-ce que le citoyen va pouvoir garder 50 \$ dans sa poche? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Ce ne pourra pas être assez payant pour annuler les 50 \$. Est-ce que ça peut coûter 30 \$ au total? Peut-être. » Il mentionne que le coût actuel des taxes de service ne représente pas le coût réel. Le conseil veut modifier celui-ci pour qu'il représente le coût réel du service.

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

Il souligne le partenariat avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean qui ouvre des opportunités pour réduire les coûts, notamment avec le traitement (des économies d'échelle).

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« Ce n'est pas qu'on veut cacher des chiffres, mais il s'agit d'hypothèses de calcul. On ne se rendra pas riches à vendre notre gaz, mais ça amoindrit les coûts de notre investissement. »

**Question de M. Pierre Grenon, citoyen de Laterrière et ferme CPA Grenon**

« Il y a plusieurs qualités de compost. Vous parliez qu'il y avait du compost animal et humain. Pouvez-vous clarifier? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le Guide de recyclage des biosolides des matières organiques relève plusieurs catégories d'odeurs pathogènes et contaminantes. En fonction de la qualité de la matière que nous avons, on a accès à plus ou moins de cultures. Nous avons un agronome qui s'assure d'offrir à nos agriculteurs une haute qualité et nous faisons un suivi très pointu. »

**Question de M. Pierre Grenon, citoyen de Laterrière**

« Y aura-t-il un coût pour avoir le compostage produit? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Actuellement, les biosolides sont donnés aux agriculteurs. Est-ce que ce sera la même chose dans le futur? Ce n'est pas confirmé et on travaille là-dessus. »

**Commentaire de M. Pierre Grenon, citoyen de Laterrière**

« Il faut du compost de très bonne qualité. Il ne faudrait pas qu'un agriculteur se retrouve avec du compost de mauvaise qualité, qu'il le dise à tout le monde et que finalement vous restiez avec votre compost. Il faut un compost de très bonne qualité, sans sacs de plastique ou autres objets (verres, etc.). »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La qualité sera très bonne et certifiée BNQ de qualité A. »

**Question de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

« Il existe des technologies ailleurs. Les gens de l'usine de Saint-Hyacinthe ont-ils été consultés, entre autres au niveau des coûts? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui. Actuellement, la Ville de Saint-Hyacinthe ne traite pas ses matières organiques triées à la source. Les boues d'usine sont les seules matières traitées, ainsi que des apports industriels (Olymel, Saputo et Agropur). »

**Question de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

« Rivière-du-Loup? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui, mais elle n'est pas fonctionnelle à 100 %. Elle reçoit des matières et elle fait du biogaz. Présentement elle le brûle, il est envoyé dans l'atmosphère. »

**Question de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

« Pour le sac, il est marqué dans vos documents « compression inconnue ». Si une personne met un sac dans la poubelle verte, vous le récupérez par un bras robotisé. À ce moment-là, comment est la résistance du sac? Il peut éclater? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

Il rappelle que le document traite des avantages et des inconvénients. « À chacun des inconvénients, nous devons trouver une solution. Allons-nous utiliser un plastique en matières organiques fait à base de maïs, ou un plastique en polyéthylène à base d'hydrocarbure? Avoir une épaisseur de 1, 2, 20, etc.? Rien n'est décidé et on va trouver les informations pour répondre aux différentes inquiétudes. »

**Commentaire de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

Il suggère de voir du côté de la Ville de Québec.

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« On regarde le mode de traitement uniquement pour le résidentiel. Le mode de traitement choisi pour le résidentiel va-t-il orienter le mode de traitement pour les industries, commerces et institutions (ICI)? Peut-il y avoir un mode de traitement pour le résidentiel et un autre mode pour les ICI? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je doute que la situation arrive. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Par exemple, nous traitons les biosolides d'une manière et nous les envoyons aux champs. Selon la méthode choisie, nous allons intégrer ou pas d'autres sources comme les biosolides et les ICI. Nous cherchons de la qualité et que les citoyens participent. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« Ne serait-il pas plus facile de voir le gisement d'une manière à intégrer ensemble le résidentiel et les ICI? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« L'ensemble du gisement à l'étude sera analysé. La prémisse de travail est de recevoir tous les intrants de qualité. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Allez-vous utiliser le même type de technologie que Saint-Hyacinthe? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le choix de la technologie n'est pas arrêté. Saint-Hyacinthe reçoit des boues d'usines et des résidus agroalimentaires en grande quantité et, prochainement, des matières organiques triées à la source. Il existe d'autres technologies, comme, celle utilisée à Rivière-du-Loup, qui fonctionnent aussi. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Il me semble que l'ancien maire était contre la technologie de Saint-Hyacinthe parce qu'il y avait plusieurs bris. Est-ce vrai? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Nous allons tenir compte des aspects d'opération pour nous assurer d'avoir un produit de qualité et une rapidité de mise en service. Nous allons trouver des technologies résilientes à des intrants qui pourraient varier en fonction des saisons. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« À quoi servent les saules? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Il s'agit d'une plante qui demande beaucoup de valeur nutritive et d'eau. On peut utiliser les eaux usées du compostage et on met le saule en petit morceau pour l'utiliser comme agent structurant pour faire du compost. On le remet dans le cycle. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« À quelle hauteur le gouvernement du Québec participerait au projet? Quels seraient les montants projetés de sa contribution? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Nous avons la possibilité d’obtenir de l’aide financière jusqu’en 2022. Si nous ne mettons pas en place le détournement des matières organiques du lieu d’enfouissement technique avant 2020, il se pourrait que nous ayons des coupures de subventions, des pénalités, etc. On veut se conformer avant 2020. »

**Réponse de M. Bruno Gagnon, conseiller financier de la Ville de Saguenay**

« Pour la collecte, la subvention peut atteindre 33 %. C’est 50 % de subvention pour les coûts d’acquisition pour le compostage et cela peut monter à 66,66 % pour la biométhanisation. Les projets doivent être présentés avant le 30 septembre 2019. Sinon, nous serons inéligibles. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« Quand la décision va-t-elle être prise? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Nous allons recevoir les mémoires d’ici au 26 mars. Après, la commission va analyser le rapport et prendre une orientation. Nous espérons d’ici la fin du mois d’avril. »

**Question de M. Yvon Gobeil, citoyen de Chicoutimi**

« Votre projet doit être centré sur la qualité. J’ai une grande préoccupation de la qualité. On sait que les boues municipales sont interdites pour des cultures pour l’alimentation humaine. La qualité du compostage produit sera-t-elle égale, soit par la biométhanisation ou le compostage? La qualité du produit fini est importante (pas de bactéries, etc.). »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l’environnement**

« Peu importe la technique de traitement retenue, vous allez avoir accès à du compost de très haute qualité. Vous allez pouvoir le mettre dans votre jardin et il n’y aura aucun risque. Au Québec, nous avons la chance d’avoir le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) qui a édicté une norme sur la qualité du compost. Le compost sera de qualité A et respectera des paramètres définis. Si le compost est de qualité B, nous pourrions faire autre chose avec celui-ci. On pourrait l’utiliser pour restaurer de vieilles carrières et sablières. Lorsque vous allez recevoir le compost dans nos écocentres, il sera de très belle qualité. »

**Question de Mme Julie Bolduc, représentante de l’organisme Eurêko!**

« Vous avez parlé du tri à la source, de la participation citoyenne et des ICI. Quel est votre plan pour vous assurer de la qualité du tri à la source? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Je vais vous donner la même réponse qu'à la dernière séance. Nous allons mettre beaucoup d'argent et de ressources dans la sensibilisation. Nous allons sensibiliser et aller voir les gens. »

**Question de Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko!**

Elle aimerait savoir, au niveau de la réduction à la source, quel serait le meilleur choix entre les deux types de traitement.

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« C'est difficile de réduire à la source. On va s'assurer que les gens ne jettent pas dans la poubelle et pas dans le recyclage. On va tout valoriser. »

**Question de Mme Julie Bolduc, représentante de l'organisme Eurêko!**

« Je ne suis pas claire, je veux dire entre la construction d'une usine de biométhanisation et le compostage. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Les techniques et technologies associées au compostage ouvert sont beaucoup moins évatives. Le compostage fermé demande un peu plus de matières. La biométhanisation est plus exigeante au niveau technologique. Les normes de construction vont nous rapprocher peut-être vers de LEED. Je ne vois pas d'impacts différents, peu importe la technologie utilisée. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen d'Arvida**

« Avez-vous obtenu des renseignements d'autres villes au Québec, au Canada, en Europe, sur la possibilité de faire du compost de qualité A? Dans les villes où il y a déjà un système similaire, est-ce qu'ils réussissent à faire du compost de qualité A? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui. Prenons l'exemple de Lévis qui réussit à rendre le compost disponible aux citoyens. Il est traité à Saint-Henri et Lévis retourne un compost de qualité aux citoyens. En mode de biométhanisation, je ne peux le dire, car il n'y a aucune usine qui existe pour les matières organiques triées à la source. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen d'Arvida**

« On sait que les agriculteurs ont certains quotas d'épandage sur leurs terres au niveau du phosphore. Vous préoccupez-vous de la capacité des terres agricoles à recevoir ces 26 000 tonnes par année? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« C'est essentiel. J'ai la chance d'avoir un agronome au niveau du Service du développement durable. Il s'agit de son travail de s'assurer que les plans agroenvironnementaux de fertilisation et de recyclage des biosolides soient en phase et de s'assurer de respecter les bonnes zones. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen d'Arvida**

« Lorsqu'il arrive une pluie, cette eau-là va ruisseler à travers le compost et se retrouver dans les cours d'eau. Est-ce que cela est pris en compte aussi? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je vous dirais oui. Nous avons deux agronomes au dossier et la firme Solution 3R qui font le suivi au champ. Nous n'avons reçu aucune plainte ou avis d'infraction du ministère de l'Environnement dans les vingt-cinq dernières années. Je pense que oui, c'est correct. »

**Question de M. Mathieu Breton, citoyen**

« Je tiens à vous remercier d'avoir produit les feuillets. C'est clair, très agréable et ça évite plusieurs questions. J'aimerais comprendre pourquoi, dans les inconvénients du sac, on ne peut pas faire/on ne veut pas faire de compostage ouvert? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le ministère de l'Environnement a écrit un guide sur le compostage : les matières organiques triées à la source qui proviennent de l'entremise de sacs sont classées hors catégorie. Elles doivent faire un traitement sous couvert (fermé) à l'intérieur d'un sac. Il s'agit d'un règlement et nous n'avons pas le droit de faire autrement. »

**Question de Mme Mélanie Boucher, Association des contribuables de Saguenay**

« J'ai une question simple qui demande une réponse officielle. Quel est le nombre de ménages qui ont été considérés dans vos calculs? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

M. Côté répond que ce nombre est 71 100.

**Question de M. Yvon Gobeil, citoyen de Chicoutimi**

« Ma question est toujours sur la qualité du produit. Si vous nous sortez un produit de qualité A, est-ce que ce sera un produit qui sera continuellement odorant, duquel va se dégager une odeur, ou si après un certain temps l'odeur va disparaître? Comment ça se passe? Si c'est mis sur des terres agricoles à proximité du milieu urbain et qu'il y a la présence d'odeur, ce sera terrible. Je suis inquiet. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le compost qui répond aux normes du BNQ et de catégorie A a l'odeur d'un terreau. Ça va sentir l'humus. Si vous aimez l'odeur de la terre après la pluie, prenez votre compost. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« En naviguant sur le site de Recyc-Québec, je suis tombé sur les marges indicatives des coûts de traitement des matières organiques d'origine résidentielle. Pour les lieux à aires ouvertes, on parle de 50 \$ à 80 \$ la tonne. Les lieux de compostage fermé, on parle de 85 \$ à 120 \$ la tonne et la biométhanisation à 100 \$ la tonne. Pour le calcul que vous avez fait pour arriver à 25 \$, avez-vous considéré les plates-formes fermées, ouvertes ou semi-ouvertes? On voit qu'il y a une différence de près de deux fois et demie pour une plate-forme ouverte par rapport à une plate-forme fermée. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Deux modes de collecte ont été pris en considération. Lorsqu'on parle de 25 \$, c'est plus ou moins quelques dollars d'un côté ou de l'autre. On ne voulait pas axer le débat sur le côté financier. Les volumes et les subventions auront un impact sur le coût réel. Dépendamment du choix, il se peut qu'il y ait des variations, mais ce n'est pas majeur. »

**Réponse de M. Bruno Gagnon, conseiller financier de la Ville de Saguenay**

« Avec les chiffres dont vous nous parlez, si on parle de biométhanisation, les chiffres ne tiennent pas compte des revenus. Lorsque nous donnons un coût, nous avons pris en compte les revenus. C'est pour cela que nos coûts arrivent identiques d'une méthode à l'autre. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« Est-ce que ça prend un volume minimum pour faire fonctionner une usine de biométhanisation? On parlait tout à l'heure de 26 000 tonnes du côté résidentiel. Est-ce suffisant pour alimenter et justifier une usine de biométhanisation? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Selon les lectures, la théorie et les observations partout dans le monde, il faudrait un minimum de 25 000 tonnes, ce qui est acceptable pour avoir une usine fonctionnelle. Il faut qu'elle soit alimentée régulièrement et elle est sensible à la fluctuation saisonnière. Si nous optons pour la biométhanisation, le fait d'inclure les boues des usines d'épuration fera augmenter à plus de 40 000 tonnes, ce qui assurerait une opération optimale. »

**Question de M. Camil Laforge, animateur**

« J'imagine un impact sur la continuité aussi? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Exactement, nous aurions une homogénéité des intrants désaisonnalisés. »

**Question de M. Maxime Paré, citoyen de Chicoutimi**

« Dans la colonne compostage, le premier avantage est une « technologie connue et peu risquée ». Je suis assez d'accord, car nous faisons du compost depuis longtemps. J'aurais aimé vous entendre sur les risques de la biométhanisation comparativement au compostage. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

M. Bernier explique que la biométhanisation fait référence à des technologies en absence d'air, donc une manipulation du gaz pouvant éventuellement amener des risques associés. « L'entrée dans des vases clos pourrait constituer des risques de santé et sécurité. L'utilisation de technologie de suivi de la teneur en gaz avant l'injection du réseau d'Énergir comporte également des risques. À contrario, prendre une matière, s'assurer d'avoir de bons intrants, les brasser adéquatement et maintenir un taux d'humidité, c'est un peu moins exigeant aux niveaux technologique et opérationnel. D'où la différence entre le compostage et la biométhanisation. »

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« C'est un point névralgique. Le compost, c'est des technologies bien connues qui offrent peu de risque, mais il n'y a pas de revenu pour compenser les dépenses. À l'inverse, la biométhanisation est intéressante. Nous avons des discussions en commission et nous avons des questions. Moi-même, je la pose. Si nous nous projetons dans 10 ans ou 15 ans, sera-t-il favorable pour la Ville de Saguenay d'avoir

une technologie comme la biométhanisation où nous pouvons tirer des revenus de la vente de gaz, ce qui pourrait être intéressant pour le futur? Nous ne connaissons pas l'avenir du marché. Il y a l'appât du gain, mais aussi à l'opposé, la robustesse de ces technologies. Serons-nous capables de l'opérer? Est-ce qu'il y aura des problématiques au niveau de ces opérations-là? Ce sont toutes ces questions que nous devons soupeser pour les citoyens. C'est ce qui, à plus long terme, sera le plus gagnant. Rien n'est décidé pour l'instant. »

**Question de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

« Ma question est en parallèle. Allez-vous optimiser les équipements technologiques des centres de tri pour avoir plus de revenus? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Vous parlez du bac bleu. Je vais faire ça court. La réponse est oui. »

**Commentaire de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

« Il existe un équipement fonctionnant au laser pour trier le verre. En ce moment, celui-ci est vendu. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Soyez assuré que lorsque nous aurons un projet pour optimiser nos équipements au centre de tri, nous allons vous consulter. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Cela va venir plus tard et il y aura probablement des consultations. »

**Question de Mme Jocelyne Tremblay, citoyenne de Jonquière**

« J'ai lu sur les usines et surtout celle de Rivière-du-Loup. Je vois qu'ils ont de la difficulté et que le coût est important, soit 27 millions de dollars. À Saint-Hyacinthe, ce n'est pas le traitement des déchets résidentiels. Vous nous posez la question : quel serait le meilleur mode? Nous parlons de 25 \$ l'unité, mais il n'y a pas vraiment d'usines au Québec qui traite. Cela m'inquiète comme citoyenne. Où sont les chiffres? Sur quoi on se base dans le monde? Ce n'est pas le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous n'avons pas de regard et de microscope dessus l'usine. Il s'agit de procédés avec des normes. Il s'agit de grosses affaires. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Pour avoir visité Rivière-du-Loup, je veux spécifier une chose : le réseau d'Énergir ne se rend pas à Rivière-du-Loup. Ils ont leur procédé. Une fois la fabrication du biogaz, ils l'épurent et l'envoient à moins de 176 degrés pour en faire un gaz naturel liquéfié. Ce n'est pas la même technologie, ni la même technique. C'est cette partie qui ne fonctionne pas adéquatement. Pour la production du biogaz, le procédé fonctionne très bien. Je veux vous assurer que la technologie de biométhanisation fonctionne. Il faut avoir des intrants de qualité avec des quantités régulières et on s'assure d'avoir une quantité de bactéries suffisante qui fabriquent du biogaz en quantité et de qualité. »

**Question de M. Alveas Simard, citoyen de Chicoutimi et producteur maraîcher biologique**

« La norme A rencontre-t-elle ce dont j'ai besoin comme compost pour mon entreprise? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je ne suis pas un spécialiste de la production biologique. Ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas de biosolides de production humaine qui sont acceptés dans aucune production biologique. Ce qui représente au Québec 2 à 3 % de la production. »

**Question de M. Alveas Simard, citoyen de Chicoutimi et producteur maraîcher biologique**

« Il n'est pas possible de faire une recette pour la production humaine?. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

M. Bernier répond que ce sont les normes gouvernementales.

**Question de M. Paul-Henri Croft, citoyen de Laterrière**

« Vous allez établir un système pour la production d'un compost de belle qualité et qui, on l'espère, ne coûtera pas trop cher. Vous êtes dans un site à Hébertville. Vous côtoyez une MRC qui va développer un système. Le Lac-Saint-Jean est en avance sur cette question. Si vous adoptez un système qui ne correspond pas à celui du Lac-Saint-Jean, serez-vous capables de vous ajuster ensemble? Ma crainte est de voir le Saguenay avec son système et le Lac-Saint-Jean a le sien. Il serait bon de se consulter pour ajuster les deux systèmes à court et à long termes. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Je veux préciser que nos relations avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean sont excellentes. Nous avons des discussions régulières et l'ensemble de ces éléments sont pris en considération. Nous consultons notre population et après, nous allons faire un retour. Les discussions vont continuer avec la RMR, ce qui va peser dans la balance. Si nous avons des modes de collectes différents, cela ne veut pas dire un mode de traitement commun. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière**

« Le compost se vend 5 \$ le 40 litres dans les quincailleries. Si je suis producteur de compost et que je vois les 15 000 tonnes de compost... Vous venez me couper le marché. Pourquoi le donner? Vous vendez le biogaz, pourquoi ne pas vendre le compost? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Nous n'avons pas inclus dans nos calculs la vente du compost. Pourrait-on le vendre? Oui. Nous ne voulions pas le faire, car nous voulions le redonner à notre population. Pourrait-on le vendre à l'extérieur ou à des chaînes? Sûrement, mais cela dépend de la quantité, des marchés, etc. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière**

« Vous êtes conscients de faire tomber le marché du compost? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La Ville de Lévis fait du compost depuis dix ans et Canac vend encore des sacs de compost. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière**

« Ma question porte sur les usines de biométhanisation. J'ai compris que les biofiltres étaient simplement le gaz odorant qui était passé dans un tas de compost. Faut-il comprendre que, même avec la biométhanisation, vous allez quand même avoir un tas de compost à côté? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le biofiltre sert à traiter les odeurs. Il est fabriqué avec de la tourbe, des copeaux de bois et un peu de compost pour avoir une bonne activité bactériologique. Le biogaz, pour sa part, est injecté dans le réseau Énergir. Ça ne se parle pas, les deux. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière**

« Je veux dire l'odeur est passée dans un tas de compost. Ça prend quand même un peu des deux installations. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Oui, si nous faisons de la biométhanisation. On va avoir un aspect de compostage en traitement des digestats après. »

**Question de Mme Monique Laberge, présidente du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean et citoyenne de Jonquière**

« Savez-vous que depuis plusieurs années, nous faisons de la sensibilisation pour le compostage domestique? Avez-vous des données relativement au compostage domestique, car la biométhanisation demande du volume? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je n'ai pas ces données sous la main. Je vais me renseigner et les rendre disponibles. »

**Question de Mme Monique Laberge, présidente du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean et citoyenne de Jonquière**

« Est-ce que la Ville de Saguenay va continuer à encourager les gens à faire du compostage domestique? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Assurément. »

**Question de Mme Monique Laberge, présidente du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean et citoyenne de Jonquière**

« Il y a eu des consultations sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). La Ville de Saguenay est-elle dans le même PGMR que la MRC du Fjord-du-Saguenay? Ils vont faire leur consultation de leur côté? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

M. Bernier répond positivement.

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Il faut penser que le volume global de la MRC du Fjord-du-Saguenay est très petit par rapport à celui de la Ville de Saguenay. On espère qu'ils vont embarquer avec nous dans le train. Pour eux, ça serait très avantageux, sinon cela pourrait représenter, avec leur système, 400 \$ par porte et moins. Il faut travailler ensemble. »

**Question de M. Pierre Grenon, citoyen de Saguenay**

« Suite à des voyages en Allemagne pour voir des biodigesteurs, j'ai vu des problématiques en hiver. Il fallait qu'ils réchauffent leur digesteur. J'ai une préoccupation au niveau de la température. À Saint-Hyacinthe, il ne fait pas aussi froid qu'ici. J'ai plus de préoccupation d'aller vers des biodigesteurs à cause de la température. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Il existe plusieurs bactéries qui fabriquent du biogaz. À Saint-Hyacinthe, on utilise du mésophile (température médium). À Rivière-du-Loup, on l'appelle thermophile, donc en haute chaleur. Il faut 55 degrés minimum pour opérer à Rivière-du-Loup, et je peux vous dire qu'il y fait froid. Ça implique des digesteurs isolés et capables de fournir l'énergie en biogaz pour réchauffer lesdits réservoirs et lesdits digesteurs. Si c'est fonctionnel là-bas, ce sera fonctionnel dans la région. »

**Question de M. Guy Langlois, citoyen de Jonquière**

« Pour diminuer les coûts d'opération durant l'hiver, il y a des usines qui utilisent le biogaz pour chauffer les équipements. J'imagine que cela diminuerait les coûts? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« C'est déjà prévu pour ça. »

**Question de Mme Louise Denis, citoyenne de Chicoutimi**

« Avez-vous envisagé l'endroit où devra se faire tout ce compostage et où sera construite l'usine? Y a-t-il des sites prévus? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Il n'y a pas de sites retenus, car nous n'avons pas déterminé la technologie et il existe des normes de localisation gouvernementales. Dans le cas du compostage à l'extérieur, il faut être à 1 kilomètre des maisons. Pour du compostage intérieur, c'est 500 mètres. Une fois la technologie retenue et le mode de collecte identifié, nous

allons situer le site vers le centre de masse pour réduire le coût des transports et les gaz à effet de serre associés. »

**M. Camil Laforge ouvre la période de questions aux modes de collectes et de prétraitements.**

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Ma question concerne les résidus de coupe de gazon. J'aimerais savoir pourquoi une collecte au printemps et à l'automne. Les résidus ne seront pas compostables? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Nous allons récupérer les feuilles au printemps et à l'automne. Si nous utilisons les bacs, rien ne va vous empêcher de mettre les feuilles dans le bac. Je vous suggère fortement de faire de l'herbicyclage qui vous assurera un bon engraissement de votre pelouse. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Il y a des agriculteurs qui se posent des questions sur la qualité. En comparaison à mon eau potable qui est traitée et analysée chaque jour, comment est analysé le compostage? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Il y a des normes prescrites sur le nombre d'analyses en fonction des quantités. Il y a des obligations de suivi afin de maintenir notre certification de façon continue. »

**Question de M. Michel Tremblay, citoyen de Chicoutimi**

« Je fais du compostage depuis cinq ans. Tout ce que j'ai à vous donner, ce sont des os de poulet et des filets de poisson. Si vous m'imposez un bac brun de 240 litres, je ne serai pas capable de le remplir. Visuellement parlant, dans le centre-ville, ça fait trois bacs. J'avais une petite poubelle et vous nous avez imposé un bac beaucoup plus gros. Il existe des bacs de 75 litres. Je préférerais une autre solution comme un bac de 75 litres. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je veux vous fournir une information technique par rapport à la grosseur du bac de 70 litres. Il y a beaucoup de chance que votre bac disparaisse dans le camion, car le bras mécanisé qui ramasse a énormément de difficulté à contenir ledit bac entre ses

deux pinces. Il est trop petit. Il y a une problématique d'opération par rapport à la grosseur de ce bac. Pourquoi 240 litres? Nous ne voulons pas qu'il soit trop gros et trop pesant, mais il ne faudrait pas qu'il s'envole au vent. Vous avez raison, il s'agit d'un volume imposant, et nous allons regarder de près votre commentaire. »

**Question de M. François Villeneuve, citoyen de Saguenay**

« Je voulais savoir au niveau des traitements : vous parlez de gros sites de traitement, de plates-formes. Peu importe la technologie que vous allez choisir, avez-vous envisagé des options pour avoir des plus petits sites de transformation qui sont situés directement dans des entreprises agricoles? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Nous allons analyser plusieurs scénarios une fois le mode choisi. En compostage fermé, il s'agira d'une usine. Il s'agira aussi d'une usine en biométhanisation. En compostage ouvert, nous allons nous assurer de revoir l'ensemble. Présentement, le site envisagé est unique et reçoit l'ensemble des matières; il y a des économies d'échelle. Actuellement, ce qui est analysé est un seul site avec le plus grand volume possible. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« J'ai suivi l'actualité qui parlait de la collecte des matières résiduelles, mais beaucoup de la collecte des déchets. J'avais l'impression que ce n'était pas un choix entre des sacs ou un bac, mais un choix entre ma collecte aux deux semaines ou ma collecte au mois. J'ai l'impression qu'on déviait de l'enjeu principal. Comment a été déterminée la fréquence de collecte pour la poubelle dans le scénario du bac brun? J'ai fait quelques recherches. Il y a près de 350 municipalités qui ont adopté le bac brun et la grande majorité, voire la totalité, ont gardé une collecte aux deux semaines. Pourquoi la Ville de Saguenay a opté pour une collecte au mois? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Nous ne voulions pas biaiser le débat et on voulait financièrement s'assurer qu'il n'y ait aucun impact différent du 25 \$. Il y a un coût associé à des collectes aux deux semaines. »

**Réponse de M. Bruno Gagnon, conseiller financier**

« En ajoutant 13 collectes additionnelles pour revenir aux deux semaines, nous parlons de 16,40 \$ par unité d'habitation. Au lieu de parler de 25 \$, nous parlerions de 42 \$ par unité d'habitation. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Si nous vous avons amené cette information, nous aurions été accusés d'avoir privilégié une technologie ou technique par rapport à une autre. L'important est d'avoir une population participant activement au tri à la source. Nous voulons offrir le service au coût le plus bas possible. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« En effet, le débat n'est pas parti dans le sens qu'on voulait. Par contre, j'ai lu plusieurs centaines de ces messages sur Facebook qui dégagent un peu l'opinion publique par rapport à tout cela. Nous avons une idée de l'acceptabilité sociale par rapport au nombre de collectes. Il n'y a pas juste ce type de commentaires, car plusieurs ont parlé de leur appréhension par rapport à la collecte et au compostage. Il y a une chose que j'ai remarquée : certaines villes ont changé leur fréquence de collecte. Par exemple, Sherbrooke le fait aux trois semaines et d'autres sont au mois. Il s'agit de choses qu'on peut analyser, mais est-ce qu'on va moduler offrir un service un peu plus coûteux? C'est pour ça que nous faisons cette consultation. Nous voulons aller chercher le pouls de la population par le biais de la consultation, des réseaux sociaux, etc. Le débat est parti dans un sens, peut-être pas le bon, mais ça a fait ressortir plusieurs informations intéressantes. »

**Question de M. Tommy Tremblay, représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

« Depuis une semaine, nous avons eu la chance de réfléchir. Pour l'option des sacs qui nécessite un bras mécanisé, la localisation n'est pas encore déterminée. Entre cet emplacement et le site d'enfouissement d'Hébertville-Station, il y aura une augmentation de la manipulation. C'est-à-dire qu'il va falloir décharger les déchets, trier les sacs, recharger les camions et les envoyer à Hébertville-Station. Envisagez-vous de positionner le bras mécanisé sur le site d'Hébertville-Station? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Qu'on reçoive les matières à Saguenay, qu'on enlève les sacs et qu'on apporte les matières au lieu d'enfouissement, qu'on apporte tout à Hébertville-Station ou qu'on envoie les matières organiques à un centre de traitement à l'extérieur, il n'y aura pas de réduction de gaz à effet de serre liée au transport associé. Actuellement, il n'y a pas de scénario de système de traitement des sacs à Hébertville-Station. »

**Question de Mme Betty Turner, citoyenne de Chicoutimi**

« Vous dites que le bac ne favorise pas l'herbicyclage. C'est quoi l'herbicyclage et le sac le favorise-t-il? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« L'herbicyclage, c'est que lors de la tonte de votre pelouse, au lieu de mettre les rognures aux poubelles, vous les laissez sur votre gazon. L'ajout d'un bac ne favorise pas l'herbicyclage, car cela peut être plus facile de mettre la pelouse dans le bac. »

**Question de Mme Betty Turner, citoyenne de Chicoutimi**

« Au niveau de l'augmentation du nombre de camions sur la route avec le bac brun, personnellement, je ne vois pas une grosse augmentation des camions parce que l'été, il y a des camions qui passent à toutes les semaines. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La collecte des matières organiques se fera 39 fois par année, soit à la même fréquence que les déchets actuellement. Avec des bacs, nous allons ajouter 13 collectes de résidus ultimes. L'augmentation est de 13 comparativement à actuellement. Aux deux semaines, on parle de 26 collectes de plus annuellement. Oui, nous allons ramasser les matières organiques selon la même fréquence qu'actuellement avec les résidus ultimes et nous allons ajouter des camions aux deux semaines pour ramasser les résidus ultimes. C'est ça la différence. »

**Commentaire de Mme Betty Turner, citoyenne de Chicoutimi**

« Ce n'est pas une grosse différence. »

**Question de Mme Betty Turner, citoyenne de Chicoutimi**

« Le sac que vous proposez est-il gros, petit, etc.? Je fais du compostage depuis trente ans. Je suis habituée de ramasser mon compost. Je ne vois pas un sac qui reste sur la galerie. Je ne comprends pas le système. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Dans l'un ou l'autre des scénarios, vous allez avoir un petit bac chez vous. Si ce sont des sacs, vous allez mettre les sacs dedans. Une fois rempli, vous le fermez et vous le mettez dans la poubelle. La grosseur du sac, l'épaisseur, etc. ne sont pas encore déterminées. Les études préliminaires indiquent des données moyennes au niveau des coûts. Si nous choisissons une ou l'autre des technologies, nous allons pousser plus. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Une de mes étudiantes a un bébé qui utilise des couches non compostables, qui doivent aller aux poubelles. Y a-t-il des solutions alternatives qui seront proposées au niveau des couches? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« C'est exactement pour cela que nous faisons les consultations. Nous voulons aller chercher ce genre de questions qui ont peu ou n'ont pas été prises en compte dans nos analyses. Je peux vous dire qu'au moins 20 % des commentaires sur Facebook touchaient cette problématique. Est-ce que la solution sera de moduler en passant aux deux semaines l'été et au mois l'hiver? Nous allons voir lorsque nous serons arrivés là. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Par l'entremise d'Eurêko!, vous avez accès à une subvention pour les couches lavables. »

**Question de M. Marc Bouchard, citoyen de Jonquière**

« Sur la possibilité d'avoir plusieurs sites, il existe déjà des plates-formes de compostage. Il existe des restaurants et des épiceries. Ne serait-il pas pertinent d'intégrer tout ça? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Ce n'est pas exclu. En ce moment, nous allons étudier le gisement. Tout ça va rentrer dans la recette. Ne vous inquiétez pas. »

**Question de M. Yvon Belley, citoyen de Chicoutimi**

« L'enfouissement est un problème. La matière organique que vous allez traiter diminue. Je fais du compost et le volume diminue. Une tonne de matières organiques produit combien de compost? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Vous avez raison que ça diminue d'une manière importante. Je dois ajouter des agents structurants, des copeaux de bois ou des feuilles. À chaque fois que j'ai une tonne de matières organiques, je dois ramasser 0,8 tonne d'agents structurants. Si je diminue par deux mes matières structurantes, il y a une réduction de mes quantités, mais pas si importante. »

**Question de M. Yvon Belley, citoyen de Chicoutimi**

« C'est beau enfouir mes matières organiques. Une fois enfouies, c'est sûr qu'elles vont disparaître comme mon corps que vous allez le mettre en terre. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Il faut aussi voir toute la génération des gaz. Si nous pouvons le composter, ça génère moins de gaz. Si on fait de la biométhanisation, nous récupérons les gaz. »

**Commentaire de M. Yvon Belley, citoyen de Chicoutimi**

« C'est la question du volume pour l'enfouissement. »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Le ministère de l'Environnement nous oblige de retirer les matières putrescibles des lieux d'enfouissement. Nous devons retirer toutes les matières organiques de l'enfouissement. »

**Question de M. Paul-Henri Croft, citoyen de Laterrière**

« J'ai bien aimé les commentaires. Je fais du compostage et ma poubelle est trop grande. Faire la collecte une fois aux deux mois ferait pareil. J'ai trouvé un truc bien niais pour éviter la senteur. Le peu que j'ai, je le mets au congélateur pour éviter les odeurs et je le mets au bac lors de mes collectes. Lors de la récupération des matières résiduelles, l'étalement urbain a-t-il augmenté le coût de la récupération de nos matières? »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« C'est clair que l'étalement urbain ne réduit pas les coûts. Nous ne pouvons pas revenir dans le passé. Il aura prochainement un nouveau schéma d'aménagement et on y travaille. »

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« Nous sommes très sensibilisés à la question de l'étalement urbain. Nous avons une population qui est stable. C'est un bon point. »

**Question de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière**

« J'ai écouté un peu les commentaires sur Facebook et j'ai été surpris que les débats se polarisent sur la capacité de jeter des choses. C'est étonnant! Faisons-nous de la sensibilisation sur l'élimination des déchets à la source? Pas juste sensibiliser, peut-être que des mesures coercitives seraient nécessaires, etc.? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Depuis la signature de l'entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et la MRC du Fjord-du-Saguenay, nous avons déployé une campagne régionale de sensibilisation et d'éducation pour le recyclage. Nous allons continuer à mettre des efforts importants pour sensibiliser, renseigner et les éduquer la population. »

**Réponse de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Nous devons sensibiliser pas uniquement les citoyens, mais aussi les compagnies. »

**Commentaire de M. Robin Boulianne, citoyen de Jonquière**

« Comme consommateurs, nous avons notre mot à dire en n'achetant pas de produits dans des emballages occupant plus que le reste. La pollution par le plastique est très importante. Il faut aller dans cette direction. »

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« Vous avez parfaitement raison et ça passe par l'éducation. C'est une question de changement de culture. C'est un peu comme avec le bac bleu. »

**Question de Mme Jocelyne Tremblay, citoyenne de Jonquière**

« Avec l'apparition d'un nouveau sac, ce sac est-il recyclable? On fait disparaître les sacs biodégradables à Montréal, pourquoi remettre un nouveau sac? Quel en est le coût? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Si nous optons pour les sacs, ceux-ci seront fournis gratuitement par la Ville. Le bac brun n'est pas gratuit. Pour le type de sacs, il y a des opportunités : des sacs en polyéthylène ou des sacs en acide polylactique. On devra déterminer la grosseur du sac, l'épaisseur du sac, l'utilisation que nous voulons en faire, etc. Nous allons étudier le tout selon le principe retenu. »

**Réponse de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

« J'ajoutais lors de la dernière consultation que les sacs en polyéthylène, c'est un thermoplastique, que si nous avons volume suffisant de refonte de ce plastique nous pourrions faire de nouveaux sacs. L'autre sac en acide polylactique est biodégradable. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Sur la collecte des déchets, il me semble qu'il existe des villes qui facturent au poids? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« La seule municipalité qui facture au poids à la levée est Beaconsfield, en fournissant des collants et vous avez droit à tant de sacs ou bacs par levée. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Ce n'est pas une option envisagée à Saguenay? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« C'est une des options qui existent au Québec. Il n'y a rien de mur à mur et chaque municipalité choisit sa manière de faire. Nous vous avons présenté deux points, en sacs ou en bacs. »

**Question de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal**

« Si je comprends bien, vous suggérez que nous chargeons au poids à la levée aux citoyens? »

**Réponse de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Non, je ne fais que soulever la question. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« Au niveau des couches, je pense que la disposition au site d'enfouissement des couches de bébé cause certains problèmes? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Je ne pense pas. Si c'est le cas, je n'en ai pas été informé. »

**Question de M. Serge Grenier, citoyen de Chicoutimi**

« J'avais lu que c'était une des plus grosses sources polluantes? »

**Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

M. Bernier explique que les lieux d'enfouissement techniques ont une double couche imperméable qui assure la récupération de l'ensemble du lixiviat pour être traité.

**Question de Mme Louise Denis, citoyenne**

« Je me mets dans la situation de choisir entre le sac ou le bac. Comment utiliser le sac? Je le mets dans mon bac vert ou je le retiens? À Hull, une personne m'a dit que dans le bac brun, il y a eu l'apparition de mouches? Y aura-t-il des méthodes qui seront proposées pour éviter certains problèmes? »

### **Réponse de M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable et de l'environnement**

« Pour le sac, vous pouvez le mettre à n'importe quel moment. L'important est de mettre votre sac dans le bac avant qu'on le ramasse. Pour la salubrité et l'odeur, il s'agit de la même matière que vous retrouvez dans votre bac. Si vous respectez les méthodes en évitant les liquides et que vous alternez votre matière avec des circulaires, vous ne devriez pas avoir de problème, ni l'apparition de verres blancs. »

### **5. Fin de la consultation**

Monsieur Camil Laforge remercie les gens pour leur participation. Il rappelle que les gens peuvent déposer un mémoire d'ici le 26 mars prochain, à 16 h. Il y a d'autres documents d'information produits qui sont disponibles. Monsieur Camil Laforge félicite les citoyens pour le bon déroulement de la soirée et il invite M. Côté à conclure la soirée.

Monsieur Simon-Olivier Côté remercie, au nom du conseil municipal, les citoyens pour leur présence. Il mentionne l'importance de prendre les commentaires de la population. Il invite les gens à déposer un mémoire et il les remercie de leur participation.

La consultation publique se termine à 21 h 30.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,  
agent de développement au CREDD*

## ANNEXE III

### MESSAGES DE CITOYENS ET DE CITOYENNE ENVOYÉS PAR COURRIEL

#### **Message 1:**

##### **Sujet**

Les 3 bacs - proposition

##### **Contenu**

Bonjour Madame Néron, j'aimerais vous exposer une idée concernant les bacs. En 2007, je travaillais sur la construction à Sept-Îles et lorsque j'ai habité en chambre dans le parc des roulettes, j'ai été très surprise de voir comment ils géraient leurs déchets. C'était très avant-gardiste et ils avaient tous une boîte en fibre de bois (style petit conteneur en bois) où ils pouvaient placer leurs bacs un à côté de l'autre avec une porte avant pour les sortir et des couvercles auxquels étaient attachés les couvercles des bacs afin de pouvoir ouvrir le bac et jeter la récupération ou les poubelles. Chaque bac avait son couvercle indépendant. Donc, ces affreux bacs sont hors de vue et protégés du soleil. C'était très propre et même chic. Vous savez madame Néron, tous n'ont pas l'espace pour les placer et ces bacs enlaidissent notre ville et nos cours. En plaçant ce recouvre bacs au bout du parking, c'est propre et beau, on peut aussi mettre des petits bacs à fleurs autours ce qui rehausse la beauté de la chose. Ceci pourrait aider à passer la facture aux citoyens et aux citoyens malpropres de cacher leurs déchets! Je me demandais pourquoi notre grande ville ne possède pas ce moyen écologique qui nous avantagerait au point de vue des odeurs, du rangement et de la vue...? En plus de faire du compost, nous aurons une facture salée et lorsque nous aurons besoin de compost pour nos jardins, il faudra aller RACHETER notre propre compost... On est un tantinet tannés de payer. Alors quand est-ce qu'on aura l'impression de payer pour quelque chose de profitable pour nous?... On voit nos taxes augmenter, mais les services diminuent. Dans l'espoir d'avoir une réponse à ma lettre, merci du temps accordé pour me lire.

Passez une belle journée

##### **Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Karine Boulanger

#### **Message 2 :**

##### **Sujet**

collecte des ordures une fois par mois

**Contenu**

Je travaille en dehors de la région et c'est déjà difficile de coordonner les poubelles à deux fois par mois. Si vous voulez que je laisse mon bac à la rue en permanence, allez à une collecte par mois.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Michel R. Pilote

**Message 3 :****Sujet**

Bac ou sacs

**Contenu**

Bonjour Madame Néron, concernant la consultation sur le type de collecte pour les matières organiques, je crois qu'elle est un peu biaisée. En mettant le bac avec 13 collectes de déchets, c'est orienter le débat vers la diminution du service. Ailleurs au Québec, comme Victoriaville ou Lévis qui sont des pionniers dans ce domaine, les citoyens bénéficient de 26 collectes de déchets malgré le bac brun. Le bac permet pourtant un meilleur accès à ce service. Une citoyenne de Chicoutimi!

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Annie Fortin

**Message 4 :****Sujet**

Bac brun

**Contenu**

Bonjour, je vous écris pour vous dire que je suis à 100 % d'accord avec l'idée du bac brun. Ça va être bien pour l'environnement, mais j'ai un gros problème avec la collecte des poubelles une fois par mois. Ici à la maison on est 2 adultes et 3 enfants puis un autre en route. Notre bac bleu est toujours plein aux 2 semaines et notre bac vert aussi. Je me demande vraiment comment les grandes familles vont faire avec les poubelles une fois par mois. S.V.P., pensez aux grandes familles! Malgré le fait que je veux prendre des couches réutilisables pour bébé en route, les poubelles au mois, je ne sais vraiment pas comment je vais faire. Si on regarde partout au Québec, aucune ville n'a le service de poubelle au mois.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Mélanie Bilodeau

**Message 5 :****Sujet**

Les sacs? Et le bac!

**Contenu**

Bonjour Madame Néron, j'aimerais que vous vous posiez quelques questions, car je sens que les consultations sont orientées vers les technologies, alors que le compost c'est vieux comme le monde... Voici mes questionnements :

- Pourquoi mettre le bac avec une option à 13 collectes de déchets, c'est tendancieux, les 400 municipalités du Québec qui utilisent le bac, aucune ne va à 13, elles ont toutes entre 20 et 35 collectes de déchets...
- Un bac, c'est 100\$ subventionnable à 33 % et les sacs c'est environ 200\$ (3 sacs par semaine durant 20 ans), car un bac dure 20 ans...
- Les sacs seront jetés, ce sont des millions de sacs... il est question de sacs compostables ou recyclables, mais ce n'est pas encore au point...
- Quoi faire avec les résidus verts, vous mettez des collectes au printemps et à l'automne, alors que le bac ont a accès à l'année à ce service, pas dans trois petits sacs?
- Les collectes de résidus verts pourraient être évitées... des \$\$\$, vous avez des écocentres pour les surplus de verts.
- Les 3 petits sacs quand je fais une sauce à spaghetti, c'est peu... alors qu'avec un bac... plus de place, meilleur service...
- Les 3 petits sacs pour mettre ma boîte de pizza souillée... elle va aller à la poubelle...
- Aussi la fausse perception que les sacs seront moins contaminés... oui pour les gros objets, mais autant le sac que le bac, il y aura un prétraitement...

Merci, je ne peux malheureusement pas me déplacer, je suis monoparentale, mais je vais suivre le débat ...

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Julianne Duchesne

**Message 6 :****Contenu**

Oui je suis en accord avec bac brun.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Hélène Émond

**Message 7 :**

**Contenu**

Oui le bac brun.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Lily Bouchard

**Message 8 :**

**Contenu**

Je suis tout à fait d'accord avec le bac brun ramassé à la source une fois par semaine l'été et aux deux semaines en hiver.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Henriette Gauthier

**Message 9 :**

**Contenu**

Projet de récupération

OUI... OUI... OUI... Merci, je le souhaite grandement.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Camille Tremblay

**Message 10 :**

**Contenu**

Oui.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Rita Bolduc

**Message 11 :**

**Contenu**

À qui de droit

Je désire vous faire connaître ma position sur la collecte des matières organiques dans ma ville de Saguenay.

Je préconise l'utilisation du bac brun afin de minimiser l'impact sur l'environnement. J'essaie depuis de nombreuses années de limiter l'utilisation des sacs de plastique de

tout genre. Plusieurs villes ont déjà banni les sacs de plastique sur leur territoire et d'autres s'apprêtent à le faire. Il est clair pour moi que je refuserais vos sacs et que je m'en tiendrais au compostage domestique que je pratique déjà. Je priorise par ailleurs le compostage comme méthode de traitement pour la Ville de Saguenay.

Merci de votre attention.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Alain Parent

**Message 12 :**

**Contenu**

À qui de droit,

Je voudrais par la présente vous signifier que pour moi le bac brun est la meilleure solution pour la collecte des matières compostables. C'est déjà très utilisé dans de nombreuses villes au Québec et je pense que cela a fait ses preuves. Merci de lire mon message et j'espère que la Ville saura prendre la bonne décision qui est la plus écologique soit l'option du bac brun.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Juan Ruiz

**Message 13 :**

**Contenu**

Je désire donner mon opinion (j'imagine qu'il voulait dire opinion!!) concernant la cueillette des matières organiques qui doit se faire par bac brun.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Serge Roy

**Message 14 :**

**Contenu**

À qui de droit,

Je voudrais vous faire part de mon opinion concernant la collecte des matières résiduelles à Saguenay. J'opte pour le bac brun qui est à mon avis la meilleure solution et la plus écologique car il n'y aurait pas de sac de plastique car on sait que plusieurs municipalités au Québec ont pris des mesures pour bannir les sacs sur leur territoire. Pour ce qui est de l'investissement sur les bacs de récupération c'est bon

pour 20 ans et plus et ils ne brisent pas donc pas d'entretien. Il y a déjà de nombreuses municipalités au Québec (365) qui ont opté pour cette méthode et qui a fait ses preuves. Je pense donc que nous pouvons profiter de l'expérience des autres et des informations qui nous ont été fournies. Pour me faire une opinion sur ce sujet j'ai fait une recherche sur les expériences des autres municipalités qui ont opté pour le bac brun. C'était en général des points très positifs et pour le reste c'était une question de temps pour changer nos habitudes. Tout changement apporte des réticences mais ensuite on s'habitue. J'espère que mon opinion sera considérée.

Merci de votre attention,

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Diane Laberge

**Message 15 :**

**Contenu**

À qui de droit,

Je voudrais vous signifier, suite à la consultation sur les matières organiques, que je préconise le bac brun pour ces matières. Au Québec, 365 municipalités ont adopté le bac brun, dont celle du Lac-Saint-Jean.

Je considère qu'utiliser plus de 10 millions de sacs par année selon les données m'apparaît illogique. Plusieurs municipalités de la province en arrivent à bannir ces sacs. Pourquoi ne pourrions-nous pas suivre le mouvement À qui de droit,

Misons sur la sensibilisation et l'éducation auprès de la population et de nos jeunes pour en arriver à une modification de comportement.

Merci de votre attention.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Jo-Ann Prebinski

**Message 16 :**

**Contenu**

Madame Néron,

Je propose que toutes les maisons utilisent un composteur pour les matières organiques végétales et que la Ville encourage toute la population à faire du compostage sur leur terrain. Cette solution est selon moi la plus logique et la plus économique.

Et pour ceux qui sont dans l'impossibilité de faire du compostage (parce que pas de terrain), un gros bac brun pourrait être disponible dans chaque quartier.

Un gros bac brun pour les restants de viande et pour ceux qui n'ont pas de terrain (ce qui est très rare).

Selon moi, c'est le temps que chaque individu se responsabilise.

Cordialement,

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Ronald Gaucher

**Message 17 :**

**Contenu**

Bonjour,

Je prends quelques minutes pour écrire mon opinion quant à la gestion des matières organiques à Saguenay. J'ai une garderie (à la maison) et je crois que l'utilisation d'un bac brun serait la meilleure solution pour moi. Lorsque je suis avec les enfants, je n'ai pas beaucoup de temps pour préparer les repas. Il faut que ça soit simple et j'ai une routine. Je mets déjà tous mes résidus de table dans mon petit contenant et je les envoie dans le composteur domestique. Si vous introduisez les sacs, ça va prendre une gestion supplémentaire dont je n'ai pas besoin. Allons-y vers le plus simple !

Je crois que d'être obligé d'utiliser des sacs spéciaux va freiner certaines personnes. En effet, lorsque ceux-ci auront épuisé leurs sacs obtenus « gratuitement » par la Ville, ils vont arrêter de trier. Les habitudes vont se perdre et au bout du compte, beaucoup de matière organique va se ramasser à l'enfouissement.

Le bac brun semble être la meilleure solution. Par contre, la Ville de Saguenay devrait miser sur la sensibilisation afin de s'assurer que tout le monde comprenne bien quoi mettre dans le bac. Certaines personnes de mon entourage comprennent encore mal les bénéfices ainsi que les mythes entourant la matière organique. Ils ont peur des odeurs, des vers, etc... La Ville devra travailler à bien informer ses citoyens.

Merci beaucoup de considérer mon commentaire.

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel :**

Chantale Tremblay, éducatrice en garderie



**Message 18 :**

**Sujet**

Collecte des matières organiques

**Catégorie**

Commentaire et suggestion

**Contenu**

Bonjour, Dans le Quotidien d'aujourd'hui, il y avait un article concernant la future collecte des matières organiques. Est-ce qu'on essaie de réinventer la roue? Je suggère au comité de contacter la ville de Gatineau qui a commencé la collecte des matières organiques depuis plusieurs années. Leur bac a un volume de 80 litres, donc un coût moindre à l'acquisition et amplement suffisant pour les besoins résidentiels. Vous pourrez vous informer aussi sur leur système de cueillette pour les 3 bacs i.e. vert/noir, bleu et brun. //JRM//

**Informations de la personne qui a envoyé le courriel**

Jean-Robert Marion

## ANNEXE IV

### MEMOIRES

#### **Mémoire 1 :**

**Présenté par :** Reine Tremblay, 3802 chemin Saint-Jean, La Baie, G7B 3P6 Tél. (418) 544-4112 [reine.tremblay@hotmail.com](mailto:reine.tremblay@hotmail.com)

Malgré la volonté de maintenir le coût des taxes le plus bas possible, il est à prévoir une augmentation du compte de taxe pour de nouvelles collectes liées aux bacs bruns. Cela signifie que ce virage Vert a un prix. Par contre, il n'y a personne qui veut revenir en arrière où des déchets étaient jetés dans les bois et sur les berges des cours d'eau comme dans les années 60 et 70.

Pour éviter un cul-de-sac à Saguenay, il est nécessaire d'avoir une vision pour éliminer la matière organique au moindre coût et de tenir compte de la réalité des constats : « Déjà, certains centres de compostage ont dû fermer leurs portes, faute de n'avoir pu trouver des débouchés pour leur production. «On peut imaginer que, le jour où toute la matière organique se retrouvera au recyclage, il y aura un goulot d'étranglement, dit-il. Il faut donc prendre en compte la capacité du marché à absorber tout ce qu'on recycle...

Lorsque les municipalités ramassent 30, 40 ou 50 % de la matière organique chez les citoyens, comme elles le font présentement, elles récoltent la crème, dit-il. Mais plus les cueillettes vont progresser, moins la qualité sera intéressante. On le voit déjà dans certaines municipalités, la matière va être d'une qualité de moins en moins bonne...

Un autre problème auquel se butent les municipalités: la localisation et la taille des centres de traitement de la matière organique. Les gens n'apprécient guère de voir à proximité de chez eux un immense centre de traitement, constate M. Szaraz. C'est le syndrome «pas dans ma cour». Par contre, l'ouverture de petits centres un peu partout pour traiter la matière locale est plus acceptable. «Comme citoyen, je trouve plus équitable que ce soit ma matière qui se retrouve traitée près de chez moi, et non celle de toute la Ville »...

« Il faut regarder la chaîne de valorisation de la matière organique depuis le début jusqu'à la fin », énonce Georges Szaraz. « Il faut entre autres se demander combien coûte la collecte et, une fois le processus de valorisation terminé, ce qu'on fait avec ce qu'on a produit.»<sup>i</sup>

Pour réduire au maximum les frais et taxes liés à la collecte des matières organiques à Saguenay, il faut regarder la possibilité d'encourager, éduquer et de permettre aux citoyens, surtout en milieu rural, de composter leur matière organique.

J'habite en milieu rural, je collecte et composte la matière organique, en toute saison, depuis plus de 20 ans, ce qui améliore grandement mon potager et diminue de plus de 70% les déchets à collecter. Lorsque nous créons cette habitude, nous ne pouvons plus revenir en arrière, ce qui est vrai pour une municipalité est aussi vrai pour un citoyen qui traite la matière organique. À cet effet, je propose une implication des citoyens en milieu rural pour une valorisation locale de la matière organique. Par ailleurs, le gouvernement du Québec appuie ce genre d'initiative (<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques>).

Cette proposition est aussi applicable pour les résidents du milieu urbain qui possèdent assez de terrain pour composter leur matière organique végétale. Pour eux, il s'agirait de collecter uniquement les restes de table contenant de la viande, compte tenu que plus de citoyens sont végétaliens, ces restes de tables tentent aussi à diminuer. La collecte de matière organique devrait s'appliquer uniquement pour les résidents et locataires qui ne peuvent traiter leur matière organique ou qui ne s'engagent pas à le faire.

Une gestion participative des matières organiques est l'avenue à prendre. Responsabiliser les citoyens pour un environnement de qualité en réduisant les impacts négatifs lorsque ces matières sont enfouies. Valoriser le retour au sol de la matière organique sous forme de compost contribue à la santé des sols et à la croissance des plantes et pourrait aussi permettre de mener des projets collectifs écologiques.

---

<sup>i</sup> Valorisation de la matière organique - Des «déchets» drôlement utiles!. Le Devoir du 3 mars 2012  
<http://www.ledevoir.com/societe/environnement/344141/valorisation-de-la-matiere-organique-des-dechets-drolement-utiles>

**Mémoire 2 (document déposé) :**



**Après l'adoption du bac pour le recyclage du papier, du carton, du verre et du métal, le bac brun pour la collecte des résidus alimentaires a fait son apparition dans plus de 300 municipalités québécoises. La raison est simple : le gouvernement a l'objectif de bannir les matières organiques des sites d'enfouissement d'ici à 2020.**

>>> De nouveaux centres de traitement des matières organiques seront donc construits. Une quarantaine de sites de compostage étaient déjà dénombrés à l'échelle de la province en 2010. À pareille date, on comptait également une trentaine de lieux de compostage situés sur des fermes, pour traiter les résidus des activités agricoles. Le nombre de travailleurs appelés à intégrer ce nouveau secteur d'activité augmentera dans les prochaines années.

La valorisation industrielle des résidus alimentaires n'a rien à voir avec le compost que l'on peut trouver dans la cour arrière de M. et Mme Tout-le-Monde. « Il y a une différence seulement en ce qui a trait à la quantité : on parle de montagnes de compost ! », indique Geneviève Marchand, microbiologiste et chercheuse à l'IRSSST. Elle s'intéresse tout particulièrement aux problématiques reliées aux microorganismes en milieu de travail et s'est penchée sur l'exposition des travailleurs à des agents chimiques et biologiques.

**Travailler avec les microorganismes**

Le compostage est un processus de biodégradation qui accélère la décomposition naturelle des résidus organiques. Le compost, par sa nature, implique la présence de microorganismes. Les travailleurs des centres de traitement des

matières organiques ou des sites de compostage, par exemple, peuvent ainsi être exposés à des agents biologiques présents dans la matière ou dans l'air, tels que des bioaérosols (des particules en suspension contenant des organismes vivants, par exemple des moisissures ou des bactéries) ou des composés gazeux (par exemple, du dioxyde d'azote). « Lors de l'étude, on cherchait à savoir si l'exposition des travailleurs à ces substances était toujours la même, peu importe les matières compostées », précise Geneviève Marchand.

Des échantillons ont été prélevés dans trois sites de compostage traitant des matières organiques différentes, soit des résidus triés à la source, le fumier d'une ferme de bovins laitiers ainsi que des carcasses et des tissus d'animaux d'une ferme porcine. Des dénombrements microbiens et des tests de biologie moléculaire ont été effectués.

**Beaucoup de moisissures**

Les résultats ont démontré une présence élevée de moisissures. « Peu importe le type de matière organique, on était toujours au-dessus des niveaux recommandés par l'IRSSST et d'autres organisations », révèle la microbiologiste. Les concentrations moyennes de moisissures mésophiles dépassaient d'environ 10 fois le niveau maximal recommandé pour les résidus organiques triés à la source. Les concentrations détectées au centre de compostage de carcasses et de tissus animaux y étaient même plus de 70 fois supérieures (niveau maximal), ce qui représente les concentrations les plus élevées mesurées durant l'étude.

**Présence détectée de bactéries du genre Legionella**

Grâce à une approche innovatrice utilisant la biologie moléculaire, l'équipe de recherche a également démontré la présence de *Legionella spp* dans l'air. Cette bactérie avait été rapportée dans des études australiennes et françaises sur le sujet, mais jamais au Québec. « Nous

avons trouvé dans quelques sites l'espèce *Legionella pneumophila*, habituellement responsable de la légionellose, mais d'autres types de légionelles peuvent aussi être occasionnellement pathogènes. Il y avait également beaucoup de *Mycobacterium spp* et de *Saccharopolyspora rectivirgula*, un actinomycète thermophile relié à des maladies respiratoires d'hypermensibilité, qui ont été détectés par la méthode de biologie moléculaire », fait valoir Geneviève Marchand.

Pour ce qui est des composés gazeux, leurs concentrations moyennes ne dépassaient pas leur valeur limite d'exposition, sauf dans le cas de l'ammoniaque détectée à des niveaux supérieurs à la norme au centre de compostage de fumier.

**Le port d'un masque conseillé**

« Puisque les microorganismes font partie intrinsèque du milieu des travailleurs du compost et qu'on ne peut les éliminer à la source, le port d'une protection respiratoire pourrait être souhaitable. Même si la durée de l'exposition est limitée dans la majorité des cas, les travailleurs affectés au triage dans les centres de compostage font exception puisqu'ils sont exposés quotidiennement pour une période de huit heures », précise la responsable de l'étude. Cette exception justifierait d'ailleurs l'objet d'autres études, laisse-t-elle entendre. «<

MARIE-ÈVE CLOUTIER

**Pour en savoir plus :**

MARCHAND, Geneviève, Laetitia BONIFAIT, Marc VEILLETTE, Carole PÉPIN, Yves BEAUDET, Éric LÉGARE, Jacques LAVOIE, Caroline DUCHAINE, Yves BERNARD, Yves CLOUTIER. *Évaluation des bioaérosols et des composés gazeux émis lors des compostages de résidus agroalimentaires et résidentiels*, R-960, 87 pages.  
[irsst.qc.ca/publications-et-outils/publication/1100920/n/bioaerosols-composes-compostages-agroalimentaires-residentiels](http://irsst.qc.ca/publications-et-outils/publication/1100920/n/bioaerosols-composes-compostages-agroalimentaires-residentiels)

### **Mémoire 3 :**

#### **Transition et bac de compostage**

Ce mémoire a pour but de donner ma position en faveur des bacs roulants pour le compostage et pour une transition plus progressive afin d'obtenir des résultats efficaces.

Les citoyens se sentent très préoccupés lorsqu'on leur propose ou impose des changements dans leurs habitudes. Effectivement, la peur du changement se traduit souvent par une opposition pour ne pas perdre ce qui leur est familier. C'est pour cette raison que je propose d'apporter beaucoup d'outils aux citoyens pour les accompagner dans le changement, mais également pour acquérir une habitude à la fois. Je vous propose donc de diminuer les collectes des déchets, mais de manière plus progressive pour que dans 3 ou 4 ans nous atteignons la collecte des déchets une fois par mois comme proposé par votre organisation. Les citoyens auront le temps d'acquérir ces nouvelles connaissances en matière de tri. Je crois qu'au fil de ces années de transition votre organisation et les citoyens auront le temps de s'adapter à ce nouveau mode de collecte.

Je crois que les gens ont une incompréhension profonde du compostage. Effectivement, dans les commentaires sur les réseaux sociaux, nous pouvons lire que les gens sont très inquiets face aux odeurs et nuisibles de leurs déchets si la collecte est mensuelle. Pour l'acceptabilité sociale, les gens doivent être informés que ce qui est sensé puer, en d'autres mots les putrescibles, va se retrouver dans le bac de compost. Des outils aux réseaux sociaux comme des vidéos explicatifs avec les textes écrits en dessous seraient idéaux pour aider les gens avec cette nouvelle habitude à acquérir.

#### **Avantages du sac**

- Moins de camions sur la route qu'avec les bacs de compost.
- Il y a de l'espace de gagné avec un bac en moins.

#### **Désavantages du sac**

- Que fait-on des sacs après?
- Les citoyens peuvent déposer des déchets dans les sacs de compost. La qualité du compost en sera altérée.
- Si un tri ultérieur se fait par des travailleurs, le recrutement et les conditions de travail risquent d'être difficiles.

- Les citoyens ne sont pas tenus de composter, car la collecte des déchets passe à la même fréquence. La participation citoyenne sera beaucoup moins élevée, car les gens ne seront pas tenus de changer.
- Les bris du système peuvent être très coûteux.
- Les odeurs dans des sacs sont beaucoup plus prononcées qu'en vrac dans un bac.
- Une uniformité dans la région serait idéale puisque la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) optera pour les bacs de compost. Effectivement, les citoyens sont souvent mélangés quand nous abordons les différentes règles du tri. C'est pourquoi une communication uniforme dans la région aiderait à une meilleure compréhension et diminuerait la confusion entre les messages.

Olivier Ricard, citoyen

**Mémoire 4:**

**Mémoire sur la collecte des matières résiduelles**

Je suis un citoyen de Ville de Saguenay et j'habite au centre-ville de Chicoutimi. Je suis en faveur de la collecte des matières organiques en sacs. Voici pourquoi.

1) Espace disponible

Ceux qui habitent dans les centres-villes comme moi disposent de peu d'espace pour l'entreposage du bac brun. Déjà on nous a imposé les bacs bleus et les bacs verts, et ceux-ci prennent un espace non négligeable. Ce n'est pas tout le monde qui dispose d'un espace pour ajouter un troisième bac. Un sac de récupération des matières organiques à déposer dans le bac vert m'apparaît plus logique.

2) Compostage

Je composte mes matières organiques depuis plusieurs années et je réduis d'autant mes déchets. Dans les faits, j'ai peine à couvrir le fond de mon bac vert de 240 litres, même si celui-ci est ramassé tous les 15 jours. Diviser ces déchets avec l'ajout d'un bac brun est tout simplement une aberration. Je n'aurai presque rien à y mettre. Je pense que plusieurs ménages font également du compostage sur le territoire et ils n'auront presque rien à déposer dans un bac brun. Le sac de récupération m'apparaît être la solution puisqu'il est déposé dans le bac vert.

3) Civilité

Il m'apparaît évident que tout citoyen n'est pas un modèle de civilité. Déjà que plusieurs personnes, surtout au centre-ville, mettent n'importe quoi dans les bacs bleus, leur imposer un troisième bac ne ferait qu'ajouter à cette confusion. On risquerait de retrouver n'importe quoi dans ces bacs bruns et il faudrait faire un tri supplémentaire au lieu de traitement. C'est pourquoi il serait préférable d'utiliser les sacs de récupération des matières organiques plutôt que les bacs bruns.

Michel Tremblay  
357 Price Est  
Chicoutimi  
G7H 2G1

## **Mémoire 5 :**

### **Utilisation de broyeurs à la maison pour le compost**

23 mars 2018

#### **BROYEURS MAISON :**

Il est évident que l'utilisation d'un broyeur maison ne consomme pas beaucoup d'eau.

Il est évident que l'utilisation d'un broyeur maison ne consomme pas beaucoup de courant.

Il est évident que les égoûts sont appropriés pour le transport de ce type de matières, vu son usage éprouvée depuis des décennies.

Il est évident que le drainage du compost, par tamis inclinés ainsi que sur table gravitaire à l'usine d'épuration, ne complique pas le fonctionnement d'une telle machinerie, pour avoir opéré pendant 7 ans un système similaire dans les pâtes et papiers (ce système de drainage était l'équipement qui demandait le moins de surveillance aux opérateurs dans toute l'usine).

Il est évident que le transport par camion ne créera pas un problème en soit, à l'usine d'épuration.

Il est évident que la ville pourra demander des crédits pour le marché du carbone, comme Gazon Savard qui utilise vos boues pour le faire.

#### **NB.:**

Un tel système sera le moins coûteux pour ne pas augmenter encore les taxes. Mon broyeur a 35 ans, donc financer un tel équipement est une valeur sûre.

#### **COMPOSTAGE :**

Nous compostons depuis 12 ans.

Notre composteur est rotatif, nous l'avons rempli environ 6 fois depuis nos débuts, puisque ça vire en terre.

Comment est-il possible d'envisager la collecte d'un bac brun assez rempli ? (Ne serait-ce que 1 fois dans l'année !) Pour laver ce bac, il faudra autant sinon plus d'eau qu'un broyeur.

Le compost industriel que vous envisagez ne sera pas propre à la consommation, puisque des gens vont forcément le contaminer avec de la viande ou autres, ce qui entraînera une possible contamination de la chaîne alimentaire lorsque utilisé dans des jardins.

Si la ville choisit un bac brun, pourquoi ne pas financer cette collecte de matières premières comme le bac bleu (du privé) ?

Les camions de vidanges sont très polluants et dispendieux pour le ramassage d'un 3ième bac.

Merci, Steeve Bonneau (Citoyen de Saguenay, Chicoutimi)

**Mémoire 6 :**

**Collecte et traitement des déchets organiques**

**Ville Saguenay**

**Réflexions et mémoires de**

**Robin Boulianne**

**Citoyen et Contribuable**

**Mars 2018**

## **Collecte et traitement des déchets organiques**

J'ai assisté aux deux présentations publiques concernant le sujet cité en rubrique et voici mes réflexions sur le propos. J'ai peine à commenter sur la collecte et le traitement séparément car ils sont liés de près à bien des égards alors je présente le tout en vrac. Ça déborde même un peu des matières organiques alors je m'en excuse d'avance.

### **L'environnement ne semble pas ou peu pris en considération dans son ensemble.**

Le transport des déchets jusqu'à Saint-Bruno ne fait pas de sens. Un camion fait plus de 60 litres au 100 km et c'est 60 km aller-retour. Ça prend donc 36 litres d'essence au bas mot et ça émet dans l'atmosphère entre 50 et 90 kg CO<sub>2</sub>eq à chaque voyage. Est-ce considéré dans le bilan des émissions?

### **Moins c'est mieux.**

L'élimination à la source des denrées jetables de toute nature doit être abordée franchement. Ça devrait faire partie de toute démarche de sensibilisation sur le sujet. En comparaison, on met beaucoup trop le focus sur la collecte et le traitement. Ça tombe sous le sens.

Le gaspillage organisé à lequel on assiste est tout simplement horrible. On devrait déjà penser à s'opposer à l'obsolescence programmée et aux denrées de qualité médiocre. Ça vient inutilement gonfler les sites d'enfouissement et ça met une énorme pression sur les ressources.

### **Pas dans ma cours!**

Tant que le problème est caché, ça continuera. J'ai été surpris d'entendre que les odeurs sont moins intolérables chez les cultivateurs qu'en ville. La ville crée les déchets et ce sont les autres qui doivent vivre avec les conséquences. Ainsi va la démocratie...

### **Pas de méthane?**

Comment garantir l'élimination de la création de méthane dans le processus de traitement en lot choisi pour le compostage? Cette réaction est continue mais l'aération ne se fait pas en continue alors il y a nécessairement génération de méthane.

## **La fréquence des transports par camion n'est pas (encore) un paramètre restrictif.**

En effet, il va sans dire qu'un transport par camion évité c'est bien mais avant de se préoccuper de quelques transports de plus par année pour les déchets, on pourrait s'attaquer à des cas beaucoup plus gros. 72 000 camions de neige en 3 mois par exemple. Des autobus municipaux vides par exemple. La multiplication des camions de livraison par exemple. Etc.

## **L'environnement a toujours mauvaise presse.**

50\$/an de plus. S'est-on penché à trouver des solutions pour que ça coûte 50\$/an de moins? Je dirais même qu'en tant qu'administrateur public responsable, ça devrait être ça l'objectif. Il ne faut pas oublier que c'est le même contribuable qui paye les subventions qui viendront de Québec ou d'Ottawa alors en bout de ligne, ce sera plus que 50\$/an.

Je crois qu'il faut aborder la chose non pas comme un déchet mais comme une matière première commercialisable. Il y a des solutions et il ne devrait pas y avoir de honte à un tirer un revenu. A t-on envisagé de laisser ça au privé?

## **Plus c'est compliqué plus c'est cher, plus c'est risqué, plus ça brise et finalement moins ça marche.**

La bio-méthanisation est un processus intéressant en autant que tout va bien mais il y a énormément de choses qui peuvent dérailler dans ce procédé : installations compliquées, matière explosive, raccord au réseau de gaz naturel, liquéfaction, transport du méthane liquéfié, connaissances techniques élevées, sécurité, etc.

Le compostage à aire ouverte compte certainement des points sur ce plan.

## **SAC ou BAC.**

Le sac constitue un déchet de plus à gérer. Qui plus est, la technologie des robots à positionnement dynamique par asservissement vidéo n'est pas encore tout à fait au point (problèmes de durabilité à prévoir). Des mécanismes d'extraction de sacs beaucoup plus simples et fiables existent et devraient être considérés.

Le bac ne règle pas tous les problèmes car les citoyens ne sont pas très disciplinés alors il faudra quand même faire un triage à la réception. Si ça se fait manuellement, je ne voudrais pas être celui qui aura à faire ça. Après tout, cette solution revient peut-être au VRAC.

L'idée des sacs de papier pour les résidus verts est discutable. Pourquoi imposer cette tâche aux citoyens quand on sait que ce sera remis en tas pour le traitement. Une récupération en vrac dans les rues me semble envisageable.

### **Sensibilisation.**

J'ai bien aimé l'idée de faire des visites guidées au site d'enfouissement. Ça sensibilise beaucoup plus vite.

Où en sont les cultivateurs et les épiceries avec les légumes laids?

Il faut aussi sensibiliser les entreprises. Elles ne semblent pas très concernées dans tout ça et pourtant elles génèrent beaucoup.

Beaucoup de gens jettent des métaux, des appareils électroniques et des batteries. Il devrait aussi y avoir une collecte pour ça. Qui plus est, ça se vend très bien.

### **Écocentres.**

Sont-ils embarqués dans les approches proposées?

### **Émondage et élagage.**

Est-ce qu'on récupérera les copeaux issus de l'émondage urbain pour la constitution du compost?

Je reste toujours éberlué de voir que la ville jette souvent ses arbres. Il faut ramasser les grumes qui ont une valeur commerciale et les vendre sur le marché. Il y aura toujours preneurs pour ça et je pense aux ébénistes et au chauffage. Le gouvernement du Canada le fait sur son site GCsurplus alors on devrait prendre exemple. Encore une fois, c'est la nature qui en sortira doublement gagnante.

### **Multiplication des bacs.**

Plusieurs villes d'Europe disposent de plusieurs bacs de récupération aux bords des rues mais certaines commencent à les retirer car ça prend de la place et ce n'est pas très beau. Pourrait-on imaginer de sauter cette étape?

### **Solutions éprouvées ou possibilités d'idées originales?**

Cette possibilité s'élimine presque d'elle-même avec le temps qui reste pour nous conformer. Néanmoins, je pourrais mettre certaines idées sur la table qui pourraient jeter un regard différent sur les solutions envisagées.

**Mémoire 7 :**



---

**GAZON SAVARD SAGUENAY INC.**

---

**3478, rang St-Paul, Chicoutimi, G7H 0G6**

Tél.: (418) 543-5739

Fax: (418) 549-3045

Courriel : [adm@gazonsavard.com](mailto:adm@gazonsavard.com)

---

**Mémoire pour le traitement des matières  
résiduelles organiques municipales**

---

---

**GAZON SAVARD SAGUENAY INC.**  
**Mémoire pour le traitement des matières résiduelles organiques municipales**

---

**Gazon Savard Saguenay inc.** présente un mémoire pour démontrer ces capacités à fournir des alternatives simples et efficaces de gestion et traitement de la matière organique résiduelle générée par les citoyens. Nos efforts de recherche et développement sont en lien avec les objectifs gouvernementaux qui vise à favoriser au maximum le recyclage et réduire au minimum l'élimination (enfouissement) de la matière organique. Notre entreprise est très préoccupée à pouvoir offrir un service qui correspond aux besoins des citoyens.

Ce mémoire est divisé en cinq sections :

- 1) Description de l'entreprise **Gazon Savard Saguenay inc.**
- 2) Description des infrastructures de l'entreprise;
- 3) Avis technique sur la collecte en bacs bruns et le compostage des ROTS;
- 4) Avis technique sur la collecte en sacs de couleurs et le compostage des ROTS;
- 5) Avis technique sur la collecte en vrac et le traitement des ordures par TMB;

La première section décrit l'historique de notre entreprise et de ces activités en environnement. La section 2 présente de manières succinctes nos différentes infrastructures et équipements de traitement qui font notre fierté. La section 3 présente notre expertise dans le domaine du compostage des résidus organiques triés à la source (ROTS) de la collecte à trois voies ainsi que les limites de cette approche. La section 4 présente comment notre entreprise pourrait intégrer dans ces opérations le traitement des résidus organiques collectés en sacs alors que la section 5 présente le TMB et la simplicité de le mettre en opération en se basant sur nos travaux de R&D réalisé depuis 2012 dans ce domaine.

#### **1) Description de l'entreprise**

**Gazon Savard Saguenay inc.** est une PME familiale qui existe depuis plus de 65 ans. Nous sommes localisés dans le rang St-Paul à Saguenay, arrondissement de Chicoutimi. L'entreprise possède plusieurs hectares de terre sur lesquelles se retrouvent entre autre, des installations de valorisation environnementale, des cultures céréalières, de la production de gazon et des boisés. Pionnière régionale dans la culture de gazon et dans la fabrication de produits horticoles, nous avons su développer avec les ans l'expertise et la technologie nous permettant d'être le chef de fil régionale en production horticole (gazonnière), en production agricole en grande culture, ainsi que dans la revégétalisation de terrain.

Par ailleurs, nos activités en environnement ne cessent de croître depuis le démarrage de celle-ci dans le courant des années 90. Ces activités ont été orientées vers le traitement par compostage de résidus organiques et la mise au point d'une chaîne de procédé simple et efficace pour le traitement des effluents liquides polluants (lixiviats). Ces infrastructures de traitement de lixiviats nous ont également permis de traiter des lixiviats de diverses provenances de manière à

2

---

**GAZON SAVARD SAGUENAY INC.**  
Mémoire pour le traitement des matières résiduelles organiques municipales

---

offrir des solutions pour les entreprises et municipalités devant disposer de manières écologiques de ces liquides.

Les infrastructures de **Gazon Savard Saguenay inc.** pour le compostage et le traitement de lixiviats sont performantes, écologiques et simples d'opération puisqu'elles utilisent des procédés biologiques reconnues pour leurs robustesses et leurs adaptabilités.

**Gazon Savard Saguenay inc.** est un chef de file Québécois dans le traitement de matières résiduelles organiques. Elle possède toutes les infrastructures et équipements nécessaire pour la bonne marche de ces opérations en environnement en conformité des lois et règlements du MDDELCC.

Comme entreprise désirant toujours aller de l'avant, **Gazon Savard Saguenay inc.** a diversifié ces activités par le biais de « Les entreprises Carsa inc. » ainsi que par Béton Dunbrick inc. **Gazon Savard Saguenay inc.** administre sa filiale, *Les Entreprises CARSA inc.*, qui détient une licence d'entrepreneur général en construction et terrassement. **Gazon Savard Saguenay inc.**, et Les Entreprises CARSA inc. sont depuis septembre 2004 accrédités à la norme ISO 9001-2000 et depuis 2009, nous sommes accrédités à la norme ISO 9001-2008.

En juin 2003, **Gazon Savard Saguenay inc.** voit dans l'acquisition de la division Béton Dunbrick de J.R. Théberge Itée une opportunité d'affaire inestimable d'accroître son entrepreneurship provincial. Fondée en 1939, Béton Dunbrick est une entreprise spécialisée reconnue en béton préfabriqué.

De quarante à cinquante employés travaillent sur une base régulière pour l'ensemble des activités de **Gazon Savard Saguenay inc.**. En période de pointe, notre PME emploie jusqu'à 120 personnes. Une solide expertise et des technologies à la fine pointe permettent à **Gazon Savard Saguenay inc.** de cultiver la qualité.

**Gazon Savard Saguenay inc.** investit régulièrement dans la R&D pour rester le chef de file quant à la transformation et à la valorisation des matières résiduelles. Des projets en valorisation de boues municipales, de résidus putrescibles de marchés d'alimentation et de restaurants, de résidus organiques triés à la source (ROTS) par une collecte à trois voies, de traitement de boues de fosses septiques, des lixiviats de LET et autres, sont tous des projets de R&D qui ont été initiés par **Gazon Savard Saguenay inc** et qui ont été réalisés avec la collaboration étroite de divers centres de recherches reconnus (CRIQ, INRS, UQAC, etc.). Le but de notre entreprise est d'être et de se maintenir à la fine pointe. Nous visons toujours la mise au point de procédé robuste et performant pour une plus grande qualité de l'environnement.

**Gazon Savard Saguenay inc.**, outre ses dirigeants chevronnés, l'entreprise compte dans ses rangs des ingénieurs forestiers et en génie civil également des

3

---

**GAZON SAVARD SAGUENAY INC.**  
**Mémoire pour le traitement des matières résiduelles organiques municipales**

---

techniciens en génie civil en environnement et agricoles. Gazon Savard Saguenay inc. compte aussi dans ces rangs, des camionneurs, des mécaniciens et des opérateurs de machineries lourdes chevronnés qui possèdent leurs cartes de compétence et de nombreuses années d'expérience. Ainsi, au fil du temps, le personnel de l'entreprise a acquis ses lettres de noblesses dans la transformation des MRF (matières résiduelles fertilisantes) de toutes sortes.

**Gazon Savard Saguenay inc.** est très souvent présent lors des congrès qui concernent la gestion des matières résiduelles tels que les conférences organisées par Réseaux environnement et le Conseil Canadien du Compost (CCC) et d'autres événements tels que le salon d'entreprise en environnement Americana ou encore celui du CWRE (Canadian Waste Recycling Expo).

De plus **Gazon Savard Saguenay inc.** a également réalisé plusieurs visites d'usines de traitement de matière résiduelles d'origine municipales (compostage, digestion anaérobie, TMB, centre de tri de matières recyclables) que ce soit au Québec, au Canada, en Amérique du Nord ou en Europe et autres. De cette façon, **Gazon Savard Saguenay inc.** est à la fine pointe de l'actualité environnementale et en pôle position dans ce domaine.

Au cours de ces années, **Gazon Savard Saguenay inc.** n'a jamais hésité à investir en recherche et développement pour développer des solutions innovantes en environnement tant au niveau du compostage que du traitement des lixiviats. **Gazon Savard Saguenay inc.** a également évalué la biométhanisation.

Ces dernières années, **Gazon Savard Saguenay inc.** s'est positionné comme un chef de file au Québec dans le traitement mécanobiologique (TMB) des ordures ménagères en réalisant, avec la collaboration du CRIQ, trois projets de recherche et développement à l'échelle pilote. Ces projets permettront à Gazon Savard Saguenay inc. d'offrir prochainement une solution globale dans le domaine de la gestion des matières résiduelles municipales que les citoyens accueilleront favorablement. Le TMB pourrait offrir une alternative très intéressante par rapport à la collecte à trois voies (en bacs ou en sacs) pour être en mesure de valoriser en agriculture la matière organique sous la forme d'un compost de bonne qualité. De plus, notre procédé de TMB offre déjà des possibilités très élevées de pouvoir valoriser d'autres matières recyclables (métaux, plastiques, papiers-cartons, etc..) que l'on retrouve dans les ordures ménagères.

**Gazon Savard Saguenay inc.** se présente donc aux citoyens et aux élus du Saguenay comme la référence régionale à utiliser dans le domaine de la gestion des matières résiduelles municipales.

2) **Description des infrastructures et équipements de traitement des matières organiques de l'entreprise Gazon Savard**

- ✓ Infrastructure de traitement
  - Plateforme
  - Traitement des lixiviats (eaux usées de compostage)
  - Équipement de compostage disponible
    - Retourneur d'andain
    - Camions
    - Loader, tracteur, pelle mécanique, etc.
- ✓ Proximité et accès du site.
- ✓ Route d'accès.
- ✓ Balance et tous les équipements habituellement requis.
- ✓ La distance du site est de plus de 800 m par rapport au 1<sup>er</sup> voisin.
  
- ✓ Personnels qualifiés pour effectuer les opérations du site de compostage.
- ✓ Expériences de l'entreprise en compostage;
- ✓ Machineries lourdes et atelier d'entretien et réparation.



Figure 1 : Retourneur d'andain

**GAZON SAVARD SAGUENAY INC.**  
Mémoire pour le traitement des matières résiduelles organiques municipales

---



**Figure 2 : Plateforme de compostage et traitements de lixiviats**



**Figure 3 : Équipements lourds**

3) **Avis technique sur le compostage des ROTS de la collecte du Bac Brun**

Depuis 2012, **Gazon Savard Saguenay inc.** s'est investie dans la voie du compostage des résidus organiques triés à la source (ROTS) de la collecte à trois voies en réalisant plusieurs projets. Il est important de mentionner que notre entreprise possède tous les certificats d'autorisation du MDDELCC pour réaliser dès maintenant ce type d'opération. À ce titre, elle composte depuis une dizaine d'années des résidus de marché d'alimentation pour un tonnage d'environ 1 000 tonnes par année. Notez que ces matières sont assez similaires au ROTS. Le MDDELCC autorise le compostage en andain extérieur comme une méthode acceptable pour le compostage des ROTS collectés en bacs.

Nous savons que le compostage des ROTS nécessite de faire une formulation optimisée de ROTS et de résidus carbonés (copeaux, branches, écorces, feuilles, etc..) car les ROTS seules ne se compostent pas efficacement sans ajouts de résidus carbonés. Pour composter des ROTS notre entreprise doit se procurer des résidus carbonés en quantité importante ce qui a un impact élevé sur nos coûts d'opération.

Le compostage des ROTS, génère un compost de qualité en général associé à un compost de qualité A (critères de la norme BNQ). Par contre il arrive que la contamination des matières indésirables dans la matière organique trié par le citoyen qui sont déposés dans les bacs bruns soit trop importante pour être en mesure de produire un compost de qualité A. Il est important de rappeler qu'un seul paramètre peut déclasser un compost s'il y a dépassement d'un seul critère de la norme (CAN/BNQ 0413-200, 2016) sur les composts.

La communauté des opérateurs de site de compostage au Québec, Recyc-Québec ainsi que plusieurs municipalités reconnaissent que les citoyens ne participent jamais à 100 % dans le tri des matières organiques, et c'est malheureux, faisant en sorte qu'il y a toujours une proportion plus ou moins importante de matière organique qui se retrouvent dans les ordures ménagères même si la collecte du bac brun est bien implantée. Une valeur de 50 % comme taux de détournement des matières organiques suite à la mise en place d'une collecte par bacs brun est généralement une valeur admise par la communauté des experts dans ce domaine autant au Québec, ailleurs au Canada ou dans le monde. De plus le citoyen ne fait pas toujours parfaitement le tri de la matière organique, une certaine contamination est toujours présente. Il y a donc lieux de chercher d'autres alternatives.

4) **Avis technique sur le compostage des ROTS collectés en sacs de couleur;**

Dans les dernières années **Gazon Savard Saguenay inc.** s'est également investie dans le traitement des ROTS collectés en sacs de couleurs dans le bac à ordures ménagères pour être en mesure de pouvoir composter ces matières. Premièrement, l'entreprise a procédé à une demande complète pour avoir toutes les autorisations nécessaire pour composter ces matières collectées en sacs puisqu'en effet le MDDELCC considère que ces matières sont plus malodorantes que les ROTS collectés en bacs et qu'il faut les composter à l'intérieur dans une enceinte fermée en plus d'avoir à installer un système de captation et de traitement de l'air intérieur pour éliminer les odeurs avant leurs émissions dans l'atmosphère. L'ensemble de ces facteurs font que les coûts du compostage (infrastructures, opérations, etc..) sont plus importants que pour le compostage en andain.

Toutefois, le même constat est fait en ce qui concerne la matière organique issue de cette collecte et le compostage de celle-ci. Il faut avoir une formulation optimisée de compostage de résidus organiques et de résidus carbonés comme pour le ROTS collectés en bacs.

Le même niveau d'incertitude de la qualité des ROTS collectés en sacs demeure par rapport à la contamination des ROTS collectés en bacs brun, c'est-à-dire qu'il pourrait être problématique d'obtenir un faible niveau de contamination si les citoyens ne participent pas correctement au tri des matières.

Selon les démarches que nous avons effectuées, il appert que les équipements de tri des sacs de couleur seraient tout à fait compatibles avec les équipements ou les infrastructures de compostage de notre entreprise. Présentement, au Québec, il n'y a pas suffisamment d'informations (retour d'expérience) pour savoir si le taux de détournement par la collecte en sacs peut être supérieur à celui de la collecte en bacs.

Il est important de mettre en perspective que certaines villes au Québec réussissent à obtenir de faible taux de contamination dans les ROTS qu'il collecte (2 à 5 %). Par ailleurs les grandes agglomérations obtiennent des taux de contamination qui peuvent être nettement plus élevés (10 à 15 %) étant donné les difficultés à bien transmettre l'information à la totalité des intervenants.

Présentement, il nous semble difficile d'affirmer si le compost produit à partir de ce mode de collecte des ROTS en sacs pourra être à 100 % du temps dans la catégorie A ou B.

5) **Avis technique sur le TMB (traitement mécano biologique des ordures en vrac):**

Gazon Savard Saguenay inc. a également exploré en profondeur les possibilités que cette alternative de la collecte en vrac des ordures jumelées au TMB de celles-ci pourrait offrir en ce qui concerne le taux de détournement et la qualité des composts produits. Notre entreprise s'est également attardée à aller voir sur le terrain des usines de TMB pour analyser comment se déroule les opérations de centre de TMB à grande échelle et être en mesure de bien comprendre ce que l'opération de tel centre impliquerait pour notre entreprise.

Par ailleurs depuis 2014 notre entreprise s'est investie encore plus à fond dans cette alternative du TMB en réalisant trois projets pilotes de R&D. En effet, nous avons mis à l'essai des équipements d'ouverture de sacs et de tri des ordures ménagères et avons réalisé des essais de compostage pour obtenir des données réelles avec des ordures ménagères du Québec. Ces travaux ont été supervisés par le CRIQ qui s'est assuré en même temps que des avancés techniques et technologiques soient effectuées.

Quelques constats ressortent de ces travaux :

- ⇒ Il est possible et facile de trier des ordures ménagères pour en extraire une fraction importante de matière organique compostable qui représente de 70 à 85 % de la proportion de matière organique qui est jeté dans le bac d'ordures ménagères;
- ⇒ La matière organique extraite des ordures après le tri est plus sèche que celle qui se retrouve dans la collecte à trois voies. Le compostage de la matière organique du TMB ne nécessite pas l'ajout d'agents carbonés comme pour les ROTS d'une collecte à trois voies. Le compostage devrait être plus économique;
- ⇒ Il existe des technologies simples d'affinage du compost qui sont en mesure de retirer la très grande majorité des particules de corps étrangers constituant ce type de compost pour faire en sorte d'obtenir un compost de qualité. Plusieurs des paramètres de ce type de compost se retrouvent sous les seuils des critères A. Le TMB produit en général des composts de qualité B;
- ⇒ Le procédé de TMB qui a été testé lors de nos essais est celui qui comporte le moins d'équipement, qui est le plus simple et qui est en même temps très performants. Il a également été démontré dans nos essais qu'il était très facile de fractionner les matières recyclables qui sont mis par les citoyens dans les bacs d'ordures dans une fraction distincte;
- ⇒ Les procédés de TMB performants ont tous en commun d'impliquer la mise en place de moyens de collecte performants des RDD (Résidus domestiques dangereux) pour éviter qu'ils ne viennent contaminer le compost ou les matières

---

GAZON SAVARD SAGUENAY INC.  
Mémoire pour le traitement des matières résiduelles organiques municipales

---

- recyclables. La responsabilité citoyenne joue également son rôle dans ce type de procédé;
- ⇒ Les coûts des équipements de notre TMB ne sont pas élevés. Ils seront assez facilement rentabilisables;
  - ⇒ Les opérations de TMB sont compatibles avec le type d'opération que le personnel de notre entreprise est habitué de faire.
  - ⇒ Le TMB offre des possibilités aux moins deux fois plus importantes de réduire la quantité de matière à envoyer à un site d'enfouissement par rapport à la mise en place d'une collecte à trois voies.
  - ⇒ Aucun changement dans les circuits de collecte des ordures;

Pour être certain de faire une démonstration profitable à un nombre important de municipalités, nous nous sommes associés au CRIQ ainsi que quatre regroupements municipaux pour réaliser un projet de démonstration sur un an. Celui-ci est démarré depuis septembre 2017 et doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2018. La ville de Saguenay participe également dans ce projet en fournissant les ordures ménagères et les informations sur les circuits de collecte. Son personnel technique apporte son aide au besoin.

En terminant, il est important de souligner que Gazon Savard Saguenay inc. entretient une excellente relation avec les citoyens qui avoisinent le site de compostage du rang St-Paul à Chicoutimi.



Marcelle Tremblay  
Directrice R&D et Environnement  
Gazon Savard (Saguenay) inc.

**Mémoire 8 :**



Mars 2018

## TABLE DES MATIÈRES

|      |  |    |
|------|--|----|
| 1.   | PRÉSENTATION DE L'ORGANISME .....                                      | 3  |
| 2.   | HISTORIQUE .....   | 4  |
| 2.1. | La gestion des matières organiques au Québec .....                     | 4  |
| 2.2. | La gestion des matières résiduelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean.....    | 4  |
| 3.   | UNE APPROCHE RÉGIONALE .....   | 4  |
| 4.   | MÉTHODE DE COLLECTE.....   | 5  |
| 5.   | TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES : COMPOST OU BIOMÉTHANISATION?..... | 11 |
| 6.   | CONCLUSION .....   | 11 |
| 7.   | BIBLIOGRAPHIE.....   | 12 |

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

2

## 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) est un organisme à but non lucratif fondé en 1973. Nous agissons à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

Notre organisme veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. L'environnement demeure une préoccupation importante de la population et nous croyons qu'il est essentiel que nos décideurs puissent y répondre. Nous entendons collaborer avec tous les acteurs régionaux afin que nous puissions être collectivement fiers de contribuer au mieux-être de notre société tout en assurant notre développement régional.

Notre mission est de sensibiliser, concerter et mobiliser les acteurs de la collectivité pour la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

3

## 2. HISTORIQUE

### 2.1. La gestion des matières organiques au Québec

Le gouvernement du Québec a, en 2011, publié une politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont l'objectif principal est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Ce but très ambitieux doit être réalisé grâce à de nombreuses actions notamment en bannissant des lieux d'élimination la matière organique (MO). La MO constitue jusqu'à 55 % des matières résiduelles du secteur résidentiel (consultation publique de Saguenay du 21 février 2018) et est actuellement destinée à l'enfouissement dans les municipalités qui n'ont pas encore pris de mesure. Ces MO enfouies dans des lieux d'enfouissement techniques (LET) contribuent grandement à l'émission de gaz à effet de serre. Un bannissement de ces matières des LET devrait donc contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques ainsi qu'à ceux de la stratégie énergétique du Québec.

### 2.2. La gestion des matières résiduelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pendant de nombreuses années, la région fut divisée en deux entités gérant leurs matières résiduelles séparément : d'un côté se trouvait Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay et de l'autre se trouvait la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, mandaté par les MRC du Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et de Domaine-du-Roy. La récente fermeture du LET de Laterrière, qui traitait les déchets de Saguenay et de la MRC du fjord, a mené à l'utilisation par le Saguenay du nouveau site d'enfouissement de Hébertville-Station qui appartient à la RMR. Ceci doit mener à son agrandissement pour accueillir les matières résiduelles de l'ensemble de la région tout en conservant la durée de vie initiale de 40-50 ans. Il est donc primordial pour la région de s'accorder au principe des 3R-V : réutilisation, recyclage, réemploi et valorisation dans le but de diminuer le tonnage de matière destiné à l'enfouissement et ainsi allonger l'utilisation du LET.

## 3. UNE APPROCHE RÉGIONALE

Étant donné la situation actuelle, le moment serait opportun pour que les différents acteurs de la gestion des matières résiduelles s'assoient tous ensemble pour réfléchir à une approche régionale de la gestion de la matière organique. En effet, l'enfouissement de la MO concerne maintenant toute la région puisqu'elle se retrouve dans le seul LET du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Hébertville-Station. Une approche commune et une stratégie de sensibilisation ainsi que de mise en place de la gestion des MO seraient donc à envisager à l'échelle régionale. Le CREDD croit fermement que Saguenay et la RMR devraient donc implanter la gestion des matières organiques dans un cadre conjoint et adopter les mêmes modes de collecte et de traitement de la MO. Une approche régionale permettrait de mettre en commun les ressources et l'expertise des deux entités.

L'effort commun du Saguenay et du Lac-Saint-Jean serait en effet plus efficace que des stratégies séparées. La communication pourrait ainsi être faite à l'échelle régionale et aurait des résultats plus importants que si le message était différent entre le Lac-Saint-Jean et le Saguenay. De plus, l'entente municipale signée par les 5 MRC de la région stipule que : « dans le cadre de la mise en œuvre de

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

4

*l'entente intermunicipale, les parties s'engagent à concerter leurs efforts pour respecter l'objectif fondamental énoncé à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : éliminer une seule matière résiduelle du Québec, soit le résidu ultime. »* La mise en place de la gestion des matières organiques est une opportunité à ne pas rater pour mettre en commun les efforts et ainsi contribuer ensemble à la diminution de l'enfouissement des matières résiduelles.

#### RECOMMANDATION 1

Le CREDD recommande que Saguenay et le Lac-Saint-Jean adoptent une approche régionale pour la gestion des matières résiduelles en général.

#### 4. MÉTHODE DE COLLECTE

#### RECOMMANDATION 2

Le CREDD recommande que Saguenay opte pour que la collecte des matières organiques se fasse par l'utilisation de bacs bruns.

Au Lac-Saint-Jean, la Régie des matières résiduelles a annoncé la mise en place du bac brun pour 2019 afin de remplir les conditions du gouvernement pour 2020. Cette méthode de collecte a été privilégiée par rapport au tri optique robotisé pour plusieurs raisons qui ont été mentionnées dans une entrevue accordée au Quotidien le 23 mars 2018.

##### 4.1. Coûts

- Chaque sac coûtera à la municipalité (2 à 3 sacs par semaine par unité d'occupation) et le prix de ces sacs subira l'inflation et la variation du prix du pétrole s'ils sont faits en plastique. De plus, il faut aussi prendre en considération les coûts du transport ainsi que de la distribution, qui ne sont actuellement pas explicitement donnés par la ville. Ce sont donc des coûts récurrents à prendre en compte.
- Avec le scénario des sacs, il y a également les coûts pour les infrastructures connexes, telles que celles nécessaires pour l'ouverture des sacs.

L'argument souvent utilisé contre le bac brun est que, pour garder des coûts équivalents, il faudrait une fréquence de la poubelle au mois. Le CREDD vous présente donc des moyens de diminuer les coûts de façon à conserver une fréquence de collecte des matières plus habituelle.

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

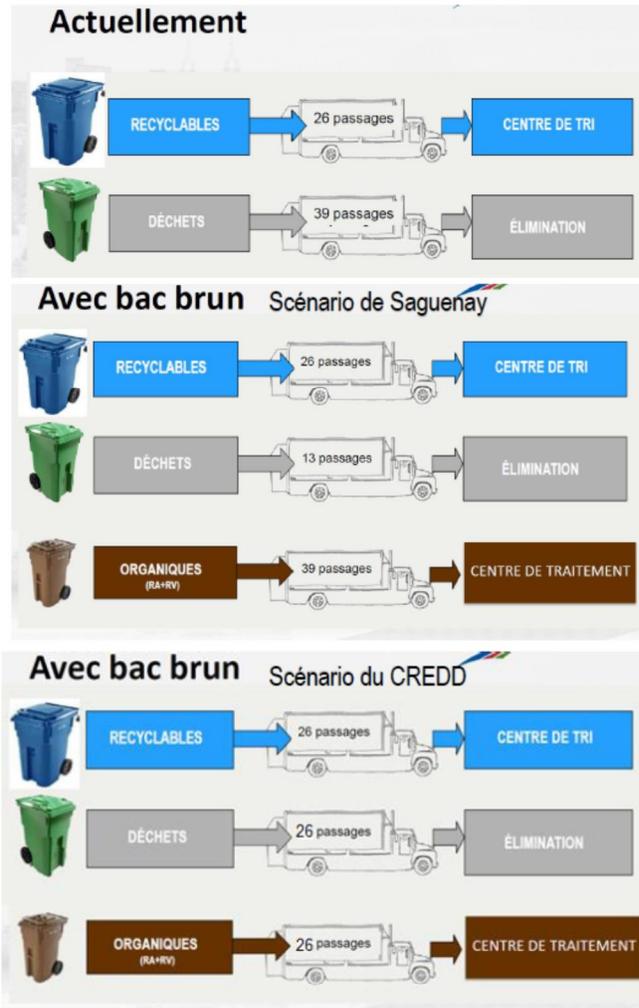
5

- Le bac brun proposé par Saguenay serait de 240 litres et représenterait un investissement de 3.3 M\$ pour la ville. La collecte hebdomadaire permettrait d'avoir un plus petit bac brun, comme utilisé dans de nombreux endroits. Le CREDD pense qu'un bac de 120 litres (9-11kg à vide), voire de 80 L (8 kg à vide) serait amplement suffisant dans certains cas. De plus, certaines municipalités proposent même la possibilité d'adapter son bac en fonction de la production de MO produites ainsi que du type de logement : une maison unifamiliale ne produit pas la même quantité qu'un huitplex. Le coût estimé de 3.3 M\$ pourrait donc être diminué par l'adoption de bacs plus petits dans certaines situations.
- La fréquence actuellement proposée pour la collecte des poubelles et du bac brun pourrait être modulée de façon à équilibrer les passages sans augmenter le prix. En effet, sans contenir les matières organiques, la poubelle pourrait être ramassée aux deux semaines toute l'année au vu de la diminution du volume. Le compost quant à lui pourrait être ramassé au mois durant l'hiver au vu des volumes considérés et de la diminution de l'activité organique pendant les températures hivernales. Pendant l'été, la collecte du bac brun pourrait se faire à la semaine. Vous trouverez en annexe un exemple de calendrier.

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

6



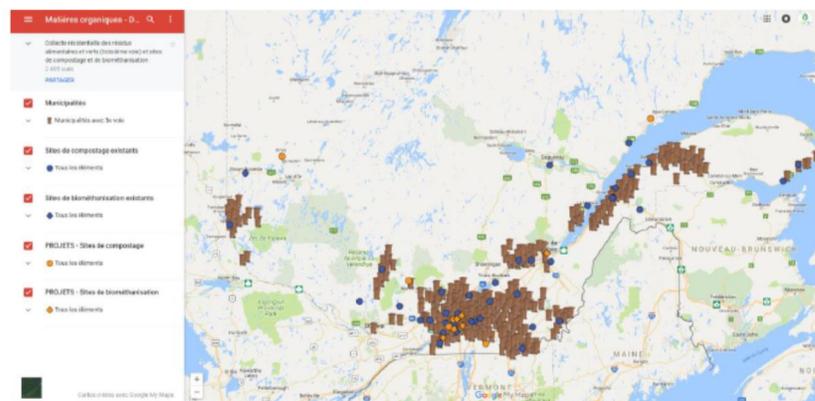
[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

7

#### 4.2. Risques technologiques

- L'investissement majeur de la collecte par sac serait un bras mécanique qui coûterait 1 M\$. Le CREDD se questionne sur les coûts de l'entretien, des pièces ainsi que de l'amortissement de cette infrastructure. Les technologies actuelles de n'importe quel domaine deviennent obsolètes en quelques années. Il est donc important de se demander si la technologie ne sera pas à remplacer à moyen terme et les frais qui seront afférents à ce remplacement. De plus, il faut aussi compter avec l'entretien, soit le salaire des techniciens, les bris de pièce, le nettoyage, etc. Tous ces coûts ne sont actuellement pas estimés et aucun exemple ne peut être montré au Québec, car aucune municipalité ne l'a adopté.
- À l'inverse, le risque technologique associé au bac brun est quasi nul. La méthode est très répandue au Québec et éprouvée depuis déjà 20 ans dans certaines municipalités (ex : Victoriaville). Plus de 360 municipalités du Québec ont adopté le bac brun comme méthode de collecte, comme démontré sur la carte ci-après. Chacune de ses municipalités a étudié dans le détail ses possibilités et la majorité a conclu que le bac brun était la voie de l'avenir.



#### 4.3. Utilisation des sacs

- Les sacs utilisés ne seront pas produits en région, mais en « Amérique du Nord », d'après la ville. Il faut donc prendre en compte les coûts dus au transport ainsi que les émissions de GES générés par celui-ci en plus des GES de la production. De plus, s'ils ne sont pas produits ici, il n'en reste pas moins que les sacs seront enfouis au LET d'Hébertville-Station. En effet, le recyclage des sacs reste très hypothétique. D'après Saguenay, une méthode pour recycler les sacs dépendrait d'un partenariat avec la ville de Québec pour développer la technologie nécessaire. De plus, recycler prendrait du temps et du nettoyage, qui ne sera

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

8

jamais efficace à 100 % : il restera toujours une proportion de sacs destinés à l'enfouissement, en plus de gaspiller des ressources et d'engendrer des coûts supplémentaires.

- On observe actuellement au Québec une volonté de bannir les sacs de plastique fins dans les épicerie et commerces dans un but environnemental. Il serait donc incohérent d'aller à l'encontre de cette tendance en planifiant une collecte des matières organiques basée sur l'utilisation de ce type de sacs.
- Pour l'instant, la distribution des sacs n'a pas été prévue par la ville et celle-ci ne connaît donc ni les coûts ni la gestion que cela va prendre. Le nombre de sacs est pour l'instant évalué à 100-150 par an et par habitation. Le scénario de gestion en cas de manque de sacs est, pour l'instant, de rendre les sacs disponibles à l'achat dans les épicerie. Or, il est possible qu'une partie de la population utilise un autre sac (non conforme) ou même abandonne le tri de la matière organique lorsqu'elle manquera de sacs dédiés. Il est également possible que des gens se trompent et utilisent le sac pour la matière organique à d'autres fins et que les déchets se retrouvent mélangés au compost. Selon M. Claude Villeneuve de la CHAIRE en Éco-Conseil de l'UQAC, l'alternative des sacs et du robot est « une solution illusoire ». En effet, il a mentionné sur les ondes de Radio-Canada que cette solution comportait plusieurs désavantages et que l'important était plutôt le tri à la source.
- Le CREDD croit que l'utilisation de sacs de plastique pour la collecte va à l'encontre du principe de réduction à la source et va aussi déresponsabiliser les citoyens. En effet, nous pensons que le tri à la source sera moins efficace si la population perçoit que tous les déchets, organiques ou pas, finissent dans la même poubelle et partent dans le même camion.
- De plus, une étude de Recyc-Québec a démontré que la perception selon laquelle l'utilisation de sacs de plastique permettrait d'obtenir un rendement de récupération plus élevé des résidus alimentaires semble somme toute fausse. Si l'utilisation d'un sac de plastique pour la récupération des résidus alimentaires est souvent perçue comme un outil qui facilite la tâche aux citoyens, la performance de récupération des résidus alimentaires ne peut être associée au seul facteur qu'est le type de sac permis (RECYC-QUÉBEC Éléments à considérer lors de l'implantation de la collecte des matières organiques pour maximiser la récupération des résidus alimentaires).

#### 4.4. Gros volumes

- Considérant la taille des sacs (plus petits qu'un sac d'épicerie), les ICI ne pourront pas gérer leur matière organique avec ces derniers : il faut donc une autre méthode et par conséquent doubler les installations, le travail de préparation, de sensibilisation, communication, ainsi que les coûts et la gestion
- De même, les parcs, les lieux publics et les événements ne pourront pas être gérés avec les sacs tels que la ville les envisage actuellement, au vu du volume probable qui va être généré.

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

9

### Mythes du bac brun

- La poubelle ne changera pas beaucoup. **Faux** : le tri à la maison des matières organiques putrescibles amène plusieurs conséquences au niveau du bac noir (déchets domestiques). La poubelle de maison, en perdant jusqu'à 55 % (selon les données de Saguenay) de son contenu, sera plus petite, moins lourde et pourra être collectée moins fréquemment. Sans les déchets putrescibles, il y aura moins de mauvaises odeurs, elle sera moins sale, donc demandera moins d'entretien et attirera aussi moins de nuisances (vermines).
- La matière dans le bac brun donne un compost pauvre. **Faux** : le tri à la source peut donner le meilleur compost. Selon les résultats d'une étude de l'IRDA pour le compte du MDDELCC, il est possible d'atteindre les critères de qualité A de la norme CAN/BNQ 0413-200 avec des composts faits à partir de résidus organiques de 3<sup>e</sup> voie.
- Personne ne veut du bac brun dans sa cour. **Faux** : une synthèse de sondages (Gatineau, Lévis, Rosemont et autres) montre un taux de satisfaction très élevé chez les participants, soit plus de 80 %
- Le bac brun doit faire 240 L sinon il prendra au vent. **Faux** : un bac brun vide de 80 L pèse environ 8 kg, un bac de 120 L pèse environ 10kg et celui de 240 pèse 16 kg. Le poids du bac de 80 L est tout à fait adapté et il faudrait des vents très forts pour le renverser, d'autant que la matière organique est assez dense (contrairement au bac bleu rempli d'emballage et donc de vide où le 240L était adapté) et ajoutera du poids et donc de l'ancrage au sol pour le bac.
- Si l'on considère les chiffres donnés par la ville Saguenay, soit 292 kg de déchets par habitant par année (PGMR), 53 % de matière organique dans ces déchets (consultation du 21 février), une masse volumique variant de 0.45 kg/L à 0.7 kg/L pour la matière organique, on obtient un volume de matières organiques de 221L à 344 L par an par habitant **si le taux de récupération est de 100 %**. Avec un bac de 240 L pour 4 personnes, on le remplirait de 3,6 à 5,6 fois par an, ce qui est très peu et montre que le bac est trop gros, surtout dans un contexte où l'on prône la réduction à la source et donc éviter le gaspillage alimentaire pour encore réduire les volumes. Avec un bac de 80 L par exemple, on passe à des chiffres beaucoup plus intéressants avec un bac que l'on remplirait de 11,2 à 17,2 fois par an et donc beaucoup plus utilisé.

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

10

## 5. TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES : COMPOST OU BIOMÉTHANISATION?

### RECOMMANDATION 3

Le CREDD recommande que Saguenay opte pour que le traitement des matières organiques se fasse par compostage à aire ouverte et retour de la matière à la terre.

#### 5.1. Coûts

- Il est moins dispendieux d'installer une plateforme de compostage à aire ouverte. Les coûts au Québec d'usines de biométhanisation ont été de 28 M\$ et 48 M\$ à Rivière-du-Loup et Saint-Hyacinthe respectivement, alors qu'une plateforme de compost à aire ouverte coûte de 1 M\$ à 5 M\$ (Liste des projets financés par le PTOMBC, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/biometthanisation/liste-projets.htm>).

#### 5.2. Environnement

- Avec une usine de biométhanisation, le but va être de rentabiliser l'installation et les coûts de sa construction. Saguenay va produire le plus de biogaz possible, et donc de continuer à produire des résidus organiques. Si le volume des boues municipales ne varie pas beaucoup, la quantité de matière organique produite par une famille moyenne peut varier grandement en fonction du gaspillage alimentaire. Le CREDD, qui prône une réduction à la source ne peut donc pas soutenir une initiative dont l'économie dépend de la production de matière résiduelle.

## 6. CONCLUSION

Dans le présent mémoire, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) a réalisé une série de recommandations qui, nous l'espérons, seront considérées par la ville de Saguenay.

Rappelons que l'un des principes les plus préconisés par Recyc-Québec est la réduction à la source : le déchet qui pollue le moins est celui que l'on ne produit pas. Le CREDD croit fortement que ce principe doit être enseigné et appliqué le plus possible. De la sensibilisation et de la formation doivent donc être faites à ce sujet pour que tout citoyen devienne ainsi conscient de son impact et de son pouvoir de changer les choses par ses habitudes quotidiennes.

Prenons une décision pour les générations futures!

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

11

## 7. BIBLIOGRAPHIE

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Plan d'action 2011-2015

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, réalisée par DESSAU et NI Environnement (2014),  
*Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010*

Projet de PMGMR de la CMM soumis à la consultation publique : Avantages et inconvénients des  
diverses mesures de gestion des matières résiduelles, septembre 2003

Étude comparative sur la collecte et le compostage des matières organiques résidentielles, Solinov  
et ville de Gatineau

Mythes et réalités sur les matières organiques, Sophie Taillefer, Agente de développement  
industriel, 29-09-2017

RECYC-QUÉBEC Éléments à considérer lors de l'implantation de la collecte des matières  
organiques pour maximiser la récupération des résidus alimentaires

Liste des projets du PTOMBC, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/liste-projets.htm>

Claude Villeneuve critique la politique environnementale de Saguenay, Radio-Canada,  
<http://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/style-libre/segments/entrevue/43323/la-gestion-des-dechets-claude-villeneuve-bac-brun-compostage-composte-robot>

La RMR défend son choix, Le Quotidien, <https://www.lequotidien.com/actualites/la-rmr-defend-son-choix-453dd053a4eb8ad8649e2db7a44c65e8>

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

12

Annexe I



## 2018

### CALENDRIER DE COLLECTE

Sainte-Hélène-de-Kamouraska



| JANVIER |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| D       | L  | M  | J  | V  | S  |    |
|         | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7       | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14      | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21      | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28      | 29 | 30 | 31 |    |    |    |

| FÉVRIER |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|         |    |    |    | 1  | 2  | 3  |
| 4       | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11      | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18      | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25      | 26 | 27 | 28 |    |    |    |

| MARS |    |    |    |    |    |    |
|------|----|----|----|----|----|----|
| D    | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|      |    |    |    | 1  | 2  | 3  |
| 4    | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11   | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18   | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25   | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

| AVRIL |    |    |    |    |    |    |
|-------|----|----|----|----|----|----|
| D     | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
| 1     | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8     | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15    | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22    | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29    | 30 |    |    |    |    |    |

| MAI |    |    |    |    |    |    |
|-----|----|----|----|----|----|----|
| D   | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|     |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5   | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12  | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19  | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26  | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |

| JUIN |    |    |    |    |    |    |
|------|----|----|----|----|----|----|
| D    | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|      |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3    | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10   | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17   | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24   | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

| JUILLET |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
| 1       | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8       | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15      | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22      | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29      | 30 | 31 |    |    |    |    |

| AOÛT |    |    |    |    |    |    |
|------|----|----|----|----|----|----|
| D    | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|      |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5    | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12   | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19   | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26   | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |

| SEPTEMBRE |    |    |    |    |    |    |
|-----------|----|----|----|----|----|----|
| D         | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|           |    |    |    |    |    | 1  |
| 2         | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9         | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16        | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23        | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |

| OCTOBRE |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
| 30      | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7       | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14      | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21      | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28      | 29 | 30 | 31 |    |    |    |

| NOVEMBRE |    |    |    |    |    |    |
|----------|----|----|----|----|----|----|
| D        | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|          |    |    |    | 1  | 2  | 3  |
| 4        | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11       | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18       | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25       | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |

| DÉCEMBRE |    |    |    |    |    |    |
|----------|----|----|----|----|----|----|
| D        | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|          |    |    |    |    |    | 1  |
| 2        | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9        | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16       | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23       | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |



PLASTIQUES AGRICOLES

Les plastiques agricoles sont acceptés dans la collecte municipale des matières recyclables. Plastiques propres selon le procédé flexible. Pour information, contactez votre municipalité.

- Ordures + Encombrants\*
- Bac bleu\*
- Bac brun\*
- Autre collecte

Collecte de conteneurs (tous les types ordures et matières recyclables) La collecte le 1<sup>er</sup> janvier est reportée au mardi 2.

Dépôt de Feuilles Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 novembre Garage municipal 511, rue de l'Église Nord - 418-492-6820

\*Liste des matières acceptées au verso.

[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 | Alma (Québec) G8B 1M2  
418 662-9347 | [info@creddsaglac.com](mailto:info@creddsaglac.com)

**Mémoire 9 :**

**LA BIOMÉTHANISATION À SAGUENAY : POUR TIRER PARTI D'UNE ÉNERGIE  
RENOUVELABLE ET LOCALE**

Défense nationale et les Forces armées canadiennes

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques relativement au traitement  
et à la collecte des matières organiques par la Ville de Saguenay

26 mars 2018

*Pierre Labrie*

Pierre Labrie, Ing

Officier Énergie Régional

Unité des Opérations immobilières Québec

### À propos de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes

L'objectif fondamental du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC) est de protéger le Canada, de même que les valeurs et les intérêts canadiens, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationale.

La politique de défense Protection, sécurité, engagement établit une nouvelle vision pour les FAC. Dans cette vision, le Canada assure :

- **la protection au pays** à l'aide de forces armées prêtes et aptes à défendre sa souveraineté, à apporter une aide en cas de catastrophe naturelle, à appuyer les opérations de recherche et sauvetage, ou à répondre à d'autres urgences;
- **la sécurité en Amérique du Nord** active au sein du partenariat de défense renouvelé avec le NORAD et avec les États-Unis;
- **l'engagement dans le monde** en faisant participer la Défense dans les opérations canadiennes contribuant à la stabilité et à la paix dans le monde.

Afin de concrétiser cette vision, les FAC procèdent à une transformation qui les rendra plus modernes, plus agiles et mieux équipées pour relever les défis uniques du 21<sup>e</sup> siècle, notamment la montée du terrorisme, les impacts des changements climatiques et les vulnérabilités associées au domaine spatial et au cyberspace. Les projets historiques de réfection et de modernisation au sein des FAC qui découlent de cette politique offrent une occasion unique de s'appuyer sur une longue expérience de gérance de l'environnement et de faire de nouveaux progrès dans l'écologisation de la Défense.

### Forces canadiennes Bagotville

La 3<sup>e</sup> Escadre Bagotville est située dans la région du Saguenay, au Québec. De nos jours, la 3<sup>e</sup> Escadre, sous le commandement opérationnel de la Première Division Aérienne du Canada a pour but de protéger le Canada et les Canadiens, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la paix et à la sécurité internationale. Équipée depuis 1984 d'avions de type [CF-18 Hornet](#), elle est une des deux unités d'avions de chasse au Canada.

Afin de remplir son rôle stratégique, la BFC Bagotville peut compter sur une organisation professionnelle organisée sous plusieurs divisions. On y retrouve principalement les divisions de l'administration, de la logistique, des finances et des soins de santé qui offrent toute une gamme de services de soutien à l'Escadre et à son personnel. On retrouve également la division des opérations qui chapeaute les activités de soutien et de distribution des tâches opérationnelles, le 12<sup>e</sup> Escadron de radar (12ER), le 3<sup>e</sup> Escadron de Maintenance (Air) (3EMA) et l'Escadron 439 d'hélicoptères [Griffon](#) qui offre le soutien au combat ainsi que la recherche et sauvetage.

La 3<sup>e</sup> Escadre est située à la base des Forces canadiennes Bagotville.

## LA BIOMÉTHANISATION À SAGUENAY : POUR TIRER PARTI D'UNE ÉNERGIE RENOUEVELABLE ET LOCALE

Le ministère de la Défense nationale (MDN), plus spécifiquement la base de Bagotville, est heureuse de participer aux consultations publiques menées par la Ville de Saguenay relativement au traitement et à la collecte des matières organiques. Il remercie la Ville de prendre en considération les intérêts des citoyens et des acteurs régionaux dans le choix de ce qui s'avèrera être un projet porteur pour la région.

Par le présent mémoire, la Défense nationale souhaite faire part aux autorités et aux citoyens de la Ville de Saguenay de son intérêt envers la biométhanisation comme solution de traitement des matières organiques collectées dans la région. Cette solution, parmi les options envisagées par la Ville, apparaît selon nous comme avantageuse à plusieurs égards. Non seulement elle permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et favorise une économie circulaire locale, mais elle répond également à des besoins énergétiques qui ne peuvent être comblés par d'autres sources d'énergie verte comme l'électricité.

### *Stratégies fédérale et de la Défense nationale en matière de réduction des émissions de GES*

Dans la foulée de l'Accord de Paris, ratifié en 2016 par le gouvernement du Canada, des cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES ont été adoptées par le gouvernement fédéral dans sa *Stratégie fédérale de développement durable*, notamment: réduction des émissions provenant des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40% d'ici 2030 et de 80% d'ici 2050 sous le seuil de 2005<sup>1</sup>. Des efforts considérables sont ainsi mis en œuvre pour y arriver et la Défense nationale y participe activement.

Pour faire sa part, la Défense nationale s'est elle aussi dotée de cibles semblables. En effet, l'objectif de réduction des émissions de GES de la Défense nationale consiste à réduire de 40%, sous le seuil de 2005, les émissions de GES provenant des bâtiments et du parc de véhicules commerciaux du MDN d'ici 2030<sup>2</sup>.

Afin d'atteindre cet objectif, la Défense nationale s'est munie de stratégies de réduction des émissions de GES qui misent principalement sur l'efficacité énergétique, mais également sur le recours à des énergies vertes. La base de Bagotville a d'ailleurs déjà fait un pas important dans cette direction et s'est engagée récemment dans la voie du gaz naturel renouvelable (GNR) afin de réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Des quantités de GNR ont en effet été contractées par la base de Bagotville afin d'assurer

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecoloqiser-gouvernement/strategie.html>

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2017/20171004-dees-fr.pdf>

son approvisionnement énergétique. En déplaçant sa consommation de produits pétroliers par une source d'énergie carboneutre et 100% renouvelable, ses émissions de GES s'en trouvent réduite de même que les émissions de polluants atmosphériques.

Toutefois, afin de sécuriser un approvisionnement énergétique qui permet ces gains environnementaux, il nous apparaît essentiel que de nouveaux projets en énergie renouvelable, notamment de GNR, soient mis en place. Par ailleurs, à l'horizon de 2050, de nouveaux objectifs tout aussi ambitieux seront à atteindre et les gains s'annoncent difficiles à obtenir dans un contexte où les premiers efforts les plus facilement réalisables auront été faits. Dans cette optique, les approvisionnements en GNR de la Défense nationale sont appelés à croître afin de poursuivre ses efforts.

Ainsi, la perspective de bénéficier de la présence d'une usine de biométhanisation dans la région apparaît comme fortement intéressante. Cette dernière garantirait un approvisionnement local en GNR, un choix stratégique qui permettrait à la base de Bagotville de s'assurer d'atteindre ses objectifs environnementaux autant à court qu'à plus long terme.

À l'instar des approvisionnements actuellement contractés par la Défense nationale à Bagotville pour du GNR, si une usine de biométhanisation voyait le jour dans la région, la Défense nationale serait sans aucun doute intéressée à se porter acquéreur de GNR local.

#### *Une solution qui répond à des besoins énergétiques*

Le gaz naturel renouvelable issu de la biométhanisation se présente comme la solution de traitement des matières organiques la plus avantageuse parmi les options à l'étude à Saguenay. Elle répond non seulement à la nécessité de traiter les matières qui seront collectées par la Ville de Saguenay et qui ne pourront plus être enfouies, mais également à des besoins énergétiques qu'ont les institutions, les industries et les commerces, ce qui n'est pas le cas du compostage.

Possédant les mêmes propriétés que le gaz naturel dit conventionnel, cette source d'énergie permet de répondre à des besoins qui ne peuvent être entièrement comblés par d'autres types d'énergies vertes, notamment l'électricité. En ayant recours au GNR, la Défense nationale peut ainsi tirer parti d'une énergie renouvelable afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations.

#### *Source de développement local*

Au-delà des avantages environnementaux et énergétiques que représenterait la construction d'une usine de biométhanisation à Saguenay, un tel projet revêt également un caractère de développement économique à fort potentiel pour la région qui s'inscrit dans les valeurs de la base de Bagotville. Parmi ces valeurs qui sont au cœur de la

mission de la base, nous tentons de maximiser les retombées de nos activités dans l'économie régionale.

Le projet de construction d'une usine de biométhanisation à Saguenay permettrait d'investir massivement dans l'économie locale pour la construction ou en s'approvisionnant auprès de fournisseurs régionaux par exemple. Plus encore, la valorisation des matières organiques locales par biométhanisation permet la création d'une économie circulaire et de créer des emplois qui ne sont pas délocalisables pour transformer ces matières en une énergie verte qui peut être utilisée localement. Cette énergie locale, c'est non seulement la Défense nationale qui pourrait en bénéficier, mais aussi d'autres entrepreneurs et industries de la région. La mise en œuvre d'une usine de biométhanisation dans la Ville de Saguenay contribuerait ainsi à accroître les quantités disponibles et à donner accès aux industries avoisinantes qui le souhaitent de consommer un gaz naturel renouvelable produit localement, et ce, en plus grande quantité. Il permettrait par le fait même à de nouveaux joueurs d'ainsi bénéficier des avantages environnementaux que le GNR procure en remplacement des produits pétroliers.

Il s'avère aussi que la production de GNR est source de développement local. Autant les citoyens que les industries de la région pourraient contribuer au projet en fournissant des intrants à grande valeur énergétique. Le potentiel de la région est d'ailleurs fort intéressant si l'on considère les matières organiques provenant des restes de table auxquelles peuvent s'ajouter les intrants des industries, commerces et institutions ainsi que la captation des biogaz émis par le site d'enfouissement local. La synergie entre tous les fournisseurs d'intrants de la région contribuerait à augmenter la rentabilité de la production de GNR. C'est toute la région qui s'en trouverait gagnante.

#### *Conclusion*

En terminant, la Défense nationale de Bagotville croit que le développement d'un tel projet de biométhanisation serait porteur pour Saguenay.

Défense nationale manifeste ainsi son grand intérêt pour la mise en œuvre d'un projet de biométhanisation dans la région et s'affirme dès aujourd'hui intéressée à évaluer les possibilités de s'approvisionner en gaz naturel renouvelable produit dans cette dernière si tel est le cas. La base de Bagotville serait heureuse de pouvoir bénéficier d'une source d'énergie locale qui lui permet de réduire ses émissions de GES afin d'atteindre ses objectifs environnementaux tout en sachant que cette énergie contribue à la création d'une économie circulaire porteuse pour la région.

**Mémoire 10 :**

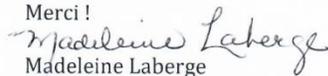
Jonquière, 25 mars 2018

Objet : Consultation publique sur les matières organiques

À qui de droit,

Je voudrais vous faire part de mon opinion sur la collecte des matières organiques à Saguenay. J'aimerais vous mentionner que le bac brun est pour moi la meilleure solution considérant que le bac (brun) a une durée de vie de 20 ans selon les données ce qui pour moi correspond à un meilleur investissement. L'utilisation de millions de sacs de plastique va à l'encontre des tendances des municipalités à vouloir bannir l'utilisation des sacs de plastique qui ont un grand impact sur l'environnement.

Merci !



Madeleine Laberge  
6494, Chemin St-André  
Jonquière, QC  
G7X 7V4

**Mémoire 11 :**

Mémoire déposé dans le cadre de :

la consultation publique sur la collecte et le traitement de la  
matières organiques à Saguenay

Mars 2018

Par :

**Marc Bouchard**

3168 rue Sainte-Marie

Jonquière G7S 1A5

418-412-4197

[marcbouchard@cegepjonquiere.ca](mailto:marcbouchard@cegepjonquiere.ca)

---

Bonjour,

Le tableau ci-joint montre ma vision de la classification du mode de disposition le plus durable pour chacun des différents types de matières organiques retrouvées en milieu résidentiel ainsi que dans les principales ICI.

Je suis très conscient que de choisir le meilleur mode de collecte est une tâche relativement complexe. Je sais aussi que plusieurs autres municipalités ont optés pour le bacc brun comme mode de collecte de la matière organique. Mais c'est justement pour avoir observé la situation chez certains membres de ma famille que j'ai préparé ceci.

Enfin,

**Compte-tenu que :**

- L'atteinte de hauts niveaux de réussite d'une bonne disposition des matières organiques ne peut être possible qu'avec une participation active des citoyens;
- L'herbirecyclage va toujours devoir être considéré comme la meilleure façon de valoriser le gazon coupé;
- Les Écocentres vont continuer, j'imagine, de recevoir les matières organiques comme les feuilles, le gazon, les résidus de jardinage et les branches;
- Ville de Saguenay prévoit des collectes ponctuelles pour les feuilles au printemps et à l'automne;
- Transporter des matières organiques de faible teneur en carbone ou en très faibles quantités ne constitue pas de gains en carbone car contrebalancé par la production de CO<sub>2</sub> lors du passage des camions;
- L'augmentation des risques de sécurité lors des passages de camion en quartier résidentiel lors du déplacement des enfants vers l'école primaire;
- La très grande variabilité des distances parcourues entre les différents types de zonage (résidentiel haute densité, centre-ville, milieu rural);
- La très grande variabilité dans la proximité des sites de disposition accessibles selon les différents types de zonage (résidentiel haute densité, centre-ville, milieu rural);

**Et que :**

- Quatre ans est un délai très court pour penser atteindre quelque chose qui s'approcherait du 100 % demandé par le gouvernement du Québec de toute façon, alors pourquoi vouloir aller trop vite;

Pour toutes ces raisons, je pense que :

- L'atteinte de hauts niveaux de réussite d'une bonne disposition des matières organiques n'est pas possible en utilisant une solution fourre-tout comme le bacc brun;
- Ville de Saguenay ne devrait pas considérer une seule option de collecte uniforme pour les différents types de zonage et d'usage, mais se donner des objectifs par type de zone;
- Ville de Saguenay ne devrait pas choisir un mode de collecte seulement pour atteindre des résultats parfaits qu'il n'atteindra pas de toute façon d'ici 2022. IL devrait plutôt se concentrer sur des objectifs réalisables en mettant ses efforts de réglementation sur les gros producteurs d'abord comme les ICI et les matières facilement récupérables

Et que ....

L'utilisation d'un BACC brun favorisera les habitudes suivantes :

- Les risques de contamination
- Un volume de collecte mal contrôlé
- Des problèmes de salubrité particulièrement en milieu urbain dense

Bien à vous

Et bonne chance



---

**Mémoire 12 :**

Gestion des matières organiques  
Ville de Saguenay

Formulaire de dépôt de mémoire

Sujet du Mémoire : Collecte et traitement

Nom : Lynda Youde, à titre individuel

Adresse : 50 St-Dominique est, Chicoutimi QC G7H 2M7

Courriel : [lynda\\_youde@hotmail.com](mailto:lynda_youde@hotmail.com)

Tel : 418 693-8006 (AM), 418 615-0694 (PM au travail)

Date du dépôt : 26 mars 2018

Mémoire

Sujets :

Introduction

1. La transition doit impliquer des citoyens engagés et il faut leur faciliter le tri et la disposition à la maison
2. Il faut inclure la vision de la gestion des matières organiques des industries, commerces et institutions dès maintenant et une collaboration avec la régie des matières résiduelles du Lac St-Jean

Conclusion

Introduction

Merci de me donner l'occasion de m'exprimer comme citoyenne sur ce sujet. Ceci démontre qu'impliquer les citoyens durant un processus de décision par les élus est important pour le conseil municipal. La participation citoyenne permet de soulever des questions légitimes et de clarifier le processus de décision.

- 1 La transition doit impliquer des citoyens engagés et il faut leur faciliter le tri et la disposition à la maison

Dans tout le processus de gestion des matières résiduelles, il faut d'abord faciliter le tri des matières résiduelles à la maison : matières recyclables, matières organiques,

déchets ultimes. Nous savons que la majorité des résidences n'ont pas été conçues pour faciliter le tri. Il faudra une campagne d'information pour aider les gens à bien trier les matières organiques et fournir un petit bac étanche, des petits sacs qui se ferment hermétiquement lorsque remplis et un petit bac brun pour en disposer.

On peut aussi envisager que le sac de matières organiques soit déposé sur le dessus dans le bac vert (ordures ménagères). Le conducteur devrait le retirer manuellement avant de vider le reste des ordures mécaniquement dans la benne du camion. C'est ce qui se faisait quand le tri des matières recyclables se faisait dans un petit bac bleu il y a plusieurs années.

N'oublions pas que, selon le principe des 3R-V, la notion de réduire et réutiliser devra être mise de l'avant. La ville est caractérisée par de nombreuses résidences individuelles. Le composteur domestique dans la cour arrière demeure le choix le plus économique qui soit avec une bonne formation des citoyens. Le résidu organique qui n'est pas déplacé est le plus intéressant économiquement.

Pour les résidences multiples et les résidents qui ne voudront pas de composteur, la cueillette est nécessaire et je préconise le compostage comme solution collective plutôt que les technologies visant à produire de l'énergie.

2. Il faut inclure la vision de la gestion des matières organiques des industries, commerces et institutions dès maintenant

Penser globalement, agir localement.

Il est difficile de penser qu'une région comme la nôtre n'agisse pas en concertation pour offrir des services publics de gestion de matières résiduelles de qualité en ayant une vision globale des enjeux !

Nous nous retrouvons aujourd'hui à expédier les matières résiduelles de Saguenay à Hébertville alors que nous savons depuis des années que le site du boulevard Talbot devait être fermé. Pourquoi a-t-il fallu une date butoir du gouvernement du Québec pour agir ?

Il faudrait que la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean travaille en concertation avec le Saguenay afin d'avoir une vision commune des solutions, car les solutions doivent aussi inclure les matières provenant des industries, commerces et institutions.

Conclusion

Les déchets ne sont pas très intéressants.

Une bonne campagne d'éducation des citoyens est nécessaire afin de voir les matières organiques comme des ressources qu'il faut récupérer et valoriser.

Pour ce faire, il faut faciliter la vie des gens à la maison et bien expliquer les avantages de ce changement de façon de faire.

La réussite n'est pas une option mais une nécessité pour notre ville et notre région.

Merci.

Lynda Youde

---

**Mémoire 13 :**

**Mémoire  
sur les modes de collecte et  
les types de traitement des matières organiques**

*Comité environnement et développement durable  
de l'AREQ Chicoutimi-Valin*

## Mémoire sur les modes de collecte et les types de traitement des matières organiques

À la suite des consultations publiques tenues par Ville Saguenay au sujet des modes de collecte et des types de traitement des matières organiques, le Comité environnement et développement durable de l'AREQ Chicoutimi-Valin tient à s'exprimer sur ce sujet.

### 1. Les prémisses de départ proposées sont essentielles

- a) Les produits résultant du processus doivent être de bonne qualité : de catégorie A, quel que soit le mode de collecte et le type de traitement choisi.
- b) Des collectes dédiées pour les résidus verts (au printemps et à l'automne).

### 2. Modes de collecte des matières organiques

- a) En vrac : le résultat étant des produits générés de catégorie B, ce mode est à exclure.
- b) En sac, tri à la source : ce mode génère une pollution de plastique alors que réduire voire éliminer les sacs de plastique est un enjeu environnemental dont l'AREQ national en fait une de ses priorités. De plus, la fabrication de ces sacs, leur récupération après collecte, leur transport pour nettoyage, leur nettoyage, leur remplacement même s'il s'agit ici « d'économie circulaire », nous semble un processus produisant une trop importante quantité de GES. Il faudrait aussi considérer l'acquisition et l'installation de la technologie nécessaire. Alors, pour toutes ces raisons, le comité ne retient pas cette solution.
- c) **En bac, tri à la source** : malgré les inconvénients d'un troisième bac à gérer et malgré les récriminations suscitées par une moindre fréquence de la collecte de déchets (bac vert), le **bac brun est notre premier choix**.

### 3. Les types de traitements

Le choix du bac brun nous amène à **prioriser le compostage ouvert** dont le seul inconvénient, qui n'est pas majeur, est de trouver un emplacement.

#### **Pourquoi le compostage plutôt que la biométhanisation?**

La biométhanisation comporte une valeur ajoutée par l'utilisation du biogaz pour le fonctionnement de l'usine et la vente de ce gaz. Ces différents « résidus » solides et liquides iraient aux champs pour régénérer les terres durement appauvries par des années d'épandage de pesticides.



Ces différents avantages pourraient nous amener à penser que c'est un projet d'avenir, mais l'élaborer, demanderait plusieurs années. De plus, une telle usine devrait desservir la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour un partage des coûts qui seraient très élevés.

Alors comment atteindre « l'acceptation sociale » à court terme?

Pour y arriver, il faudrait publiciser des analyses d'usines efficaces et chiffrer toutes les données... Et encore! Sans négliger, et l'argument est de poids, qu'il s'agit d'une technologie complexe et peu opérée au Québec.

Par contre, le **compostage** est mieux connu et expérimenté à plus grande échelle et à plusieurs niveaux. De plus, selon vos données, c'est une méthode peu risquée, une technologie carboneutre qui produit un compost de catégorie A facilement recyclable aux champs, dans les jardins des contribuables et les espaces verts de la Ville.

#### 4. Conclusion

Le Comité environnement et développement durable de l'AREQ Chicoutimi-Valin privilégie le bac brun et le compostage ouvert.

La participation citoyenne au tri à la source étant primordiale, l'AREQ, par son comité EED, pourrait jouer un rôle dans la longue démarche d'éducation et de sensibilisation à ce sujet.

Surtout, le comité continuera à mettre l'accent sur le compostage domestique et l'herbicyclage et demandera à la Ville de supporter aussi ces gestes individuels qui génèrent « zéro coût » à la municipalité.

---

#### À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dont plus de 960 membres dans le secteur Chicoutimi-Valin. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

**Mémoire 14 :**

MÉMOIRE PORTANT SUR LA CONSULTATION DES MÉTHODES DE GESTION DES MATIÈRES  
ORGANIQUES

Présenté à Ville de Saguenay

Par Noémie Laplante  
Citoyenne de Ville de Saguenay

26 mars 2018

Le présent mémoire a pour but de transmettre mon opinion concernant les méthodes de gestion des matières organiques (MO) envisagées par la Ville de Saguenay. Ayant une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke et ayant travaillé dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, je suis grandement interpellé par le sujet.

Le bannissement des MO de l'enfouissement d'ici 2020 force les municipalités à repenser leur gestion des matières résiduelles. La mise en place de la 3<sup>e</sup> voie, soit la collecte des putrescibles via le bac brun, est une méthode éprouvée à l'échelle de la province. Plus de 360 municipalités ont adopté ce type de collecte. Ayant vécu à Sherbrooke, je peux attester que les citoyens utilisent leur bac brun et qu'ils s'adaptent bien aux modifications apportées au calendrier de collecte. En été, le bac noir est ramassé qu'aux deux semaines, tandis que le bac brun est ramassé aux semaines. Dans mon quartier, la plupart des résidents participaient à la collecte des MO.

Puisque Ville de Saguenay utilise désormais le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, celles-ci devraient développer une approche conjointe de la gestion des MO. La RMR a déjà choisi d'implanter le bac brun au Lac-Saint-Jean. Une approche régionale permettrait de mettre en commun les ressources et l'expertise des deux entités. De plus, il serait avantageux de créer une plateforme de compostage commune. Il serait possible de réduire les coûts d'implantation et d'opération d'une telle infrastructure.

Le tri optique robotisé des matières résiduelles n'est pas une option sensée. Tout d'abord, celle-ci ne préconise pas la réduction à la source. Ensuite, elle requiert l'utilisation de sacs de plastique alors qu'il y a une volonté à l'échelle de la province de bannir les sacs de plastique dans les épiceries et les commerces. Enfin, l'investissement de 1M\$ pour l'achat du bras mécanique ne prend pas en compte les coûts associés avec l'entretien, l'opération et le remplacement d'une telle technologie. En contrepartie, le bac brun ne présente aucun risque technologique.

Bref, il est recommandé que Ville de Saguenay rejette l'option du tri optique mécanisé pour la gestion des MO en faveur de l'implantation du bac brun. Il est également recommandé qu'elle mette en commun sa stratégie de gestion des MO avec la RMR. Finalement, il est recommandé que les MO soient valorisées en compost. Ville de Saguenay aurait avantage à développer une plateforme de compostage à aire ouverte en partenariat avec la RMR.

## Mémoire 15 :

Chicoutimi, le 20 mars 2018

Services du développement durable  
et environnement  
Ville Saguenay  
214, Racine est  
Chicoutimi (Saguenay)  
G7H 1R9

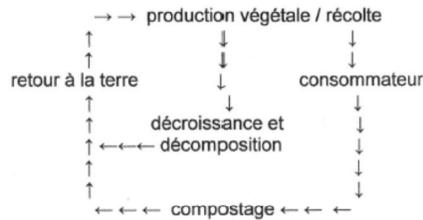
### OBJET : Projet du compostage municipal

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques sur les modes de collecte et de traitement, février 2018

Mesdames, Messieurs,

Enfin! La Ville de Saguenay va se doter d'un système de collecte et de traitement des résidus organiques! Je m'en réjouie. Même si ce service me coûte 50\$ de plus par année, ça me ferait plaisir de contribuer ce montant. C'est un petit prix à payer afin d'aider la ville à instaurer des pratiques plus écologiquement saines, plus durables. La santé de l'environnement me tient à cœur.

Ça fait depuis au-delà de 30 ans que je fais le compostage maison. J'y crois, j'y tiens. Retourner à la terre ce que je lui ai enlevé, ce que j'ai récolté, c'est respecter le cycle naturel de la vie :



J'ai participé à la consultation publique tenue à l'hôtel de ville de Chicoutimi le 28 février dernier. Là, j'ai trouvé beaucoup de matière pour réflexion. Les enjeux ne sont pas si simples ni si évidents que je ne l'avais cru. Partout des avantages des désavantages. Beaucoup de zones grises. Des compromis partout.

Malgré tous les pour et les contres, je retiens toujours MA PRÉFÉRENCE POUR LE COMPOSTAGE (décomposition aérobie) plutôt que la biométhanisation. Pourquoi? Parce que nettement plus simple, en termes de procédés et d'infrastructures requises et, donc, me semble-t-il, ayant moins d'impact sur l'environnement (consommation de ressources pour la construction, par exemple). Le choix du site pour les installations de traitement n'a pas été, si je me souviens bien, abordé durant la séance d'information. Question importante, à mon avis. Il faut un site assez centralisé et assez proche de la ville (si le compostage est bien fait, il ne devrait pas avoir d'odeurs incommodantes) pour réduire le plus que possible la distance parcourue par les camions (gaz à effet de serre, etc.). Je souhaite que le site choisi soit dans un endroit *déjà* défriché. Il serait dommage de perdre *encore* un secteur boisé (je pense, bien sûr, au beau boisé Panoramique cédé aux fins industrielles, et je n'aimerais pas en voir un autre rasé, non, même pas pour la « bonne cause » du compostage!)

Quant au mode de collecte, JE PENCHE POUR LE BAC BRUN. Bien que je reconnais le côté « facilité » pour l'usager des sacs en plastique, je suis contre, et ceci pour plusieurs raisons :

- 1/ L'augmentation de déchets de plastique : Qui va les récupérer, les nettoyer, les recycler, les « remettre en valeur », ces sacs-là? Une entreprise vouée à ses fins n'est encore qu'une potentielle, une possibilité. Augmenter la consommation du plastique (150 sacs par année pour chaque porte!? Aïe!) pour faire marcher un projet de compostage qui est censé *diminuer* le volume de nos déchets me paraît une contradiction flagrante, un non-sens – d'autant plus lorsqu'on prend en compte le coût environnemental associé à la manufacture des plastiques, l'une des industries les plus polluantes, et largement responsable de la contamination massive des océans. (Voir l'article *Le plastique qui tue les océans*, dans **l'Actualité** du 15 avril 2017.)
- 2/ L'utilisation des sacs élimine la possibilité de traitement par le compostage.
- 3/ La résistance de ces sacs à la compression, à la déchirure est incertaine ou inconnue. Les sacs biodégradables (que j'ai vus lors de la consultation à l'Hôtel de Ville) sont loin d'être assez résistants, ce qui obligerait le choix des sacs « non-compostables », avec le problème de recyclage dont j'ai fait mention au point no.1.
- 4/ Finalement, une raison plutôt philosophique me fait dire NON aux sacs : En se servant des sacs déposés dans le bac à déchets, nous renforçons l'idée que les restes de nos tables et nos jardins sont des déchets, des ordures. **Les restes de table et de jardin ne sont pas des saletés** à jeter! Ces matières organiques sont des ressources valables qui n'ont besoin qu'un

petit coup de main (le compostage) pour les transformer en matière nourrissante pour la terre – par le biais de nos champs, nos plates-bandes, nos potagers – et en fin de compte, pour nous, les consommateurs. En demandant à chaque citoyen/citoyenne de participer non seulement au triage mais aussi à déposer la matière triée dans un bac séparée, aiderait, j'ose espérer, à conscientiser peu à peu la population à la valeur de ces résidus.

Malgré les inconvénients cités (tableau comparatif de la consultation publique sur les modes de collecte), JE VOTE POUR LE BAC, et ceci pour 2 raisons principales :

- 1/ une moindre consommation de plastique pour sa fabrication (par rapport aux sacs) et
- 2/ un moindre risque de contamination par des résidus non-organiques et non-compostables (par rapport aux sacs déposés aux poubelles, qui risquent d'être déchirés par la pression ou par les déchets envoyés en même temps au bac vert).

L'entretien du bac a été mentionné comme problématique. Personnellement, laver le bac brun de temps à autre ne me cause pas d'inconvénient; c'est le moindre des choses que je peux faire pour contribuer au bon fonctionnement du projet. Quant à la présence de matière glacée au fond du bac l'hiver, j'ai un petit truc à suggérer : une fois que le petit bac de la cuisine est plein, transvider le contenu dans un sac (je me sers des *publi-sacs* que je récupère de mes voisins) ou autre contenant, et le mettre dehors, à l'abri des chats, des corneilles et autres intéressés, pour que le contenu gèle (à -10°C ou -20°C, ce n'est pas long!). Une fois la masse congelée, la verser tout simplement dans le bac brun en s'assurant de retirer le petit sac (ou autre contenant) pour le réutiliser. Votre « contribution » au bac brun restera congelé jusqu'à la collecte. Ce n'est pas compliqué. Je le fais tout l'hiver; ainsi, je ramasse et j'entrepose mes « compostables » dehors dans un bac en attendant que mon composteur jardin soit accessible après la fonte des neiges. Certes, le printemps avec ces temps de gel et de dégel, est un peu problématique mais c'est une période qui ne dure pas longtemps.

Pour moi, le désavantage majeur du bac brun est le nombre accru de passages requis pour la collecte (pollution sonore et gaz à effet de serre). MAIS, est-ce qu'on ne peut pas envisager une diminution éventuelle de passages pour la collecte des bacs verts? Vu que les matières organiques représentent environ 50% des résidus produits, on devrait s'attendre à ce que la quantité de matières résiduelles destinées à la poubelle verte diminue sensiblement. Une réduction du nombre de passages pour le bac vert pourrait, en même temps, s'avérer une mesure incitative à la participation au tri de matières organiques.

Évidemment, pour atteindre une bonne diminution des résidus envoyés à l'enfouissement, il faudra une bonne participation de chaque citoyen / citoyenne. D'où **l'importance primordiale de la sensibilisation**. Pas seulement une fois au début avec la distribution des bacs bruns, mais à répétition. Encore et encore, jusqu'à ce que le message soit compris et intégré dans le comportement de la majorité de la population. Il faut viser un changement de mentalité, de paradigme. À mon avis, la sensibilisation doit non seulement se porter sur le « comment » mais aussi sur le « pourquoi » — économique, environnemental et éthique du compostage — jusqu'à amener chacun / chacune d'entre nous à *vraiment* comprendre sa place, son rôle dans l'écosystème et l'impact de ses gestes de consommation sur les cycles naturels de ce système dont nous dépendons tous et toutes. Utopique? Peut-être. Mais essentielle. Les enjeux environnementaux — les changements climatiques, la dégradation des sols, la diminution de la qualité de l'air et de l'eau — sont trop importants. Nous sommes au pied du mur. Il faut agir. Maintenant!

Je tiens donc à féliciter les instances gouvernementales pour leur décision d'agir, en ce cas par le biais des programmes de compostage municipal. C'est un bon pas dans la bonne direction. Ce que je déplore, par contre, c'est qu'à Saguenay, ni les épiceries ni les restaurants sont visés par le projet. Ils sont, pourtant, les **gros** gaspilleurs de résidus organiques. Demander l'implication seulement du « simple citoyen » ou de la « simple citoyenne » sans demander la participation de ces entreprises me paraît injuste. Et inefficace, surtout si la Ville vise *sérieusement* à réduire sensiblement le volume de résidus envoyés au site d'enfouissement. Apparemment, selon une information que j'ai entendue lors de la consultation publique le 28 février dernier, la participation des restaurants est problématique à cause des huiles de cuisson. Cela me laisse perplexe : distinguer des pelures de patate et des feuilles fanées de laitue de l'huile de friture ne devrait pas poser un gros problème même pour le personnel de cuisine en plein feu d'action, me semble-t-il. Ne serait-il pas possible de munir les cuisines des restos d'un ou plusieurs bacs (un peu comme l'ancien bac bleu) pour recevoir les restants des végétaux employés dans la confection des plats et aussi les restes de table? En plus, à ce que je sache, il existe des entreprises spécialisées dans la récupération des huiles de cuisson des restos. Les restaurants de Saguenay, que font-ils actuellement avec leurs vieilles huiles? Quant aux épiceries, qu'est qui nous empêche d'engager leur participation?

Et voilà, je vous laisse avec mes réflexions sur le compostage... En terminant, je vous remercie d'avoir pris de votre temps de lire mes préoccupations, mes suggestions, mes opinions et aussi d'avoir donné à la population la possibilité de s'exprimer sur ce projet important. Un changement rafraîchissant dans l'administration de la Ville. Merci. J'ai hâte de participer au « projet bac brun »!

Je vous prie, Mesdames, Messieurs d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs – et les plus écologiques.



Elizabeth Turner  
28, rue du Parc  
Chicoutimi  
G7H 3N4  
Tél. : 418-690-3313

P.S. J'ai beaucoup de difficulté avec le terme « élimination » employé sur l'organigramme de la fréquence de collectes actuelle et projetée (document de la Ville Saguenay distribué lors de la consultation du 28 février dernier) pour désigner « le sort » du contenu des bacs verts. Le contenu des bacs verts est destiné au dépotoir, n'est-ce pas? Ces « déchets » **ne sont pas éliminés. Ils sont enfouis**, avec toute la problématique que cela crée et dont vous êtes sûrement au courant. Arrêtons de jouer à l'autruche, arrêtons de faire croire au monde que ce qu'il envoi au bac vert disparaisse! Ce n'est pas vrai et vous le savez bien. Certains de ces déchets se décomposent; beaucoup demeurent (plastiques, verre, métaux...) très, très longtemps. Des centaines d'années pour certains plastiques. La sensibilisation de la population ne passe pas par les tours de passe-passe lexicaux. J'aimerais voir un peu plus de transparence de la part de la Ville. Merci!

---

## **Mémoire 16 :**

### **Consultation publique sur les matières organiques**

Aux représentants de Ville de Saguenay,

Permettez-moi d'abord de me présenter. Je me nomme Marco Bondu, je suis citoyen de Saguenay depuis 1993 et je travaille dans le secteur communautaire et environnemental depuis plus de 25 ans.

Je souhaite, en premier lieu, saluer l'arrivée prochaine d'une gestion particulière pour la matière organique présentement éliminée via la collecte des matières résiduelles à l'échelle de la municipalité. Cette gestion mise en place dans plusieurs municipalités, depuis plus de 25 ans dans certains cas, est une excellente nouvelle pour l'environnement, si ce n'est que pour la mise en valeur de ces matières organiques, riches en éléments nutritifs, auparavant considérées comme des déchets à enfouir. Celle-ci permettra également la réduction, voire la quasi élimination, de la génération de lixiviat au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas souligner et féliciter Ville de Saguenay pour les incitatifs mis en place depuis plusieurs années afin de favoriser le compostage domestique.

#### **La fréquence des collectes**

Je composte toutes les matières organiques résiduelles générées dans ma résidence occupant 4-5 personnes depuis plus de 30 ans, ce qui m'amène à mettre au chemin ma poubelle d'environ 100 litres de capacité seulement une fois par mois. Avec la nouvelle exigence de la Ville de Saguenay d'avoir une poubelle de 360 ou 240 litres de capacité (mon choix s'est naturellement porté sur la dernière option) ma poubelle ne se retrouvera dorénavant que 6 fois par année sur le bord de la route les jours des collectes! Aucune odeur nauséabonde n'émane de ma poubelle; la source des mauvaises odeurs potentielles est compostée dans mon jardin! Dans mon cas, une collecte de ma poubelle une fois par mois ou aux deux mois, c'est donc adéquat! Vous comprendrez que dans mon contexte personnel, j'ai quelques difficultés avec certaines options avancées concernant la fréquence des collectes de déchets.

Pour ce qui est de la collecte des matières putrescibles, il est très important de noter que durant la période hivernale, je dispose de tous les résidus de matières organiques de ma maisonnée dans une poubelle de 120 litres, à l'extérieur de la maison, près de la porte. De la fin du mois de décembre à la fin mars, je ne fais aucune vidange, et aucune odeur désagréable n'est perceptible. Au dégel, je dispose alors des matières accumulées en andain dans mon jardin pour composter. Je crois donc qu'il est vraiment envisageable, comme pour les poubelles actuellement, de réduire la fréquence de collecte des matières organiques en

période hivernale aux deux semaines, voire, au mois ou aux deux mois sans occasionner de mauvaises odeurs et de débordements de contenant.

**Le type de collecte : Le bac brun, le choix sensé!**

Selon moi, le tri à source est la base même de la gestion des matières résiduelles. Suite à la lecture des documents de la consultation, je ne peux qu'être abasourdi de constater que la Ville de Saguenay envisage une autre façon de collecter les matières organiques résidentielles que par l'utilisation d'un bac spécifique, le fameux bac brun. Je vois comme une certaine aberration de demander aux citoyens/citoyennes de Saguenay de trier leurs matières organiques dans un sac de plastique, puis de les déposer dans leur poubelle parmi toutes les autres matières, pour ensuite, les trier de nouveau avec un bras mécanique robotisé une fois rendu à un centre de tri transformé à grand frais pour assurer cette nouvelle opération. Nouvelle manutention qui sera suivie d'une autre étape, l'ouverture mécanique des sacs à l'aide d'un convoyeur. Et par la suite, les sacs éventrés seront envoyés à l'enfouissement! Je n'aurais pas pu imaginer qu'on pouvait, en instaurant une gestion des matières organiques dans le système de gestion des matières résiduelles, envisager de produire des matières résiduelles supplémentaires, des déchets ultimes, soit des millions et des millions de sacs de plastiques! Et cela, dans un contexte où, en ce moment même, plusieurs municipalités interdisent les sacs de plastique sur leur territoire via l'adoption de règlements à cet effet! Dans la même veine, comment peut-on envisager produire un compost de qualité pour les marchés si on y ajoute volontairement des contaminants dans la chaîne de production?

Au final, pourquoi réinventer la roue? Plus de 350 municipalités utilisent le bac brun pour leur collecte de matières putrescibles et toutes les évaluations de cette méthode faites auprès de leurs citoyens sont très majoritairement positives. Pourquoi vouloir passer par un autre chemin, encore inconnu, alors que le plus beau et le plus court chemin existe?

Je souhaite de tout cœur que Ville de Saguenay emboîte le pas à toutes les municipalités pleinement satisfaites qui utilisent le bac brun.

Pour terminer, j'aimerais que vous ayez en tête un angle d'analyse supplémentaire avant votre prise de décision. Œuvrant dans le domaine environnemental depuis de nombreuses années, je peux vous assurer une chose : une population sensibilisée et bien informée ajuste ses comportements néfastes à l'environnement avec intérêt et en retire un sentiment de satisfaction. Cela peut prendre un certain temps, oui, mais les bénéfices au niveau social sont autant sinon davantage importants que ceux au niveau environnemental.

Merci de la prise en considération de cette lettre lors de votre réflexion.

Marco Bondu  
1548 des Roitelets  
Chicoutimi, G7H 6G2

## **Mémoire 17 :**

Ville de Saguenay, le 26 mars 2018

Service de développement durable et de l'environnement  
Ville de Saguenay  
214, rue Racine Est,  
Chicoutimi (Qc)  
G7H 1R9

### **Objet : Consultation publique sur les matières organiques – L. Gamache**

À qui de droit,

Je me nomme Lisane Gamache et suis citoyenne de Saguenay depuis 2007. Technicienne et biologiste en écologie, j'œuvre professionnellement dans le domaine de l'environnement et de la concertation citoyenne depuis 14 ans.

Je tiens d'abord à souligner mon appréciation des efforts de Ville de Saguenay en faveur d'une gestion collective des matières organiques visant la baisse des gaz à effets de serre, la diminution du volume des matières résiduelles à traiter, la génération de produits valorisés de qualité et la participation citoyenne. C'est un défi considérable depuis trop longtemps reporté, et je suis fière de constater que ma municipalité s'y penche avec sérieux et ouverture.

Ayant pris connaissance des différents scénarios de collecte et de traitement considérés, je me questionne néanmoins sur la stratégie et les options actuellement privilégiées par la ville.

Bien qu'elle se soit appliquée à prendre connaissance et expérience d'autrui, Ville de Saguenay développe actuellement sa stratégie de gestion des matières organiques sans concertation avec les autres municipalités de la région. Considérant la récente fermeture du lieu d'enfouissement technique de Laterrière et la déportation des déchets de l'ensemble de la région vers le nouveau site d'enfouissement d'Hébertville-Station, il me semble opportun et essentiel d'entamer d'abord une réflexion régionale et concertée au sujet de la gestion des matières organiques avant toute prise de décision au sein de la municipalité. Identifier ainsi collectivement les stratégies et les moyens à privilégier m'apparaît comme le meilleur moyen d'abaisser le plus nos émissions de gaz à effets de serre liées aux matières organiques.

Ville de Saguenay s'appuie fortement sur la prémisse de générer des produits de qualité issus de la valorisation des matières organiques et considère répondre au mieux à cette prémisse avec un type de collecte par sacs. Bien que l'argumentaire en faveur de ce scénario est logique, il m'apparaît ne pas considérer certains facteurs négatifs. Les coûts environnementaux et financiers associés à la production des sacs et accessoires électroniques, leur importation, leur nettoyage, leur entretien et leur gestion post utilité sont évacués de l'argumentaire servi. Ceux associés à la contamination du produit revalorisé par

l'emploi de sacs inadéquats le sont également. Plusieurs statistiques démontrent un avantage certain du bac brun pour ces aspects, ce qui devrait en faire l'option privilégiée si l'on souhaite être vraiment cohérent avec l'objectif d'abaisser les gaz à effet de serre et diminuer les volumes de matières organiques. C'est le choix sensé que plusieurs municipalités ont fait et qui présente toujours ses avantages.

Finalement, je perçois que la grande préoccupation de l'administration municipale est la qualité de la participation des citoyens à la gestion des matières organiques. Je reconnais qu'abonder dans le sens d'une gestion durable et écoresponsable des matières organiques révolutionne la culture populaire. C'est néanmoins une nécessité qu'il ne faut pas perdre de vue. Une gestion par bac et compostage à aire ouverte constitue les moyens les plus cohérents d'y arriver bien qu'ils devront aussi s'accompagner d'un programme d'éducation populaire et d'une bonne dose de patience avant d'obtenir les résultats espérés.

C'est avec une conviction profonde, mais également sur la base de mon expérience professionnelle en concertation et actions environnementales, que je vous encourage à considérer les arguments que je développe ici.

Bonne continuité dans votre réflexion et encore une fois merci pour vos rigoureux efforts et considération de l'opinion d'autrui.

Cordialement,

Lisane Gamache  
100, rue Lacordaire  
Chicoutimi (Qc)  
G7G 2V3

## Mémoire 18 :



### COLLECTE ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA VILLE DE SAGUENAY DÉPÔT DE MÉMOIRE

Titre du mémoire : Éducation, simplicité et adaptativité

Nom de l'organisme ou du groupe pour lequel le citoyen remet le mémoire : EURÊKO!

Adresse : 397, rue Racine Est, suite 201

Courriel : [eureko@eureko.ca](mailto:eureko@eureko.ca)

Téléphone au travail : 418-545-9245

Date de dépôt du mémoire : 26 mars 2018

Brève description du groupe ou de l'organisme (s'il y a lieu) : OBNL régional de protection de l'environnement

#### Introduction

L'éducation ou l'accompagnement des citoyens dans le changement de comportement est primordial et préalable à l'instauration du compostage industriel à Saguenay. Nous pensons que la Ville de Saguenay doit arrimer ses moyens de collecte et de traitement avec les MRC environnantes ainsi que la RMR du Lac-Saint-Jean. La RMR a déjà choisi sa stratégie de collecte et de traitement à la suite de plusieurs analyses dont la Ville de Saguenay pourrait sûrement bénéficier. Or, une uniformisation permettrait une communication et sensibilisation beaucoup plus efficace. En effet, plusieurs citoyens de Ville de Saguenay travaillent ou possèdent un chalet sur d'autres territoires et vice et versa.

EURÊKO! pense également qu'il crucial d'implanter en même temps la collecte et le traitement du compostage auprès des ICI et des événements pour transposer les bons comportements partout dans la vie des citoyens. Étant donné l'absence de plan d'action pour la collecte et le traitement des matières putrescibles des ICI, il importe d'en mettre au point un le plus vite possible.

EURÊKO! recommande de sensibiliser le plus de personnes possibles au tri à la source des matières compostables. Un suivi individuel auprès des citoyens et des ICI est nécessaire. Pour cela, l'organisme recommande de s'inspirer fortement de la démarche de protection de la source d'eau potable de la Ville de Saguenay, soit le lac Kénogami :

Bureau de Chicoutimi — 397, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1S8 // Tél: 418 545-9245 // [eureko@eureko.ca](mailto:eureko@eureko.ca)

Bureau d'Alma — 640, rue Côté Ouest, Bureau 10, Alma (Québec) G8B 7S8 // Tél: 418 480-9317 // [elapointe@eureko.ca](mailto:elapointe@eureko.ca)



- 1) Adopter un règlement municipal interdisant de jeter à la poubelle des matières organiques. Prévoir à cette réglementation un mécanisme d'infraction financière.
- 2) Faire parvenir une lettre ou par tout autre moyen directe de communication à tous les résidents pour:
  - a. Les aviser de cette réglementation,
  - b. Leur fournir de l'information via un site Internet dédié ou les référer à EURÊKO!
  - c. Les prévenir que la Ville passera de façon aléatoire durant l'été pour inspecter les bacs
  - d. Les prévenir qu'il y aura un rappel l'année prochaine
- 3) Échantillonner par quartier après l'implantation de la collecte pour trouver les endroits plus problématiques.
- 4) Faire une campagne de sensibilisation porte-à-porte dans les quartiers les plus problématiques.

#### Collecte

EURÊKO! recommande la collecte des matières avec un bac dédié (brun). EURÊKO! est contre l'utilisation de sac pour les mettre dans le même bac de déchets.

En voici les raisons :

- L'utilisation du bac aide les citoyens à faire une séparation mentale des matières. Les matières compostables ne vont pas dans la poubelle, mais bien dans le bac brun de compost, tout comme le recyclage va dans le bac bleu de récupération. L'utilisation des sacs pourrait être confondante pour les citoyens qui pourraient ne pas comprendre pourquoi mettre ces matières dans un sac avant de le jeter à la poubelle.
- L'utilisation de sacs pour la collecte devrait être évitée car elle va à l'encontre du mouvement mondial de bannissement des sacs de plastiques des commerces afin de diminuer la pollution grandissante dû au plastique.
- L'utilisation d'un bras automatisé pour trier les sacs de matières compostables encourage les gens à se fier à la technologie au détriment du tri à la source. L'effort est minime pour chaque citoyen de remplir son bac brun, puis les matières peuvent être traitées immédiatement suite au transport. La gestion des déchets est l'affaire de tous, pas seulement de la Ville, il faut favoriser le tri responsable à la source des citoyens.

#### Traitement

EURÊKO! recommande le traitement des matières en andain. EURÊKO! est contre la biométhanisation.

En voici les raisons :

- Étant donné la lutte actuelle contre les changements climatiques, il serait avisé d'éviter la production volontaire des GES par la biométhanisation des matières compostables et de choisir une option carboneutre. Puisqu'une usine de biométhanisation possède une longue durée de



vie, et que les hydrocarbures seront remplacés des énergies vertes, il importe de faire un choix à long terme. Le compostage en andain est l'option qui sera aussi bonne maintenant que dans cinquante ans.

- Le compostage en andain est l'option la moins risquée au plan technique et la moins coûteuse.
- Le compostage en andain permet et permettra au besoin de décentraliser les centres de traitements, donc de diminuer le transport des matières à travers le Saguenay. Moins de GES seraient produits.

#### Traitement mécano-biologique

EURÉKO! recommande d'analyser à titre de solution complémentaire et temporaire le traitement mécano-biologique pour aller chercher plus de matières organiques possibles pendant l'implantation du système et le changement de comportement. Même si le compost produit est de catégorie B, il importe davantage de détourner les matières putrescibles du lieu d'enfouissement technique.

Simon Gagné  
Directeur  
EURÉKO!